Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 48 – Février 2021

Sommaire

EDITO 4

Favoriser les alliances au service de l'intérêt général 4

DOSSIER DU MOIS 4

Proposition de loi sur l'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général : nous sommes tous concernés ! 6

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 8

Le chiffre du mois : 113 milliards d'euros de budget du secteur associatif 9

« Face à la crise, nous devons nous réinventer pour mieux accompagner nos partenaires » 9

Pour une stratégie de financement repensée – Les frais de fonctionnement 12

Suite au COVID, l'UE réfléchit à une « Bad Bank » 14

Le CESE propose de qualifier les filières stratégiques 15

RTE et l'Agence Internationale de l'Energie détaillent les conditions d'un mix 100% renouvelables en France 17

Les terres agricoles : des actifs financiers 20

Foldscope : un microscope en papier pour la lutte contre le paludisme 21

L'ESS EN MOUVEMENT 23

Un renforcement historique du DLA pour faire face à la crise 24

Diagnostic de relance des PTCE 25

Appel aux dons de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE pour faciliter la rénovation des logements des familles très modestes 25

Une plateforme personnalisée des aides d'urgence pour les structures de l'ESS 26

FONJEP jeunes : aide à l'emploi des jeunes dans les associations 26

Railcoop : une coopérative pour redonner vie aux lignes de train abandonnées 27

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 29

PME : un guide pour agir en faveur de la biodiversité 30

L'Observatoire des sociétés à missions dresse l'état des lieux du secteur en France 31

Classement Corporate Knights : Schneider Electric reconnue comme l'entreprise la plus durable 32

TRANSFORMATION DIGITALE 35

« Perspectives IA » : accompagner l'impact de l'IA sur les organisations, les métiers et les compétences – partenariat Medef / Digital Coalition Skills / Ministère du Travail 36

La présence en ligne des TPE & PME 37

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES 40

Le mécénat de compétences, un outil pour décloisonner les mondes ? 41

Les nouvelles pratiques de télétravail ? L'Orse publie un guide pour tout comprendre 43

Le Handicap : angle mort du développement durable 44

Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU Co-construisons demain

La France poussée à étendre les quotas de femmes aux comités exécutifs et de direction **45**

TERRITOIRES INNOVANTS 47

Comment créer un tiers-lieu en milieu rural ? **48**

Pays Charolais-Brionnais : des espaces France Services au cœur d'un territoire rural **48**

Un campus multisite au cœur de Grasse **48**

La construction modulaire en bois « Low Tech » toulousaine de Sofrinnov au service des territoires (ICDD) **49**

Afrique : vers une renaissance de la Grande Muraille Verte ? **53**

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT 55

One Planet Summit : 50 Etats s'engagent pour la protection de la biodiversité **56**

Accord de Paris : 5 ans après, une dynamique retrouvée **57**

La nouvelle administration américaine prend une première série de mesures environnementales **59**

Emissions gap report : le PNUE encourage les pays à accélérer leur transition bas-carbone **60**

La Chine inaugure finalement son marché carbone national **61**

Rapport Swiss Re : la moitié du PIB mondial menacée en raison du déclin de la biodiversité **62**

Gaz à effet de serre : une étude précise le rôle du protoxyde d'azote **64**

La ville d'Amsterdam veut interdire les publicités pour les énergies fossiles et le transport aérien **65**

Pour éviter de les abattre, la Namibie met en vente 170 éléphants **66**

L'affaire du siècle : l'Etat condamné pour carences fautives **67**

Les pays développés accusés de gonfler artificiellement le montant de leur financement pour l'adaptation aux dérèglements climatiques **69**

Les grandes banques mondiales accusées de trop financer le plastique **70**

POUR ALLER PLUS LOIN 72

Evènements clés **73**

A découvrir **74**

EDITO

Favoriser les alliances au service de l'intérêt général

La crise sanitaire a remis en lumière l'intérêt général et la nécessité de jouer collectif pour une société plus durable. Cela suppose de développer l'engagement collectif et de favoriser des alliances multi-acteurs afin de porter des projets sociaux et environnementaux ambitieux dans les territoires. Plusieurs initiatives sont prises en ce sens. Ainsi en est-il de la proposition de loi portée par la députée Cathy Racon-Bouzon « Développer l'engagement collectif et des alliances innovantes au service de l'intérêt général pour une société durable » à laquelle nous consacrons notre dossier du mois. Cette proposition de loi vise à lever les freins juridiques qui persistent et même s'intensifient pour « faire alliance », une demande formulée par de nombreux acteurs sociaux. Si elle est adoptée, ses impacts seront sensibles sur l'engagement des organisations publiques et privées en faveur des ODD 2030, sur l'hybridation des modèles économiques, sur la diversification des modes de partenariats mais aussi sur la co-construction territoriale au plus près des besoins et des fragilités.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière les sujets d'indépendance, de souveraineté, de maîtrise et donc de filières industrielles « stratégiques » dans des domaines telles que la santé, le numérique...Si ces filières ont été définies à plusieurs reprises, il convient aujourd'hui de les réexaminer au regard de la situation vécue depuis l'apparition de la pandémie COVID-19. Dans un intéressant avis publié en janvier dernier, le Conseil Économique Social et Environnemental s'interroge sur les critères et objectifs qui rendent une filière « stratégique » et propose plusieurs indicateurs simples et concrets pour y répondre.

Et toujours la crise sanitaire. Le télétravail s'est imposé dans le paysage des entreprises. L'ORSE, contributeur régulier de notre bulletin, revient dans un article sur le contenu du guide qu'il vient de publier « Pour tout comprendre des nouvelles pratiques de télétravail » et sur ses 6 recommandations en la matière qui, soulignons-le, ont été approuvées par les 3 organisations syndicales membres de l'ORSE (CFDT, CGT, CFE-CGC).

Pour les associations frappées de plein fouet par la crise, la secrétaire d'État à l'ESS a annoncé un renforcement du DLA (Dispositif local d'accompagnement) et la mise en place d'une plateforme détaillant toutes les aides d'urgence pour les structures de l'ESS. Cela ne compensera sans doute pas les baisses des subventions publiques au secteur associatif qui en 2020 ne représentent plus que 20% des 113 milliards d'euros de budget de ce secteur (9% cotisations, 5% fonds privés et 66% de revenus d'activités).

Abandonnons quelques instants la crise sanitaire pour en venir aux sciences. L'intelligence artificielle fait partie des défis majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées. Le Medef détaille dans ce bulletin l'initiative qu'il a lancé, conjointement avec le Ministère du Travail, « Perspectives I.A » pour faire comprendre à un large public ce qu'est l'intelligence artificielle et ce qu'elle peut apporter. Mais le progrès ne vient pas toujours de nouvelles technologies complexes et coûteuses. Il est parfois issu d'objets très simples à l'image

EDITO

du Foldscope, un curieux microscope en papier inventé en 2014 et déjà écoulé à plus d'un million d'exemplaires dans 135 pays au prix de…0,8€. Ce microscope, dont nous racontons l'histoire dans ce bulletin, est puissant et permet de détecter, par exemple, les parasites responsables du paludisme.

Continuons sur d'autres sujets que la crise sanitaire. Le climat d'abord avec une bonne nouvelle, 5 ans après sa signature l'Accord de Paris retrouve un certain dynamisme avec une accélération des engagements vers la neutralité carbone de nombreux pays dont la Chine, le Japon, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et le retour des États-Unis dans l'Accord. Cela est nécessaire car le nouveau rapport annuel du Programme des Nations Unis pour l'Environnement, que nous détaillons dans ce bulletin, évoque un réchauffement au-delà de 3 degrés au cours de ce siècle.

Nous vous encourageons à consulter les contributions, toujours stimulantes, de nos partenaires réguliers, que nous remercions : Admical, Comité 21, André Letowski, ICDD et Pro Bono Lab, ce dernier nous proposant un article documenté sur le mécénat de compétences vu comme un vecteur de lien entre deux mondes, celui des entreprises et celui des associations.

Enfin, dans ce bulletin, un cocorico et un coup de cœur.

Un cocorico, pour l'entreprise française Schneider Electric qui est devenue l'entreprise la plus durable du monde selon le cabinet Corporate Knights. Cela récompense plusieurs années d'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable et du climat.

Un coup de cœur, pour l'association multi-acteurs (entreprises, associations, collectivités territoriales) Stop Exclusion Énergétique qui lance un appel au don du grand public pour financer le « reste à charge » des familles très modestes pour la rénovation de leur logement passoire thermique.

Bernard Saincy

Président du cabinet Innovation Sociale Conseil

Proposition de loi sur l'expérimentation d'un droit d'alliance d'intérêt général : nous sommes tous concernés !

Pour soutenir la proposition de loi portée par Cathy RACON-BOUZON, Le RAMEAU apporte son témoignage sur les enjeux qualifiés dans les travaux de recherche empirique menés depuis 2006. Cette proposition de loi consacre l'aboutissement du chantier juridique de la mission ministérielle « Accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités ».

Le dépôt de la proposition de loi sur l'expérimentation d'un « droit d'alliance » est une réelle Joie pour Le RAMEAU ! Il **valorise 14 ans de cheminement collectif**, et 7 ans de combat pour faire (Re)Connaître la valeur du mouvement de co-construction du bien commun en France.

Après 7 ans de recherche empirique, c'est en **2013** que Le RAMEAU publie ses **premiers résultats sur les freins techniques aux alliances stratégiques d'intérêt général** à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat. Ces freins ont été **qualifiés sur le terrain**, du côté des territoires comme pour la démarche « Agir ensemble à Charenton » dans le Val de Marne ou l'émergence du projet Silver Geek en Poitou-Charentes ; mais aussi du côté des innovations sociétales telles que la « médecine de demain » portée par l'AFM-Téléthon ou le changement d'échelle des projets à fort impact soutenu par le Fonds d'innovation AG2R LA MONDIALE. Du plus profond des territoires à la plus transformatrice des innovations, le besoin de « jouer collectif » est criant… et pourtant « sous les radars » en France.

Aujourd'hui, **81% des Français** réclament un « devoir d'alliance », **92% des maires** (re)connaissent un « besoin d'alliance » et **84% des dirigeants d'entreprise** expriment une « envie d'alliance ». Les chiffres de l'Observatoire des partenariats sont éloquents. Mieux encore, c'est sur le terrain que la réalité dépasse les intentions. Le **« Collective Impact » à la Française existe déjà**. Que ce soit au travers des pratiques responsables, du mécénat, de la coopération économique ou de l'innovation sociétale, toutes les formes d'alliance entre économie et intérêt général se développent depuis une décennie.

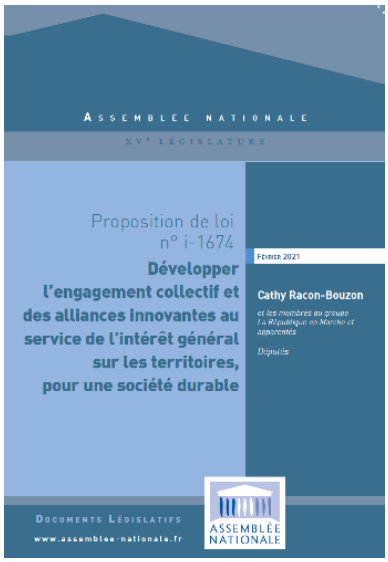

La proposition de loi portée par Cathy RACON-BOUZON est la mesure phare de la « feuille de route » ministérielle de 21 mesures issue d'une démarche de co-construction pour proposer au Gouvernement un programme d'action pour accélérer les alliances stratégiques d'intérêt général entre associations, entreprises et collectivité. **La future loi va lever les freins juridiques qui persistent et s'intensifient pour « faire alliance ».** Rappelons que **le droit Français est fondé sur la protection des personnes morales et physiques, et donc rend suspecte toute alliance**. Ces alliances sont pourtant au cœur de la réussite de **l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable**. Ces alliances sont le seul moyen de pouvoir à la fois sortir de la crise et assurer les transformations systémiques que nous devons mener dans les 10 prochaines années. Il nous fallait donc un cadre juridique adapté, à la fois souple et sécurisant pour tous.

Cette loi est une **double victoire** : à la fois technique par la précision des freins à lever et des dérogations à cadrer dans les articles 1 & 2, et politique par la proposition d'inclure la notion de coopération d'intérêt général dans le cadre du code de l'Education. Cela symbolise que nous devons tous apprendre à « faire alliance » !

Cette loi va avoir des **impacts très concrets** sur **l'engagement** des organisations publiques et privées en faveur des ODD, sur l'hybridation des **modèles socio-économiques**, sur la **diversification** des modes de partenariats, sur **l'innovation et l'investissement sociétal**, mais aussi sur la **co-construction territoriale** au plus près des besoins et des fragilités.

Ces **impacts** sont aujourd'hui :

- **Qualifiés** par 14 ans de recherche empirique,
- **Illustrés** par plus de 500 études de cas capitalisées,
- **Mesurés** par le programme IMPACT de l'Observatoire des partenariats,
- … et **Outillés** par des plateformes telles que « l'innovation territoriale en Actions ! » qui rassemble notamment les compétences de plus de 350 « catalyseurs territoriaux » déjà actifs pour couvrir le maillage territorial.

Les « preuves de concept » sont là ! Il faut maintenant accélérer le mouvement et « Agir ensemble » …

« *Merci aux Secrétaires d'Etat Gabriel ATTAL et Sarah El HAÏRY pour avoir impulsé puis suivi les propositions de la réflexion collective,*

Merci à la députée Cathy RACON-BOUZON d'en avoir porté la dimension politique au travers de cette proposition de loi,

Merci surtout aux parlementaires, député(e)s et sénateur(rice)s, d'écouter les femmes et les hommes, les organisations publiques & privés et les territoires qui agissent chaque jour pour « jouer collectif » au service de l'intérêt général. L'enjeu est non seulement de sortir de la crise, mais plus structurellement encore de réussir les transformations de l'Agenda 2030. »

Cette proposition de loi[1] est une véritable (Re)Connaissance pour l'engagements de ceux qui sont au plus près des personnes et des territoires les plus fragiles. Merci pour eux, et pour tous ceux qui se battent à leur côté pour (re)donner Confiance dans notre Avenir, et plus encore pour co-construire le bien commun qui transforme les défis d'aujourd'hui en opportunité pour demain !

Charles-Benoît HEIDSIECK, Président-fondateur du RAMEAU, co-pilote de la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités »

[1] Les enjeux et le contenu de cette proposition de loi sont à découvrir sur le site http://www.jouer-collectif.fr

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

LE CHIFFRE DU MOIS : 113 MILLIARDS D'EUROS DE BUDGET DU SECTEUR ASSOCIATIF..... 9

« FACE A LA CRISE, NOUS DEVONS NOUS REINVENTER POUR MIEUX ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES » 9

POUR UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT REPENSEE – LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 12

SUITE AU COVID, L'UE REFLECHIT A UNE « BAD BANK » 14

LE CESE PROPOSE DE QUALIFIER LES FILIERES STRATEGIQUES.....15

RTE ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE DETAILLENT LES CONDITIONS D'UN MIX 100% RENOUVELABLES EN FRANCE 17

LES TERRES AGRICOLES : DES ACTIFS FINANCIERS.....20

FOLDSCOPE : UN MICROSCOPE EN PAPIER POUR LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME.....21

Le chiffre du mois : 113 milliards d'euros de budget du secteur associatif

113

113 milliards d'euros, c'est le budget cumulé des associations en France[2], ce qui représente 3,3% de la richesse nationale. Comme le présente le graphique ci-dessous, ce budget global se décompose en 4 volets. Deux postes ont une relative stabilité : les cotisations et la diversification des fonds privés, pour un montant cumulé de 14% du budget total des associations. Un poste est en baisse, celui des subventions publiques, qui atteint 20%. Et les revenus d'activité sont en augmentation régulière. Ils atteignent désormais 66% du budget total des associations, réparti entre la commande publique, pour 24%, et la participation des usagers, pour 42%. Cette évolution est révélatrice de la transformation à l'œuvre au sein de structures d'intérêt général.

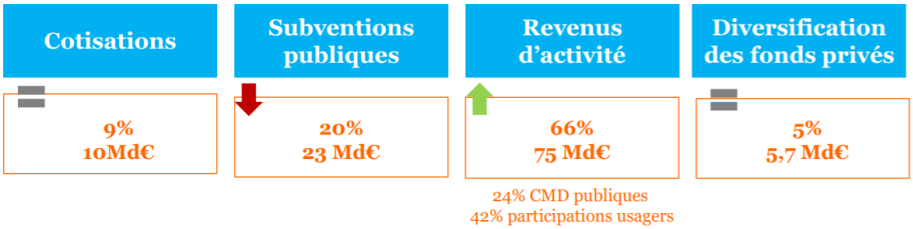

Ces chiffres ont été soulignés le 18 février dernier à l'occasion du webinaire « La diversité des leviers financiers », qui a mis en perspective les tendances d'évolution des financements publics et privés, ainsi que les conditions de l'activation des leviers financiers, et la mobilisation des investisseurs sociétaux. Ce partage d'informations entre dans le cadre du programme « (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général », lancé le 15 octobre 2020, dont le but est de mieux appréhender les spécificités et les enjeux de ces modèles, qui reposent sur 3 piliers complémentaires (richesses humaines, financements et alliances).

Une sensibilisation au sujet est accessible via le module de e-learning « Modèles socio-économiques : Pourquoi ? Comment ? », mis en ligne le 21 janvier. Ce module souligne que 3 prismes structurent la compréhension des enjeux et des spécificités de ces modèles : le territoire, au regard de la diversité des besoins ; la transformation d'une organisation, au travers de la conduite du changement nécessaire ; et la personne, via le développement de ses compétences pour piloter un modèle socio-économique.

« Face à la crise, nous devons nous réinventer pour mieux accompagner nos partenaires »

Les crises sanitaire et économique actuelles mettent le monde associatif à rude épreuve. Face à cette situation, les fondations d'entreprises s'interrogent sur la façon d'épauler au mieux leurs partenaires. Bruno Courme, Directeur de Total Foundation, nous explique comment il souhaite renforcer l'accompagnement et développer l'action collective.

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

[2] Enquête CES CNRS 2017. Analyse détaillée dans « *Le paysage associatif français* », V. Tchernonog – L. Prouteau, Juris Dalloz, 05/2019

Vos partenaires associatifs ont-ils été particulièrement touchés par la crise ?

Oui, ils ont comme beaucoup été confrontés à la difficulté de mener leurs missions dans un contexte de confinement, et certains ont de surcroit dû faire face à des besoins financiers accrus pour continuer à aider leurs bénéficiaires. Il était donc plus que jamais nécessaire d'être à leurs côtés. Même si Total est également frappé par la crise, l'entreprise a décidé de maintenir le cap sur ses investissements dans les énergies renouvelables et de renforcer son engagement pour l'intérêt général. En France, le Groupe a ainsi mis à disposition des personnels de santé 50 millions d'euros de bons de carburant et, de son côté, la Fondation Total a affecté 5 millions d'euros à des initiatives d'urgence. Notre priorité a été de permettre aux associations de poursuivre leur mission auprès des jeunes. Mais nous avons vite senti que les besoins allaient bien au-delà et qu'il fallait faire preuve de créativité pour aider nos partenaires à traverser la crise. Nous avons donc décidé d'accélérer le lancement d'un nouveau programme d'accompagnement allant au-delà des seuls aspects financiers, en l'adaptant au contexte. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur une enquête pour bien cerner les besoins.

Quels ont été les enseignements de cette enquête ?

Nous avons interrogé une soixantaine de partenaires durant l'été 2020 et leur retour a été très clair : ils souhaitent davantage d'accompagnement de notre part dans des domaines autres que financiers, et cela sur des sujets d'évolution très variés. Même s'ils sont pour la plupart déjà engagés dans des projets de transformation, ils estiment que nous pouvons les aider à aller plus loin et plus vite. Dans le domaine du numérique notamment, qui arrive en tête des besoins (70 %), suivi à égalité par la communication et la stratégie partenariale (50 %) mais également sur le modèle économique, la mesure d'impact ou encore la prise en compte des Objectifs de Développement Durable.

Diriez-vous que la crise actuelle va transformer la relation entre mécènes et partenaires associatifs ?

Plutôt qu'elle va accélérer un processus déjà en cours. Nous étions convaincus de la nécessité d'aller au-delà du simple soutien financier bien avant la crise, mais cette dernière a rendu encore plus évident le besoin d'écoute, de collaboration et de co-construction. En ce sens elle a été un véritable accélérateur et nous pousse à réinventer et à structurer notre accompagnement. En 2018, nous avions lancé le programme de mécénat de compétence « Action ! » qui permet aux collaborateurs de Total de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des missions d'intérêt général. Plus récemment, nous avons travaillé avec nos partenaires pour les aider à mieux piloter leur action avec des outils de mesure d'impact. La crise du COVID a montré à quelle point la capacité de résilience du secteur associatif était importante. Si nous voulons pouvoir continuer à agir efficacement dans la durée, notamment en faveur des jeunes et des plus vulnérables, les mécènes et leurs partenaires doivent donc avoir pour objectif commun de consolider et faire progresser ceux qui sont en première ligne et agissent au contact direct des bénéficiaires. Leur offrir l'accès à une panoplie d'outils, de services ou de

formations pour monter en compétences va, je crois, devenir incontournable dans la stratégie des mécènes.

Comment cet accompagnement sera-t-il mis en œuvre concrètement ?

Il sera bien sûr adapté aux besoins et aux priorités de ceux de nos partenaires qui y verront un intérêt. Nous avons pour ambition de couvrir toutes les étapes d'un projet au sein d'une relation partenariale : aider nos partenaires à définir leurs objectifs, puis à les concrétiser et, enfin, à préparer la sortie du partenariat en assurant leur pérennité financière. Cet accompagnement pourra prendre différentes formes : conseil personnalisé, accès à une boîte à outils, participation à des webinars... Sur le numérique par exemple, le premier webinar a eu lieu en décembre dernier et certains de nos partenaires seront accompagnés par le spécialiste des solutions digitales Share IT.

Je crois aussi beaucoup au rôle que nous pouvons jouer en encourageant nos partenaires à échanger et à co-construire avec d'autres associations. A travers ses quatre axes d'intervention*, Total Foundation soutient une grande variété d'acteurs qui ont des problématiques communes autour de la jeunesse. A nous de favoriser le partage de toutes ces énergies et de toutes les bonnes idées ! Une illustration récente : nous avons demandé aux Apprentis d'Auteuil et à Don Bosco, deux nouveaux partenaires de l'axe Education et Insertion des Jeunes, de travailler ensemble sur cet enjeu commun. Je crois que nous avons encore beaucoup à faire pour développer l'action collective. Y compris avec les autres fondations d'ailleurs !

Quelles synergies recherchez-vous avec ces autres fondations ?

L'un de nos objectifs est de renforcer la coordination lorsque nous avons des partenaires communs. Et ce, avant tout pour alléger la charge administrative des associations auxquelles on demande bien souvent beaucoup de formalités identiques. Nous pourrions aussi flécher nos financements respectifs sur des actions complémentaires. Là aussi, la crise vient accélérer la nécessité d'agir ensemble et de gagner en efficacité. Associer nos ressources et nos expertises est une des clés d'un mécénat plus performant. Comme cela a été dit lors du Mécènes Forum, il nous faut réellement développer une « ingénierie de la coopération ». La crise renforce l'impérieuse nécessité de mobiliser nos forces collectivement pour répondre aux défis du monde d'aujourd'hui et de demain.

Propos recueillis par Diane Abel, responsable éditoriale et des études d'Admical

Le programme TOTAL Foundation

Le programme Total Foundation recouvre les actions de solidarité menées chaque jour dans le monde par Total, ses filiales et sa fondation d'entreprise. Le Groupe souhaite ainsi participer au dynamisme de ses territoires d'ancrage en accompagnant plus particulièrement les jeunes. Avec ses partenaires, il agit à travers quatre axes : l'éducation et l'insertion des jeunes ; la sécurité routière ; le climat et l'environnement ; le dialogue des cultures et le patrimoine. Total Foundation s'inscrit dans l'engagement sociétal du Groupe et contribue à son ambition de devenir la Major de l'énergie responsable.

Pour une stratégie de financement repensée – Les frais de fonctionnement

À l'occasion du Mécènes Forum organisé par Admical les 24 et 25 novembre 2020, Céline Laurichesse et Dorothée Corbier, directrices associées de l'agence conseil Assemble, ont animé un atelier baptisé "Pour une stratégie de financement repensée : frais de fonctionnement, mesures d'impact et (re)structuration". Voici le premier volet d'un compte-rendu en trois articles qui traiteront chacun d'une de ces trois thématiques.

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Construit autour d'exemples très concrets, l'atelier avait pour vocation de montrer qu'il est possible de sortir d'une logique de financement exclusif des frais directement liés à des projets pour prendre en considération des enjeux plus larges, dont dépendent justement la viabilité de ces projets.

Paradoxalement, la société n'a jamais eu autant besoin de ses acteurs d'intérêt général et ceux-ci n'ont jamais été autant en difficulté qu'aujourd'hui, comme le montrait l'étude menée par Le Mouvement associatif dès juin 2020. La crise actuelle leur impose des défis supplémentaires qui les forcent à s'adapter pour répondre à des besoins qui explosent, dans un contexte inédit. Qu'il leur faille par exemple développer des outils digitaux, lutter pour maintenir leurs effectifs, former de nouveaux bénévoles, augmenter leur capacité à faire en agrandissant leurs locaux ou en achetant du matériel… la situation invite plus que jamais les mécènes à s'interroger sur la nature de ce qu'ils financent. Or, dans les faits, les acteurs du mécénat peuvent être frileux à l'idée de couvrir des dépenses qui ne sont pas directement liées aux projets. Les freins peuvent être divers : crainte de rendre le porteur de projet trop dépendant de son mécène, de s'éloigner des objectifs d'impact, de ne pas pouvoir communiquer sur des résultats tangibles et quantifiables…

Pourtant, toute structure d'intérêt général doit assumer des frais de fonctionnement courant : frais de gestion, de logistique, de communication ou encore de collecte, loyers ou prêts immobiliers, salaires, charges… Car sans salariés, sans locaux, sans déplacements, sans matériel de tout ordre, il n'y a pas de projets possibles, ou leur impact n'est pas optimal.

Alors comment concilier la liberté d'affecter ses fonds avec la réponse aux besoins réels des porteurs de projets ? Voici quelques exemples très concrets de mécènes qui ne s'interdisent pas de financer autrement et l'ont même parfois intégré à leur stratégie.

3 exemples de financement de frais courants

> La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des dépôts accepte de financer des frais de fonctionnement liés aux projets dans tous ses programmes de mécénat (musique classique, danse, architecture et paysage). Ainsi, par exemple, lorsqu'elle soutient de jeunes ensembles musicaux et instrumentaux, elle ne flèche pas ses financements exclusivement sur la programmation. Elle couvre depuis longtemps des frais de fonctionnement sans lesquels les représentations ne peuvent pas avoir lieu.

Pour ne pas mettre les porteurs de projets soutenus en situation de dépendance vis-à-vis d'elle, elle verse des dotations financières qui ne peuvent excéder un certain pourcentage du budget annuel de la

structure, à l'instar par exemple de ce que pratiquent certaines entreprises vis-à-vis de leurs fournisseurs pour ne pas les fragiliser. Pour la même raison, "*le contrat est très clair dès le départ : quand la Caisse de Dépôts soutient un ensemble, elle lui dit qu'elle est là sur du long terme (jusqu'à 5 ans) mais que ça va s'arrêter un jour. A partir de la 3ème année, elle réduit son soutien financier et demande à la structure bénéficiaire d'aller en chercher d'autres en complément. Elle prépare ainsi sa sortie de manière responsable*", explique Sylvie Roger, directrice du Mécénat Groupe Caisse des Dépôts.

Pour elle, ce type de financement n'est par ailleurs pas un frein à la communication : au contraire, en accord avec les porteurs de projets, elle peut parler de toutes les initiatives menées puisque le financement de frais de fonctionnement bénéficie pour partie à l'ensemble des projets.

> Le Fonds d'innovation sociétale AG2R La Mondiale

Dès sa création, le Fonds d'innovation sociétale AG2R La Mondiale a choisi le financement global des structures (recrutements, locaux, prestations …) et pas seulement celui des projets. Il s'inscrit aussi dans un soutien sur un temps long puisque ses conventions sont signées pour 3 ans.

La gouvernance a été convaincue de ces choix par le témoignage des porteurs de projets accompagnés, illustrant ce qui était rendu possible concrètement et rassurant sur le fait que l'investissement portait ses fruits. Pour Marielle Del'Homme, responsable du Fonds d'innovation d'AG2R La Mondiale : "on sait que les frais sont surtout des frais de richesse humaine. On peut flécher sur de l'opérationnel, mais si on veut vraiment aider les porteurs de projets dans leur développement il faut un financement global. Il ne faut pas se cacher derrière l'analytique ou la présentation en mode projet et revenir aux basiques : les structures d'intérêt général, pour pouvoir développer leurs projets, ont des besoins de tout ordre et de tous niveaux." Par ailleurs, si la communication est l'un des freins pour certains mécènes, sa conviction est qu'il est tout aussi respectable d'être celui qui soutient le fond de l'activité que l'activité elle-même. Et que cela aussi se raconte, autant que les projets, sous réserve de faire ce travail éditorial main dans la main avec les porteurs.

> La Fondation Identicar

La Fondation Identicar soutient des structures qui portent des initiatives de mobilité solidaire qu'elle sélectionne par le biais d'un appel à projets annuel. Le fléchage de la dotation ne fait pas partie de ses critères de sélection ni d'éligibilité. C'est l'essence même du projet associatif qui prime, c'est-à-dire le périmètre d'action et les bénéficiaires.

Si certains candidats envoient un dossier avec une prévision précise d'affectation des fonds, Olivia Féré, Déléguée générale, constate que la plupart du temps, lors des premiers échanges sur un potentiel soutien, ils lui demandent spontanément ce sur quoi la Fondation souhaiterait flécher son financement. Elle leur explique alors que le fléchage n'est pas un sujet, tant que les fonds sont utilisés dans l'intérêt de la structure et de ses projets.

Cette absence de fléchage n'exclut pas pour autant le besoin de reporting. La Fondation Identicar demande ainsi aux organismes soutenus :

- en amont, comment ils ont l'intention d'utiliser la dotation et en quoi cela va répondre à leurs objectifs vis-à-vis des bénéficiaires finaux ;
- puis, à l'issue du partenariat, à quoi ont servi les financements dans les faits et les résultats obtenus.

Elle accepte donc que le besoin ait pu changer en cours de route, tant que la structure d'intérêt général a atteint ses objectifs de résultats. Pour Olivia Féré, cette posture "instaure un vrai lien de confiance. Si un porteur de projet sent qu'il peut vraiment vous parler de sa fragilité financière et que vous êtes

convaincu de l'impact que vous pouvez avoir, alors vous instaurez un vrai partenariat. Par conséquent, l'aide est encore plus adaptée aux besoins de la structure et c'est là que la Fondation Identicar se sent vraiment utile." Lorsqu'elle a demandé aux lauréats de son premier appel à projets, un an après, comment les fonds avaient été utilisés, 40 % les avaient utilisés pour couvrir des salaires, frais de déplacements ou locations de bus et 60 % pour investir dans des équipements ou des véhicules.

Concernant la communication, la Fondation Identicar raconte comment elle soutient ses bénéficiaires et, quel que soit le fléchage précis des fonds, cela ne l'empêche pas de parler du ou des projets que cela rend possible(s). Pour Olivia Féré : "Il suffit d'être au clair avec la structure bénéficiaire sur l'histoire qu'on raconte ensemble."

Quels enseignements tirer de ces partages d'expérience ?

Concrètement, il apparaît que :

- l'échange avec les structures d'intérêt général est indispensable pour comprendre l'écosystème et le fonctionnement qui leur permet de poursuivre leur projet global ;
- ces modalités de financement doivent s'inscrire dans une relation de confiance et de transparence mutuelle, qui passe par l'ouverture du dialogue avec les porteurs de projets, car bien souvent ils n'osent pas le faire eux-mêmes pour ne pas risquer un refus ;
- financer des frais de fonctionnement n'interdit pas de s'interroger sur leur ratio dans le budget global de la structure soutenue, notamment pour prévenir d'éventuels risques de fragilité financière ;
- les opérationnels du mécénat ont un rôle à jouer en nourrissant l'échange avec leur gouvernance, exemples concrets à l'appui, pour lever leurs réticences éventuelles ;
- ce type de soutien peut être raconté en communication, moyennant une posture assumée et partagée avec la structure soutenue.

Céline Laurichesse, Dorothée Corbier

Suite au COVID, l'UE réfléchit à une « Bad Bank »

Rassembler tous les crédits risqués dans une "bad bank" pour permettre aux banques européennes de repartir du bon pied. Cette solution, la Commission européenne y réfléchit sérieusement afin de limiter la casse économique au sortir de la crise sanitaire et pourrait se prononcer prochainement sur la création d'un mécanisme qui permettrait aux banques de revendre plus facilement leurs crédits à risque à des acteurs spécialisés.

L'enjeu est de taille. Si les banques européennes se retrouvent face à trop d'impayés par leurs clients, elles pourraient être amenées à réduire leur octroi de crédits et à mettre en danger la reprise économique après la pandémie. Se débarrasser de leurs créances douteuses permettrait d'assainir leur bilan et de continuer à fonctionner normalement.

Le risque n'est pas négligeable pour les banques. Les plans de soutien à l'économie mis en place dans tous les pays européens ont permis aux entreprises de survivre le temps de la mise à l'arrêt de l'économie. Une fois ces plans d'urgence terminés, les entreprises les plus fragiles risquent de ne pas survivre. Des faillites importantes ont déjà eu lieu en France, comme celle de Bio C'Bon, racheté par Carrefour, ou celles de nombreuses enseignes d'habillement. Le début de l'année 2020 a vu reculer le nombre de faillites d'entreprises (-35,4 % au troisième trimestre en France, selon le cabinet Altarès). L'année 2021, en revanche, devrait repartir sur une tendance inverse.

Les prêts aux entreprises ont ainsi massivement augmenté cette année. Selon l'Autorité bancaire européenne, les banques européennes détenaient 26000 milliards d'euros de produits de financements (crédits, produits dérivés, etc.) en juin 2020, en augmentation de 7% par rapport à l'année précédente. Les entreprises, notamment les PME, ont été les premières bénéficiaires de ce surcroît de crédit, notamment du fait des politiques des gouvernements pour soutenir l'économie.

En France, l'encours de crédit aux entreprises approchait des 1200 milliards d'euros en octobre, en progression de plus de 12 % par rapport à l'année dernière. Une partie de cette augmentation est réalisée par l'octroi de prêts garantis par l'État (PGE), les banques françaises en ayant distribué pour plus de 120 milliards d'euros depuis le début de l'année.

Or les premiers signes avant-coureurs de tension sur le remboursement des crédits se font déjà sentir. L'Autorité bancaire européenne, dans un rapport de décembre 2020, remarque que le nombre de crédits en défaut n'augmente que très légèrement. En revanche, la catégorie des crédits fragiles, sur lesquels les banques sont en alerte, a fortement augmenté : +23 % depuis l'année dernière.

Bonne nouvelle, l'Autorité bancaire européenne rassure sur les réserves des banques. Celles-ci sont suffisantes pour absorber une grande partie d'un éventuel choc d'impayés. Mais la mise à contribution de ces réserves affecterait leur capacité à proposer plus de crédit, nécessaire pour la relance économique. Le dispositif de Bad Bank, déjà utilisé lors de la crise financière de 2008, permettrait donc de rompre ce cercle vicieux.

Une fois dans la bad bank, les prêts potentiellement non récupérables seront en effet « packagés » dans des produits financiers – un peu à la manière des subprimes – pour ensuite être revendus à des gestionnaires d'actifs spécialisés dans ce type de créances douteuses. Ces experts en prêts non récupérables, souvent américains, se nomment Cerberus, Blackstone, Lone Star ou Goldman Sachs. On les appelle aussi plus trivialement des « fonds vautours », puisqu'ils n'interviennent que lorsque la situation est très mal engagée pour le débiteur. Bien entendu, ces transferts de créances ne se feront pas sans pertes pour les banques européennes, mais l'idée est d'en limiter l'ampleur afin d'éviter un effondrement généralisé tel un château de cartes.

Dernier point de vigilance : ne pas laisser les banques, par effet d'aubaine, reverser à la bad bank toutes leurs créances en défaut héritées des crises passées. Car la note pourrait dès lors devenir très salée pour le contribuable européen.[3]

Le CESE propose de qualifier les filières stratégiques

La crise sanitaire a mis en lumière les sujets d'indépendance, de souveraineté, de maîtrise et donc de filières stratégiques. Si ces dernières ont été définies à plusieurs reprises, il convient aujourd'hui de réexaminer ces choix selon le CESE[4]. La période actuelle a constitué une opportunité pour repenser la transformation de notre appareil de production. Publié en janvier 2021, un avis du CESE vise à étudier,

[3] Suite au COVID, l'UE réfléchit à une « Bad Bank » - pour en savoir plus :
- https://srb.europa.eu/en/node/1109
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/covid-19-l-europe-reflechit-a-une-bad-bank-pour-endiguer-l-endettement-record-des-entreprises-149301.html
- https://www.marianne.net/economie/economie-europeenne/cajolees-par-les-etats-et-la-bce-les-banques-sen-tirent-a-trop-bon-compte

[4] « Le CESE propose de qualifier les filières stratégiques »
- Rapport complet : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2021/2021_02_filieres_strategiques.pdf

à l'aune des bouleversements économiques, sociaux et environnementaux, la manière de définir des critères permettant de qualifier une filière de «stratégique» et de définir leur mise en œuvre.

La crise sanitaire a mis en lumière les sujets d'indépendance, de souveraineté, de maîtrise et donc de filières stratégiques. Si ces dernières ont été définies à plusieurs reprises, il convient aujourd'hui de réexaminer ces choix. La période actuelle doit constituer une opportunité pour repenser la transformation de notre appareil de production. Le présent avis n'a pas pour objectif de choisir entre les filières stratégiques mais d'étudier, à l'aune des bouleversements économiques, sociaux et environnementaux, la manière de définir des critères permettant de qualifier une filière de "stratégique" et de définir leur mise en œuvre.

Alors que depuis 40 ans, on assiste à une désindustrialisation continue de notre pays et à une perte d'emplois massive (suppression de 2 millions d'emplois entre 1970 et 2016), la crise conjoncturelle actuelle va aggraver cette tendance pour une industrie française très dépendante des chaînes de valeur internationales.

Depuis une dizaine d'années, l'État a souhaité accompagner la structuration des filières industrielles (mise en place des 18 comités stratégiques de filière) et a ainsi réaffirmé le caractère économique et stratégique de ces dernières. La France n'est pas la seule à mettre en œuvre ce type de politique et les exemples étrangers, qu'il s'agisse de la Chine ou de l'Europe, sont instructifs. Les politiques industrielles choisies s'accompagnent souvent de mesures protectionnistes en faveur des industries nationales, à l'image du décret dit Montebourg du 14 mai 2014. Aujourd'hui, c'est le plan de relance qui tente de soutenir les filières industrielles mais son montant est insuffisant dans ce domaine et sa gouvernance pose question.

Mais dans le contexte lié à la crise de la Covid-19, quels objectifs et quels critères rendent une filière "stratégique" ? Il s'agit déjà d'identifier les nouveaux besoins auxquels ces filières doivent répondre et qui concernent par exemple l'alimentation saine et durable, la santé et le bien-être, la protection de l'environnement et la transition écologique et énergétique, la souveraineté dans le numérique…

Pour qu'elles soient en mesure d'y répondre, le CESE fixe quatre objectifs aux filières :

Objectif 1 : renforcer la souveraineté économique ;

Objectif 2 : avoir des filières répondant aux besoins économiques, sociaux, sanitaires et ainsi qu'aux impératifs environnementaux ;

Objectif 3 : mettre les filières industrielles dans une cohérence d'ensemble pour mieux identifier les technologies transverses (nœuds technologiques) et assurer leur montée en gamme ;

Objectif 4 : retrouver l'esprit industriel en renforçant capacités humaines, avec plus de formations, de qualifications, de compétences et d'emplois, installer une forte culture de l'industrie dans notre pays.

Le CESE propose des indicateurs simples pour permettre d'identifier si les filières contribuent à ces quatre objectifs et si elles sont donc bien stratégiques. Enfin, le CESE analyse le rôle de l'État et des différents acteurs pour définir et mettre en place une véritable stratégie de filières industrielles. L'État doit impulser une véritable vision pour les filières industrielles et construire un écosystème favorable en optimisant les leviers publics et en donnant toute leur place aux salariés, sans oublier la construction de filières industrielles européennes et internationales, au-delà des coopérations nationales.

Dans cette optique, le CESE préconise :

1. d'évaluer les besoins sociaux (alimentation, santé, bien-être, environnement, numérique, mobilité, culture, éducation…), préalable nécessaire à l'identification des filières concourant à notre souveraineté ;

2. de reconquérir notre indépendance économique, en orientant tout ou partie de la production vers les biens et services essentiels à la vie du pays, ou stratégiques pour son développement ;

3. de faire de l'enjeu environnemental, un élément structurant et transverse pour définir une filière stratégique ;

4. de faire du critère du maintien et de la création d'emplois dans la définition des filières stratégiques, un élément central, en lien avec des GPEC ;

5. de maîtriser les technologies transverses et d'impliquer l'ensemble de la chaîne des filières stratégiques en incluant les ETI et les PME ;

6. de développer la GPEC à l'échelle des branches professionnelles afin de répondre au mieux aux besoins évolutifs des filières industrielles ;

7. d'organiser des États généraux de l'industrie, pilotés par le Haut-commissariat au plan et le CESE en y associant le Haut conseil pour le climat, le CNI ainsi que les parties prenantes en vue de définir les priorités pour les filières stratégiques ;

8. de s'appuyer sur un Commissariat au plan, rattaché au Premier ministre, qui doit proposer une prospective globale dans le domaine économique notamment industriel et une démarche planificatrice et de mettre en place une programmation pluriannuelle de l'industrie (PPI), s'insérant dans une vision à long terme ;

9. de mettre en place un grand ministère de l'Industrie, intégrant les défis sociaux, environnementaux et numériques, disposant des moyens pour établir une politique industrielle ambitieuse définie par le Commissariat au plan. Il s'agit de faire cohabiter dans ce ministère des enjeux industriels et écologiques afin de s'assurer que la transformation industrielle soit bien inscrite dans ces enjeux ;

10. d'intensifier les missions de participations stratégiques et d'instruction d'une planification financière de long terme de l'APE et pour ce faire, ouvrir sa gouvernance à ce nouveau ministère de l'industrie ;

11. de réformer l'APE afin de renforcer ses missions de suivi et d'action stratégique de long terme pour la défense des intérêts stratégiques français ;

12. de réaffirmer que l'entreprise doit être définie comme entité sociale, avec pour mission collective, de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cet objectif implique des modes de gouvernance qui intègrent, selon les types d'entreprises, les salariés et qui prennent en compte les intérêts des différentes parties prenantes afin de contribuer aux orientations stratégiques ;

13. d'agir pour une véritable élaboration d'une politique industrielle européenne ;

14. d'établir des coopérations industrielles internationales.

RTE et l'Agence Internationale de l'Energie détaillent les conditions d'un mix 100% renouvelables en France

La France peut-elle se passer de nucléaire pour produire de l'électricité ? Telle est la question que pose le rapport publié ce mercredi par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et Réseau de transport d'électricité (RTE), pudiquement intitulé « Conditions et prérequis en matière de faisabilité technique pour un système électrique avec une forte proportion d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ».

A cette question, les deux organisations répondent qu'une production d'électricité basée presque entièrement sur les énergies renouvelables est techniquement possible, à certaines conditions.

Pour l'instant, la France dépend très largement de l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité. En 2019, 70 % de l'électricité produite dans l'Hexagone était d'origine nucléaire. Mais la majeure partie des centrales nucléaires françaises ont été mises en service à la fin des années soixante-dix et pendant les années quatre-vingt. Ces centrales avaient été conçues pour fonctionner quarante ans. Elles approchent donc de leur date limite, même s'il est possible de prolonger leur durée de vie, dans une certaine mesure, après inspection et travaux de rénovation.

Le gouvernement devra donc bientôt prendre la décision de construire de nouvelles centrales nucléaires, ou bien de miser sur les énergies renouvelables, ce qui nécessiterait d'adapter le réseau électrique. Cette décision ne sera pas prise « avant la fin 2022 - donc avant le prochain quinquennat », avait déclaré l'année dernière l'ancienne ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne. L'étude commandée à RTE et à l'AIE doit permettre au gouvernement de prendre cette décision difficile en connaissance de cause.

En 2019, les énergies renouvelables assuraient déjà 22 % de la consommation d'électricité en France, selon des données officielles. Les barrages hydroélectriques, dont la production est plus régulière que celle des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques, en représentent la moitié à eux seuls. Leur capacité de développement est cependant limitée ; tous les scénarios misant sur les énergies renouvelables passent donc par un développement des énergies éolienne et solaire, qui présentent des défis particuliers.

Selon le rapport de l'AIE et de RTE, quatre conditions sont nécessaires pour espérer atteindre un mix électrique 100 % renouvelable. Il s'agit tout d'abord de maintenir la **stabilité du système électrique**, qui repose pour l'instant sur « les rotors des alternateurs des centrales électriques conventionnelles qui tournent ensemble de manière synchronisée, à la même fréquence ». Ce n'est pas le cas des champs d'éoliennes ou des centrales solaires.

Mais « il existe un consensus scientifique sur l'existence de solutions technologiques permettant de maintenir la stabilité du système électrique sans production conventionnelle », c'est-à-dire nucléaire ou fossile, souligne l'AIE et RTE. Ces solutions techniques se trouvent « à différents stades de maturité », selon le rapport. Certaines sont déjà déployées, tandis que d'autres « en sont au stade de la recherche et du développement ».

Deuxième condition indispensable à l'essor des renouvelables, la **sécurité d'alimentation en électricité** est un argument souvent mis en avant par les défenseurs du nucléaire. La production d'électricité par une éolienne ou une centrale photovoltaïque dépend en effet des conditions météorologiques. Cependant, la capacité d'un système reposant majoritairement sur les énergies renouvelables « peut être garantie […] si les sources de flexibilité sont développées de manière importante », concluent les experts de l'AIE et de RTE.

Ces sources de flexibilité sont « le pilotage de la demande, le stockage à grande échelle, les centrales de pointe » et « des réseaux de transport d'interconnexion transfrontalière bien développés », énumèrent-ils. Elles reposent sur des technologies plus ou moins avancées, aux coûts variables. Certaines d'entre elles sont pour l'instant inexploitées, comme la capacité de charge et de décharge des voitures électriques, mais elles pourraient jouer un rôle décisif dans une dizaine d'années.

Une part plus élevée d'énergies éoliennes et photovoltaïques nécessite également d'augmenter la capacité des **réserves opérationnelles**, qui permettent d'équilibrer le réseau si la production d'électricité chute brutalement ou si la consommation décolle. Cette évolution, nécessaire, pourrait néanmoins être limitée à condition qu'on parvienne à mieux prévoir la production photovoltaïque notamment.

Enfin, un scénario faisant la part belle aux énergies renouvelables nécessiterait de développer encore davantage les **réseaux électriques**, notamment au niveau européen. « Si le réseau est convenablement adapté, le système [sera] plus résistant à la perte d'un seul élément important comme une liaison électrique ou un groupe de production », note le rapport. Comme pour les autres sources de flexibilité, il sera surtout nécessaire de renforcer les réseaux « au-delà de 2030 ».

Sur la base de cette étude, RTE envisage huit scénarios possibles pour l'année 2050. Dans trois d'entre eux, les énergies renouvelables assurent la majeure partie de la production d'électricité, tandis que le nucléaire joue un rôle marginal. Un scénario envisage que l'intégralité de la production d'électricité provienne des énergies renouvelables. Et un seul scénario prévoit que la part de l'énergie nucléaire reste stable après 2035, à 50 % du mix électrique, tandis que deux autres parient sur une part réduite de cette source d'énergie.

Le scénario où le nucléaire conserve une place stable après 2035 nécessiterait un « programme très volontariste de renouvellement du parc nucléaire » qui serait « poussé à ses limites », souligne le rapport. Il faudrait lancer le programme de nouveau nucléaire dès les années 2020 et « préparer la filiale nucléaire à la mise en service de réacteurs selon un rythme qui n'a pas été atteint depuis le début des années 1990 ». Dans tous les cas, une mise à niveau massive du système de production d'électricité devra être réalisée pour permettre à la France de tenir ses objectifs climatiques. [5]

[5] RTE et l'Agence Internationale de l'Energie détaillent les conditions d'un mix 100% renouvelables en France – pour en savoir plus :
- https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/electricite-les-quatre-contraintes-du-scenario-100-energies-renouvelables-1284761
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/01/27/energie-la-longue-marche-vers-une-france-100-renouvelables_6067783_3234.html
- https://www.rte-france.com/actualites/rte-aie-publient-etude-forte-part-energies-renouvelables-horizon-2050

Les terres agricoles : des actifs financiers

C'est une course folle qui ne semble pas finir. Selon un rapport rédigé par l'International Land Coalition (ILC), représentant plusieurs ONG dont Oxfam et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), la tendance à la concentration des terres agricoles progresse sur la planète. Ainsi, 1 % des plus gros exploitants gèrent plus de 70 % des terres agricoles mondiales. Cela ne signifie pas que les petites fermes n'existent plus, mais qu'elles occupent moins de surface. Ainsi, sur les 608 millions de propriétés agricoles, 80 % sont de petites exploitations de moins de deux hectares.

Une concentration des exploitations qui se vérifie particulièrement en Europe où la taille moyenne des exploitations a doublé depuis les années 1960, passant de 12 à 21 hectares en 2010. Surtout, le nombre d'exploitation de plus de 100 hectares a augmenté régulièrement de 2005 à 2015 et, désormais, moins de 3 % des exploitations représentent plus de la moitié des terres cultivées. Cette tendance à la concentration des terres est associée à un autre phénomène : la financiarisation du secteur agricole.

« *Les systèmes alimentaires dominants à l'échelle mondiale sont contrôlés par un petit nombre d'entreprises et d'institutions financières, motivées par la logique du retour sur investissement à grande échelle obtenu par les économiques d'échelle* », avance l'étude. « *Certaines terres agricoles sont considérées comme des actifs, sans propriétaire physique connu, soumis à des processus décisionnels qui peuvent être externes à l'exploitation* », expliquent les auteurs. On observe ainsi de plus en plus de gestionnaires d'actifs ou des sociétés de capital-investissement présents sur ce marché.

Un système qui renforce les inégalités entre les plus modestes et les plus gros propriétaires fonciers. L'étude évalue que les 10 % les plus riches des populations rurales dans le monde accaparent 60 % de la valeur des terres agricoles. De l'autre côté, la moitié des plus pauvres, très dépendants de l'agriculture, n'absorbent que 3 % de cette valeur. Les inégalités foncières réduisent les opportunités pour les jeunes générations rurales, en particulier les filles, d'améliorer leur vie. À plus long terme, cela nuit au développement humain, à la stabilité sociopolitique et à la durabilité environnementale.

Et justement, ces grosses exploitations favorisent la monoculture de grande échelle nuisible à l'environnement et participent ainsi au changement climatique. « *Elles favorisent l'agriculture intensive, la mécanisation et les monocultures. Cela a évidemment un impact sur la biodiversité puisqu'il y a moins de variété de cultures* », explique Guy Kastler de la Confédération paysanne. Les petites exploitations sont en général plus favorables à la biodiversité, aux sols, aux forêts, à l'assainissement des sources d'eau. Une préoccupation majeure qui a poussé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appelé à une gestion plus durable des sols qui s'appauvrissent à grande vitesse.

En France, depuis quelques années, de plus en plus d'entreprises de travaux agricoles se substituent aux producteurs avec lesquelles elles travaillent. Ceux-ci se limitent à mettre à leur disposition les terres de leurs exploitations, permettant ainsi à ces entreprises de travailler parfois des milliers d'hectares sans être déclarées comme exploitant agricole. Ce phénomène prend de l'ampleur, avec une concentration du foncier en France aux mains de quelques entreprises.

En février 2017, l'article 3 d'une proposition de loi intitulée « Loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle » a tenté de mettre fin à ces inégalités croissantes. Le Conseil constitutionnel a néanmoins jugé qu'il s'agissait d'« une atteinte disproportionnée au droit de propriété et à la liberté d'entreprendre ». L'article 3 de la nouvelle loi a ainsi été déclaré contraire à la Constitution, et rejeté. Cet article 3 aurait pourtant rendu impossible

l'achat de parts d'exploitations agricoles à grande échelle tout en maintenant une présence active dans les organes de gestions des sociétés gérantes. Il aurait ainsi empêché, en France, la concentration de terres agricoles aux mains d'une minorité d'actionnaires.

Selon le rapport, si la tendance actuelle se poursuit, l'inégalité croissante des terres aura des conséquences négatives importantes sur le développement économique et social de tous les pays, mais également sur l'environnement, la démocratie et la paix. Les auteurs insistent cependant sur le fait que la concentration des terres entre les mains de quelques élites n'est pas inévitable, et qu'une voie plus inclusive existe.

Cette voie nécessite néanmoins une profonde transformation des relations de pouvoir et des normes politiques, économiques, sociales et légales. Le rapport encourage, pour ne citer que quelques pistes, la démocratisation de la gouvernance des terres, un renforcement de la régulation de la propriété foncière, la transparence des transferts de propriété, la reconnaissance des droits des minorités, et enfin la construction d'un modèle de production agricole équitable et durable.[6]

Foldscope : un microscope en papier pour la lutte contre le paludisme

Le progrès ne vient pas toujours de nouvelles technologies complexes. Il est parfois issu d'objets très simples, à l'image du Foldscope, un curieux microscope inventé en 2014, déjà écoulé à plus d'un million d'exemplaires dans 150 pays. Un objet qui cumule les particularités : constitué en majorité de papier, il s'assemble en quelques minutes à la façon d'un origami, tient dans une poche, et, surtout, coûte moins d'un dollar.

Développé par Manu Prakash et Jim Cybulski dans un laboratoire de biologie de l'université de Stanford, aux États-Unis, cet appareil imprimable sur une simple feuille de papier, à la fois portable et abordable, a été distingué par la Technology Review du MIT comme l'une des dix récentes inventions low-tech qui ont changé le monde. Et pour cause : avec ses 8 grammes, sa cinquantaine d'heures d'autonomie et son zoom x 2 000 lui permettant d'atteindre une résolution de 2 microns, le Foldscope rivalise aujourd'hui avec les microscopes habituellement utilisés dans la recherche scientifique. Ses caractéristiques permettent à ses utilisateurs d'observer des tissus organiques, des bactéries, des cellules sanguines ou des organismes unicellulaires. Et donc de détecter, par exemple, les parasites responsables du paludisme, mais aussi d'autres maladies comme la leishmaniose, la trypanosomiase africaine ou la tuberculose. Selon la couleur de la lampe led utilisée, il peut même repérer certaines protéines ou molécules fluorescentes.

Grâce au Foldscope, la science et la médecine s'invitent ainsi plus facilement dans les zones les plus reculées d'Inde, d'Irak, de Syrie ou des Philippines. Avec l'espoir de réduire les épidémies, comme celle du paludisme qui a touché en 2019 près de 229 millions de personnes à travers la planète, causant la mort de 409 000 personnes.

[6] Les terres agricoles : des actifs financiers – pour en savoir plus :
- https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/2020_11_land_inequality_synthesis_report_uneven_ground_final_en_spread_low_res_2.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/70-des-terres-agricoles-appartiennent-a-1-des-exploitations-la-concentration-s-accelere-149275.html
- https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/2020/inegalite-d-acces-aux-terres-agricoles

Le simple dépistage de la maladie permet de la traiter à temps et d'en limiter les effets et la diffusion. En revanche, le coût élevé des analyses d'échantillon de sang est encore un obstacle de taille à l'endiguement de la maladie dans les pays pauvres.

Le premier prototype du Foldscope remonte à 2010. L'objectif des deux chercheurs était alors de créer un microscope peu volumineux, robuste et low-cost pour le rendre accessible à la fois aux soignants et scientifiques des régions les plus pauvres de la planète, mais aussi aux enfants. Il s'agit notamment de leur permettre de vérifier par eux-mêmes si l'eau qu'ils boivent est suffisamment propre. Un instrument au concept révolutionnaire en a résulté, constitué d'une structure en papier à assembler, d'une minuscule lentille, d'une pile bouton et d'une led, le tout pour un coût de 0,97 dollar (0,80 euro). Son utilisation n'est guère plus complexe : il suffit de placer son œil suffisamment près de la lentille pour que le sourcil touche le papier, puis de faire la mise au point en manipulant le réglage de l'outil avec ses pouces. Grâce au soutien de la Fondation Moore, un programme de distribution de 60 000 de ces microscopes low-tech dans plus de 135 pays a vu le jour en 2014. Une seule chose était alors demandée aux bénéficiaires : publier leurs découvertes sur la plateforme en ligne Microcosmos, qui rassemble les utilisateurs de Foldscope du monde entier – elle est d'ailleurs devenue la plus grande communauté d'amateurs de microscopie.

C'est ainsi que les deux fondateurs ont appris que leur invention avait servi à identifier des œufs d'animaux ravageurs dans des exploitations agricoles en Inde, à inventorier la biodiversité d'arthropodes en Amazonie, à détecter des bactéries dans des échantillons d'eau et à établir une carte de la diversité des pollens en ville. Mais aussi, plus surprenant, à repérer de fausses monnaies et de faux médicaments. En bref, à populariser l'analyse microscopique. Au-delà de ces applications, le Foldscope s'est en effet révélé comme un formidable outil d'éducation des populations à la science, et notamment les jeunes. « *À travers notre production d'outils low-cost, nous souhaitons briser la barrière des prix entre les gens et la curiosité et l'excitation de l'exploration scientifique* », indique l'entreprise Foldscope Instruments Inc. La mission n'est certes pas encore accomplie partout où les besoins se font sentir, mais elle en prend la bonne voie.[7]

[7] Foldscope : un microscope en papier pour la lutte contre le paludisme – adapté de :
- https://ideas4development.org/foldscope-microscope-papier-1-dollar-revolutionnaire/

L'ESS en mouvement

UN RENFORCEMENT HISTORIQUE DU DLA POUR FAIRE FACE A LA CRISE.....24

DIAGNOSTIC DE RELANCE DES PTCE.....25

APPEL AUX DONS DE L'ASSOCIATION STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE POUR FACILITER LA RENOVATION DES LOGEMENTS DES FAMILLES TRES MODESTES 25

UNE PLATEFORME PERSONNALISEE DES AIDES D'URGENCE POUR LES STRUCTURES DE L'ESS 26

FONJEP JEUNES : AIDE A L'EMPLOI DES JEUNES DANS LES ASSOCIATIONS 26

RAILCOOP : UNE COOPERATIVE POUR REDONNER VIE AUX LIGNES DE TRAIN ABANDONNEES 27

Un renforcement historique du DLA pour faire face à la crise

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) accompagne depuis près de 20 ans les acteurs de l'ESS, en particulier les associations de taille modeste, dans leur développement économique et leur consolidation. Bien connu des acteurs associatifs, il est facile d'accès et souvent mobilisé.

Ce dispositif, co-financé à titre principal par l'État et la Banque des territoires, a démontré son efficacité et a su adapter dans des délais très contraints ses modalités d'intervention pour aider les structures de l'ESS à affronter les premiers effets de la crise sanitaire. Le DLA a ainsi été une pièce maîtresse du dispositif de secours de l'ESS, mis en place au printemps.

C'est la raison pour laquelle Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, confirme **confier au DLA un rôle central dans l'exécution de sa politique publique de lutte contre l'urgence économique et dans la mise en œuvre du plan France Relance au service de l'économie sociale et solidaire**.

Face à l'urgence, le DLA proposera des solutions d'accompagnement personnalisées et renforcées aux structures de l'ESS qui bénéficieront du fonds UrgencESS, doté de 30 millions d'euros et opérationnel en janvier. L'objectif est de garantir leur pérennité économique au-delà du versement de l'aide, qui oscillera entre 5 000 et 8 000 euros pour les structures de moins de dix salariés.

Dans le cadre de la relance, le DLA accompagnera les structures de l'ESS dans la mobilisation des nombreuses aides et appels à projets auxquels elles ont droit dans des domaines aussi divers que l'économie circulaire, la transition agroécologique, le secteur médico-social, la culture ou le sport.

Pour financer ces deux priorités, le secrétariat d'État à l'ESS annonce une **hausse exceptionnelle de 2,8 millions d'euros du financement du DLA par l'Etat, qui s'ajoute à une enveloppe annuelle de 10 millions d'euro**s. Ces fonds supplémentaires iront principalement abonder les DLA au niveau local et correspondent une **hausse de 60 % des crédits dédiés aux prestataires, notamment pour développer l'accompagnement en ingénierie**.

>> En savoir plus sur le DLA :

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Depuis sa création en 2002, de nombreux acteurs soutiennent le DLA pour garantir sa mise en oeuvre sur tous les territoires : l'État, le Fonds Social Européen, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales, le Mouvement Associatif et ESS France. Le DLA est opéré au niveau national par l'Avise. www.info-dla.fr

Diagnostic de relance des PTCE

La Secrétaire d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, a missionné le Labo de l'ESS dans la perspective d'une relance de la dynamique des PTCE, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

Un diagnostic[8] a été remis en janvier 2021, répondant à 3 objectifs :

- Mettre à jour les connaissances sur les PTCE et analyser leur action concrète. Le Labo regrettait vivement que, dans la dernière période, il n'y ait plus de système d'information et d'animation d'expériences aussi innovantes ;
- Mesurer les freins à l'émergence de nouveaux Pôles et au développement des PTCE existants et identifier leurs attentes, notamment dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et de ses conséquences économiques ;
- Identifier les leviers d'action, notamment en termes de politiques publiques, à activer pour appuyer le développement des PTCE et permettre leur redynamisation dans un contexte nouveau.

Le Labo de l'ESS, a associé les PTCE, les réseaux de l'ESS, les financeurs et les acteurs du territoire à l'élaboration de ce rapport, qui constitue à la fois un document pour l'action et une enquête.

Les propositions sont organisées autour de 7 axes :

1. Relancer collectivement la dynamique nationale des PTCE,
2. Financer la consolidation des PTCE,
3. Financer l'émergence de nouveaux PTCE,
4. Accompagner le redéploiement des PTCE,
5. Identifier les programmes publics nationaux et européens mobilisables,
6. Améliorer la coopération avec les acteurs économiques et leur implication,
7. Former les pouvoirs publics aux PTCE et plus largement à la coopération territoriale au service des transitions.

Appel aux dons de l'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE pour faciliter la rénovation des logements des familles très modestes

L'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE a lancé le 23 février, avec le soutien de la comédienne Emmanuelle Béart, un appel aux dons du grand public pour financer le « *reste à charge* » des 1 million de familles très modestes pour rénover leurs logements qui sont souvent des passoires thermiques. Aujourd'hui, en cumulant toutes les aides disponibles (publiques et privées), il est possible de financer environ 90% des travaux de rénovation globale et performante (en moyenne 50 000 €) des logements des familles très modestes, ce qui est important. Cependant le « *reste à charge* » pour ces familles soit 5 000 € est encore inatteignable pour des revenus annuels inférieurs à 15 000 €.

[8] Article « Diagnostic de relance des PTCE » inspiré de : https://www.lelabo-ess.org/diagnostic-relancer-les-ptce.html
Pour en savoir plus – rapport complet : https://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/2021.01.14_relancer_les_ptce_-_web.pdf

Les travaux ne sont donc jamais engagés avec des conséquences graves : sanitaires avec les maladies liées notamment à l'humidité et la mauvaise qualité de l'air, économiques avec des factures d'énergie deux fois supérieures à la moyenne, sociales avec l'isolement de ces familles.

Les dons récoltés permettront de lever ce blocage à l'engagement des travaux qui sont nécessaires pour ces familles très modestes mais aussi pour le climat en éradiquant les passoires thermiques.

L'association STOP EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, dont le président est Bernard Saincy, est multi-acteurs et regroupe plus de 60 organisations – entreprises, collectivités territoriales, associations caritatives-. Son objectif est de sortir plus d'un million de personnes par an de la précarité énergétique. Elle développe pour cela des projets concrets, innovants et ambitieux en s'appuyant sur les compétences complémentaires de ses membres.

Pour faire un don et connaître l'association, allez sur son site : www.STOPEXCLUSIONENERGETIQUE.org

Une plateforme personnalisée des aides d'urgence pour les structures de l'ESS

Le **Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable** et la **Banque des Territoires** ont lancé le 10 décembre une plateforme qui récapitule l'ensemble des aides d'urgence (fonds de solidarité, reports de charges, activité partielle, dispositifs sectoriels ou fonds régionaux) pour chaque type de structure de l'ESS et pour chaque cas.

Issue d'un travail collaboratif entre le Secrétariat d'État et la Banque des Territoires, la plateforme est accessible sur le site internet de cette dernière : https://www.banquedesterritoires.fr/plan-ess. Elle sera mise à jour en fonction de l'évolution des mesures et plans gouvernementaux.

Afin d'encourager le recours aux mesures d'urgence et de faciliter tant leur compréhension que leur prise en main, par les structures de l'ESS, **la plateforme personnalise la réponse en fonction d'un ensemble de critères : type de structure, taille, secteur, difficultés rencontrées…**

L'objectif **est de fournir rapidement un état des lieux personnalisé de l'ensemble des aides ouvertes (montant, nature) et des points de contact.**

Cette initiative intervient dans le cadre du dispositif UrgencESS visant à soutenir les structures de l'ESS, pendant la crise, au moyen d'une cellule de crise hebdomadaire, d'un numéro vert et contact mail (infocovid.ess@cabinets.finances.gouv.fr), et d'un document de synthèse des dispositifs dédiés à l'ESS mis à jour en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales.

>> Découvrir la plateforme

FONJEP jeunes : aide à l'emploi des jeunes dans les associations

Dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement met en place le dispositif « FONJEP Jeunes »[9]. Il est doté de 2000 subventions destinées spécifiquement à soutenir un poste de salarié permanent au sein des associations.

[9] Article inspiré de : "FONJEP Jeunes" : une aide à l'emploi des jeunes dans les associations | FONJEP
Pour en savoir plus : https://www.associations.gouv.fr/fonjepjeunes.html

Les subventions sont d'un montant de 7 164 €, permettant le soutien de 1000 postes en 2021, et 1000 postes en 2022. Ce dispositif répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.

Le dispositif "FONJEP Jeunes" est à destination des associations d'utilité sociale, notamment dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale. Il a pour objet d'aider à la pérennisation des projets associatifs. L'ensemble des secteurs associatifs relevant de missions d'intérêt général est concerné, notamment l'éducation populaire, le social, le sport, la culture et l'environnement.

Une aide de 7 164 € est attribuée, par an, sur une durée de 3 ans, pour les associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, quel que soit son niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience.

Les emplois concernés sont des emplois supplémentaires nouveaux dans les associations ou des emplois renouvelés qui ont fait l'objet, plus de trois mois avant l'embauche, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle ou les emplois libérés suite au départ d'un salarié. L'emploi ne doit pas faire l'objet d'une autre aide à l'emploi versée par l'Etat (emploi franc, contrat de formation en alternance, emploi aidé…) mais il peut faire l'objet d'une aide à l'emploi versée par une collectivité territoriale.

Des "appels à manifestation d'intérêt" sont publiés dans chaque région. Au-delà des critères généraux et nationaux du dispositif, des priorités régionales et le détail des modalités opérationnelles sont détaillées pour chacune des régions.

Railcoop : une coopérative pour redonner vie aux lignes de train abandonnées

C'est une petite coopérative qui s'est lancée sur un pari ambitieux : faire renaître les lignes de trains abandonnées qui ont isolé certains territoires. La France a en effet vu depuis un siècle son réseau ferroviaire se contracter. Certaines lignes, jugées trop déficitaires, en mauvais état et peu fréquentées ont ainsi fermé.

Railcoop, première Société coopératif d'intérêt collectif (SCIC), s'est donné l'objectif de redonner vie aux lignes délaissées. Depuis décembre 2020, l'ouverture du marché du transport ferroviaire a franchi une nouvelle étape avec l'ouverture du transport domestique de passagers. Désormais, toute entreprise ferroviaire, titulaire d'une licence et d'un certificat de sécurité, peut proposer librement des offres voyageurs et marchandises sur l'ensemble du réseau ferré. C'est une formidable opportunité pour développer de nouveaux services sur tous les territoires. La coopérative a jeté son dévolu sur une ligne symbolique, que la SNCF a abandonné en 2014, le Bordeaux-Lyon.

« *Cette ligne a été délaissée au profit du TGV. Pour aller de Bordeaux à Lyon, vous devez passer par Paris. Notre idée est de relier ces deux villes, d'Est en Ouest sans passer par la capitale et de redynamiser certaines villes présentes sur le trajet* », explique la chargée de communication de Railcoop, Anne-Sophie Lahaye. La ligne, qui sera opérée à partir de 2022 va desservir neuf villes moyennes comme Libourne, Périgueux, Limoges ou encore Montluçon.

Carte : ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon

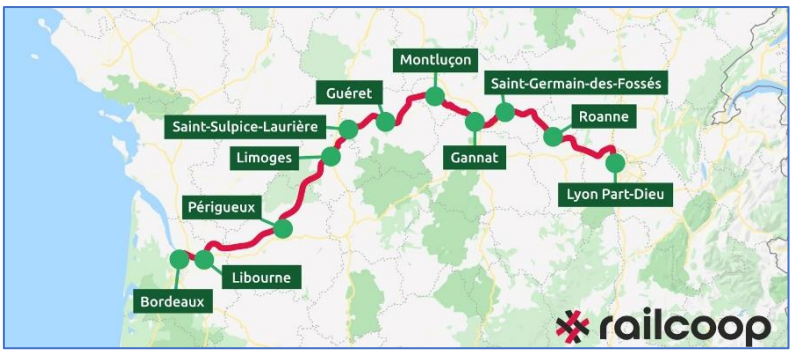

Source : Railcoop.

Railcoop vise un trafic d'au moins 690 000 voyageurs par an. Le prix, fixe, sera de 38 euros. Un prix compétitif qui devrait faire oublier aux voyageurs que le temps de trajet, évalué à 6h47, est plus long qu'avec la correspondance à Paris (moins de 5 heures). Si l'expérience est réussie, la coopérative lancera deux autres lignes de voyageurs : un Toulouse-Rennes et un Lyon-Thionville. L'ouverture à la concurrence donne à Railcoop l'occasion unique pour les clients de proposer une offre complémentaire au service public pour renforcer l'usage du ferroviaire dans tous les territoires.

Reste le nerf de la guerre : le financement. Pour obtenir la licence ferroviaire et le certificat de sécurité destiné à faire à rouler les trains, le capital social de Railcoop doit s'élever à 1,5 million d'euros. Pour l'instant, la coopérative a atteint un capital d'un million d'euros et compte 3 160 sociétaires. Elle assure qu'elle atteindra l'objectif à mi-2021. Plusieurs collectivités sont en effet prêtes à s'engager pour faire revivre leur gare et accroître ainsi l'attractivité de leur ville.

La commune de Gannat, dans l'Allier, qui sera desservie par le Bordeaux-Lyon de Railcoop, est ainsi devenue la première collectivité locale sociétaire. D'autant que la coopérative compte, par la même occasion, relancer les trains de nuit. Dès 2022, le Bordeaux-Lyon sera ainsi opéré en horaires de nuit. Il faudra attendre 2024 pour avoir des trains couchettes. Railcoop est en effet dépendante de SNCF Réseau à qui elle loue les wagons, les créneaux, les sillons…

RSE et engagement des entreprises

PME : UN GUIDE POUR AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE 30

L'OBSERVATOIRE DES SOCIETES A MISSIONS DRESSE L'ETAT DES LIEUX DU SECTEUR EN FRANCE 31

CLASSEMENT CORPORATE KNIGHTS : SCHNEIDER ELECTRIC RECONNUE COMME L'ENTREPRISE LA PLUS DURABLE 32

PME : un guide pour agir en faveur de la biodiversité

Article rédigé par :

Comité 21

Agir pour le climat a des co-bénéfices sur la biodiversité et inversement, soyons-en sûrs ! Mobilisés par la COP21 et ses suites, les acteurs français et a fortiori les entreprises, ont eu peut-être un peu trop tendance à se focaliser sur les engagements climat – certes essentiels, et nous devons poursuivre nos efforts – en occultant totalement ou partiellement d'autres enjeux cruciaux pour l'avènement d'un monde durable et responsable. Le maintien et la restauration d'une biodiversité forte et multiple partout sur nos territoires est un de ces enjeux cruciaux, tout simplement car il conditionne toute la vie sur Terre.

Depuis plusieurs années, le monde scientifique nous alerte sur la menace qui pèse sur le patrimoine que constitue la flore et la faune sauvages et leur habitat. Le rapport de l'IPBES publié en 2019, met en avant le phénomène d'érosion de la biodiversité et ses conséquences. Comment continuer à vivre et à développer des activités sans la faune et la flore qui nous entourent ?

On sous-estime très souvent les services gratuits rendus par la Nature notamment pour les activités économiques, comme s'ils allaient d'eux-mêmes, à jamais présents et opérationnels. Détrompons-nous ! Il est de notre devoir d'agir chacun à son échelle et dans son champ de compétences pour relever le défi collectif de la biodiversité. Tous les acteurs sont donc incités à agir, y compris les entreprises, d'autant plus qu'une récente étude du Swiss RE Institute est parvenue à estimer que 55% du PIB mondial dépend d'une biodiversité et de services écosystémiques performants.

En France, le tissu économique est principalement composé de TPE-PME (plus de 3,1 millions) qui représentent plus de 99% du nombre total d'entreprises. La biodiversité étant un enjeu dont la compréhension et les réponses sont propres aux caractéristiques d'un territoire, l'ancrage local des TPE-PME en fait des acteurs privilégiés de la protection de la biodiversité et du dialogue avec les différents acteurs à l'échelle locale.

Les dirigeants/responsables de PME peuvent actionner de nombreux leviers facilement, sans ou à moindre coût. C'est pourquoi le Comité 21 a publié, en partenariat avec la CPME, un guide "PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité". Ce guide a été conçu pour sensibiliser les PME aux enjeux de biodiversité, pour les convaincre qu'il est dans leur intérêt économique d'agir dès maintenant, mais également pour leur donner des clés très concrètes d'actions. Mettre en place une démarche vertueuse pour la biodiversité, c'est favoriser la pérennisation de l'activité économique à long terme.

Sarah Dayan, responsable RSE et Climat au Comité 21

Téléchargez le guide PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité ?

L'Observatoire des sociétés à missions dresse l'état des lieux du secteur en France

Mettre son entreprise au service de la résolution des défis sociaux et environnementaux sans pour autant rogner sur la viabilité économique de son modèle… C'est l'ambition des sociétés à mission, une qualité (et non un statut) offerte par la loi Pacte aux entreprises volontaires. Seulement un an après la parution du décret d'application qui en précisait les contours, plus d'une centaine ont été séduites par cette possibilité, selon le décompte de l'Observatoire des sociétés à mission.

Un succès rapide comparé aux statuts équivalents à l'étranger. En effet, les *Benefit corporation* nées en Californie ont par exemple mis cinq ans à atteindre ce niveau.

Sur les 88 entreprises recensées par l'Observatoire en décembre 2020, deux tiers sont des PME, 3 % de grandes entreprises et 33 % de micro-sociétés. Elles travaillent à 80 % dans les services, 12 % dans le commerce et 9 % dans l'industrie. Le secteur des transports est entièrement absent, souligne l'étude. Enfin, elles sont majoritairement franciliennes (62 % des sociétés), même si Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie et Hauts de France sont représentées.

Figure : évolution du nombre de sociétés à mission en France

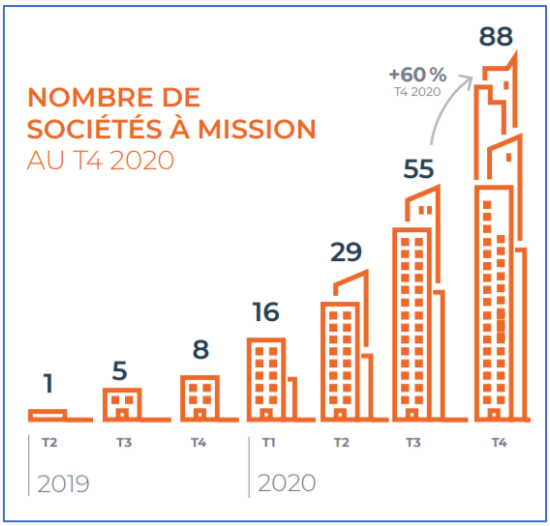

Source : Observatoire des sociétés à mission.

Mais les sociétés à mission ont tout de même quelques signes distinctifs. D'abord, leur jeunesse. Plus de la moitié d'entre elles ont moins de 10 ans. : « *si les entreprises plus anciennes sont minoritaires, cela tient probablement à ce que la culture d'entreprise et les schémas d'organisation sont beaucoup plus ancrés. S'engager dans le processus peut s'avérer plus complexe pour elles*", note l'observatoire.

Autre point de différenciation : la « mission » est souvent ancrée dans le business model de l'entreprise dès sa création. Une sur cinq est née avec une intention d'avoir un impact positif et l'a rapidement traduit par sa qualité d'entreprise à mission. Par ailleurs, 11 % sont issues de l'économie sociale et solidaire (ESS) et près de 15 % ont également le label international B corp, accordé aux entreprises qui ont une forte maturité sur les sujets de responsabilité sociétale (RSE). Cela n'est pas surprenant quand 36 % des entreprises expliquent leur démarche par l'envie « *d'adresser les enjeux de transition économique, sociale et écologique* » ou « *préserver des écosystèmes naturels ou des biens communs* ».

Graphique : approches utilisées pour déterminer la mission de l'entreprise

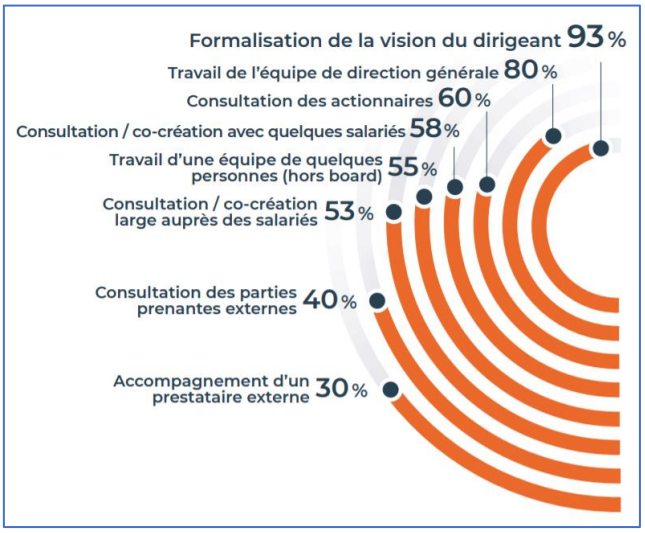

Source : Observatoire des sociétés à mission.

Mais les promoteurs de la société à mission ne veulent pas limiter ce potentiel de transformation aux seules entreprises à mission « par essence ». Lors de la présentation des résultats au Ministère de l'Economie et des Finance, la communauté des entreprises à mission, qui a créé l'Observatoire, a mis en avant des sociétés « classiques », comme Anaïk spécialisée dans les cadeaux d'entreprises. Sa démarche l'a conduit à revoir la façon de concevoir et promouvoir son offre en axant sur l'écoconception. Ces exemples visent à inspirer un nombre croissant d'entreprises à s'engager. La communauté espère compter 10 000 entreprises à mission d'ici 2025.[10]

Classement Corporate Knights : Schneider Electric reconnue comme l'entreprise la plus durable

Schneider Electric est devenue l'entreprise la plus durable au monde, selon le classement annuel établi par Corporate Knights. L'entreprise a grimpé dans l'indice annuel Global 100, alors qu'elle était classée 29ème l'année dernière, offrant les solutions technologiques et énergétiques dont ont besoin des entreprises comme le détaillant Walmart, le groupe hôtelier Marriott et l'entreprise sidérurgique ArcelorMittal pour atteindre leurs objectifs climatiques.

Le classement annuel des entreprises vertes, compilé par le chercheur Corporate Knights, a classé plus de 8 000 entreprises cotées en bourse qui génèrent des revenus annuels de plus d'un milliard de dollars, afin de trouver les entreprises les plus durables.

Dans les derniers classements, Schneider a évincé le géant danois de l'énergie éolienne Ørsted de la première place qu'il occupait en 2020, suite à une augmentation du nombre d'entreprises pendant la pandémie cherchant une technologie automatisée pour les aider à réduire leur empreinte carbone.

[10] L'Observatoire des sociétés à missions dresse l'état des lieux du secteur en France – pour en savoir plus :
- https://www.entreprisesamission.com/2021/01/21/barometre-de-lobservatoire-des-societes-a-mission/
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/entreprise-a-mission-le-portrait-robot-des-100-pionniers-149453.html
- https://www.lefigaro.fr/societes/de-plus-en-plus-d-entreprises-choisissent-de-devenir-des-societes-a-mission-20210123

L'ambition verte croissante des plus grandes entreprises mondiales a également aidé Schneider, qui est présent dans 100 pays à travers le monde, à plus que doubler sa valeur marchande au cours des deux dernières années, pour atteindre plus de 70 milliards d'euros.

Schneider est l'une des neuf entreprises de l'indice Global 100 dont le siège est en France, le leader européen du classement des entreprises devant l'Allemagne qui abrite sept des 100 premières entreprises. Les États-Unis peuvent revendiquer 20 entreprises dans l'indice, le plus élevé de tous les pays, suivis du Canada qui en compte 12.

Dans une analogie de saison, le Directeur général de Schneider Electric, Jean-Pascal Tricoire, a déclaré que l'entreprise agissait comme un « médecin et un pharmacien » auprès des entreprises mondiales en diagnostiquant leurs problèmes de durabilité et en leur fournissant la technologie nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

« *Par exemple, Walmart est venu nous voir parce qu'il veut être plus vert. Mais 90 % de l'empreinte [environnementale] de Walmart est due à ses fournisseurs. Ils nous ont donc demandé de travailler avec leurs milliers de fournisseurs pour les aider à économiser 1 gigatonne de carbone au cours des 10 prochaines années* », a-t-il déclaré.

À la fin de 2020, plus de 2 000 fournisseurs du géant américain de la distribution avaient économisé plus de 230 millions de tonnes de carbone, soit près d'un quart de l'objectif sur dix ans, après que Schneider les ait aidés à adopter des systèmes d'énergie renouvelable.

Selon M. Tricoire, l'entreprise a connu un regain d'intérêt de la part d'autres entreprises en 2020, malgré les retombées économiques des restrictions du Covid-19. Pour l'entreprise, la pandémie a fait prendre conscience à tout le monde que nous sommes vulnérables aux événements naturels, et a fait prendre conscience de la nécessité de réduire les émissions de carbone et de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

La deuxième grande tendance à émerger de la crise a été le passage aux technologies numériques et aux systèmes automatisés, pour Jean-Pascal Tricoire, qui ont été « *le fondement de l'activité de Schneider au cours des 20 dernières années* ».

Corporate Knight a constaté que 70 % des revenus de Schneider proviennent de solutions durables et que près des trois quarts de ses investissements sont consacrés à l'innovation verte. Schneider est également très performant en matière de diversité raciale et de genre, ainsi que de productivité et de sécurité des ressources.

Schneider prévoit de doubler ses propres engagements climatiques entre 2021 et 2025 en visant à générer 80 % de « revenus verts » et à aider ses clients à économiser ou à éviter 800 millions de tonnes d'émissions de carbone. Le nouveau programme Schneider Sustainability Impact (SSI), représente une accélération significative des objectifs antérieurs. Il repose sur six engagements à long terme qui doivent tous contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces engagements sont les suivants : Agir avec détermination pour le climat, utiliser efficacement les ressources, agir dans le respect de nos Principes de Confiance, garantir l'égalité des chances, mobiliser toutes les générations, soutenir les communautés locales. Onze objectifs concrets, à réaliser d'ici 2025, sous-tendent ces engagements. Et, pour la toute première fois, les leaders de plus de 100 marchés sur lesquels Schneider opère vont également fixer des objectifs locaux pour répondre aux besoins prioritaires de leurs communautés.

Depuis sa création, le 1er février 2005, jusqu'au 31 décembre 2020, l'indice Global 100 a généré un rendement total de 263 %, supérieur à la hausse de 220 % de son indice de référence, le MSCI ACWI (All Country World Index). Pour l'année civile 2020, le Global 100 a augmenté de 26 %, contre 16 % pour le MSCI ACWI.

Les membres du Global 100 tirent 41 % de leurs revenus de produits ou de services conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies, selon la taxonomie propre de Corporate Knights, contre seulement 8 % pour les entreprises du MSCI ACWI sur une base pondérée.

Les entreprises du Global 100 sont également plus diversifiées en termes de genre que leurs pairs, avec près d'un tiers des membres du conseil d'administration (32 %) qui ne sont pas des hommes, contre 24 % pour les entreprises du MSCI ACWI.

Les entreprises engagées en faveur du développement durables ont également une durée de vie plus longue : une analyse réalisée par Corporate Knights avec Thomson Reuters Datastream montre que l'âge moyen d'une entreprise du Global 100 est de 74 ans, contre 53 ans pour les entreprises du MSCI All Country World Index.[11]

[11] Classement Corporate Knights : Schneider Electric reconnue comme l'entreprise la plus durable – pour en savoir plus :

- https://www.se.com/ww/fr/about-us/newsroom/news/press-releases/schneider-electric-acc%C3%A9l%C3%A8re-sa-strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9veloppement-durable-et-arrive-en-t%C3%AAte-du-classement-des-entreprises-les-plus-durables-au-monde-%C3%A9tabli-par-corporate-knights-600b05638a88c032b6738c64
- https://www.corporateknights.com/channels/leadership/top-company-profile-schneider-electric-leads-decarbonizing-megatrend25289-16115328/
- https://www.corporateknights.com/channels/leadership/2021-global-100-progress-report-16115328/
- https://www.theguardian.com/environment/2021/jan/25/french-tech-firm-schneider-electric-tops-global-league-of-green-firms

Transformation digitale

« PERSPECTIVES IA » : ACCOMPAGNER L'IMPACT DE L'IA SUR LES ORGANISATIONS, LES METIERS ET LES COMPETENCES – PARTENARIAT MEDEF / DIGITAL COALITION SKILLS / MINISTERE DU TRAVAIL 36

LA PRESENCE EN LIGNE DES TPE & PME 37

« Perspectives IA » : accompagner l'impact de l'IA sur les organisations, les métiers et les compétences – partenariat Medef / Digital Coalition Skills / Ministère du Travail

En partenariat avec le MEDEF :

MEDEF

Avec les technologies de téléphonie et de communication d'abord, la robotique, les technologies dites de tracing (RFID par exemple), l'IOT, l'amélioration des procédés de fabrication additive … l'entreprise innovante ne cesse, pour se démarquer de la concurrence et pour rester compétitive, d'intégrer ces différentes vagues technologiques à l'ensemble de ses process. C'est une question de compétitivité et aussi et avant tout un vecteur majeur de croissance.

Source : © Shutterstock - 391588291

L'intelligence artificielle promet de révolutionner tous les secteurs d'activité et nécessite alors anticipation et accompagnement tant des entreprises que des salariés.

C'est dans ce but que le Medef souhaite contribuer à faire comprendre ce qu'est l'IA, à travers l'initiative **« Perspectives IA »** : il s'agit d'un partenariat expérimental signé par le Medef, à l'initiative du Ministère du Travail, pour une durée de 2 ans, dans l'objectif de :

- **Sensibiliser les entreprises, les salariés, les acteurs sociaux** de l'entreprise aux enjeux d'une adaptation rapide à cette technologie et contribuer à une maturité collective sur cette question.
- **Décrypter l'intégration des technologies de l'IA** dans l'entreprise avec une démarche centrée sur les compétences et les transformations organisationnelles et managériales tout en prenant en compte les aspects éthiques.
- **Mettre à disposition des PME des outils d'accompagnement**.
- **Mettre en visibilité les initiatives menées** par les acteurs et les branches professionnelles.

C'est une approche expérimentale et très pragmatique qui part de cas d'usages concrets, pour en tirer des enseignements de mises en œuvre opérationnelles et transférables à tout type d'organisation.

Le Medef compte ainsi poursuivre le travail sur **la transformation des métiers, des formations et des compétences** qu'implique l'intégration de la technologie de l'IA au sein de l'entreprise.

Co-piloté par le Medef et le Ministère du Travail, le dispositif s'appuie sur un comité de pilotage multi-partite privé/public comprenant aussi bien des entreprises, des Ministères, des fédérations

professionnelles, que des organisations syndicales de salariés ou des représentants du monde académique…

L'objectif à travers cette coalition d'acteurs est d'unir nos forces pour mieux décrypter d'abord et d'accompagner ensuite le déploiement de l'intégration des technologies de l'IA dans l'entreprise, en vue de faire monter en compétences les salariés et les employeurs. Ce programme s'intègre dans la stratégie nationale IA du gouvernement.

Ce partenariat s'appuie également sur la Coalition numérique française (coalition d'acteurs privés et publics) pilotée par le Medef, dans le cadre du projet lancé par la Commission Européenne.

En parallèle et en partenariat avec l'Institut Montaigne et OpenClassroom, le Medef s'engage sur **« Objectif IA »** : 1 % des chefs d'entreprise formés à l'IA.

Perspectives IA, c'est ….

- **Un réseau d'acteurs privé/public.**
- Un **site pédagogique de conseils et de partages de bonnes pratiques** : www.perspectives-ia.fr
- Une **cartographie des cas d'usages** les plus courants et des fiches de cas d'usage (disponibles sur le site).
- Une synthèse des **études sur l'IA**.
- Des **kits d'accompagnement**.
- Un **diagnostic de maturité de l'IA**, prochainement proposé aux PME. Il permettra d'évaluer sa maturité face à l'IA et surtout d'identifier sur quels cas d'usages l'intégration de cette technologie serait possible.
- Nos publications sur Linkedin : https://www.linkedin.com/showcase/perspectives-ia/

Vous êtes intéressé et vous avez des projets ou des ressources à partager :

Contact MEDEF :

Odile Menneteau, Pôle Social, Veille stratégique et nouveaux enjeux sociaux : omenneteau@medef.fr
Anne-Florence Fagès, Pôle Nouveaux Enjeux de l'Entreprise, Numérique : afages@medef.fr
Pour tout savoir sur l'IA : www.perspectives-ia.fr
Suivez nos publications sur Linkedin : https://www.linkedin.com/showcase/perspectives-ia/

La présence en ligne des TPE & PME

En partenariat avec André Letowski :

"La présence en ligne chez les TPE/PME : une meilleure perception des bénéfices pour faciliter l'appropriation des outils numériques", Afnic, janvier 2020
Methodologie : Cette troisième édition est basée sur une vague de plus de 3 500 réponses récoltées auprès d'un nouvel échantillon pendant un an, de septembre 2019 à août 2020. Les résultats ont été analysés selon la taille de l'entreprise. Près de la moitié des répondants sont de jeunes entreprises ayant lancé leur activité il y a moins d'un an.
Le profil des répondants :
92% des répondants ont moins de 10 salariés, 5% entre 10 et 50 et 3% davantage.
45% ont ouverts depuis moins d'un an, 20% entre 1 et 3 ans et 35% il y a plus de 3 ans.

Comment le digital, le web ont pris place dans les entreprises[12] ?

Tous les répondants ont bien intégré la nécessité d'être sur internet. Pour 71% c'est essentiel pour leur activité : 63% pour présenter l'activité, 47% pour être trouvé rapidement, 43% pour communiquer avec ses clients.

⇒ Quelles présence sur internet et les réseaux sociaux ?

- **La présence sur internet l'est sur les sites web (67%) et les réseaux sociaux (79%) ;** les 10-49 salariés ont tendance à se doter plus fréquemment d'un site web (85% contre 66% pour les moins de 10 salariés) et à se référencer sur des sites tiers (28%). En revanche, la présence sur les réseaux sociaux ne varie pas en fonction de la taille, pas plus que la volonté de vendre en ligne sur son site web (25% des entreprises).
- **90% affirment posséder un nom de domaine ;** le .FR (49%) et le .COM (44%) sont les deux leaders incontestés ; les autres extensions (.net, .org, etc.) sont très marginales. Le .FR est l'extension la plus plébiscitée, notamment par les PME (53% vs. 36% pour le .com).
- **95% proposent sur leur site web une présentation de l'entreprise,** 70% les coordonnées et horaires d'ouverture et seulement 39% des contenus « à valeur ajoutée » (articles de blog, témoignages clients…). 41% ont recours à la vidéo (62% des PME vs 39 les moins de 10 salariés).
- **Seuls 35% s'affirment bien positionnés dans les moteurs de recherche** (55% pour les PME) ; les achats de mots-clés payants sont rares : 11% pour les moins de 10 salariés et 21% pour les PME.
- **Les plateformes les plus utilisées par les entreprises présentes sur les réseaux sociaux** sont Facebook (87%), Instagram (55%) et Linkedin (53%). Cependant, 88% des moins de 10 salariés sont sur Facebook contre 78% des PME, et 51% sur LinkedIn contre 80% des PME. Ces différences se retrouvent aussi sur Twitter (respectivement 20% et 52%) et YouTube (20% et 54%). Instagram est plus utilisé par les moins de 10 salariés (56%) que par les 10-49 salariés (45%) et les PME (43%).

⇒ Quel investissement ont fait les entreprises ?

- **62% des répondants consacrent moins de 300€ par an**, 24% entre 300€ et 1 000€, 10% entre 1 000€ et 5 000€ et 4% plus de 5 000€ à leur dispositif internet. 3% des moins de 10 salariés investissent plus de 5 000€ par an, vs 24% pour les PME.
- Concernant le temps passé à gérer sa présence en ligne, **46% y consacrent une heure par jour**, 33% une heure par semaine, mais seulement **22% au plus une heure par mois.**
- **60% ne mettent leur site à jour qu'au plus une fois par mois,** 31% une fois par semaine et 10% le font tous les jours ; ces proportions sont de 61% au plus une fois par mois et 9% tous les jours vs pour les PME 37 et 23%.
- 85% affirment que leur site web est adapté au mobile tandis que 11% disent ne pas savoir.
- En matière d'organisation, **70% des répondants affirment ne pas avoir mis en place un planning de publication** (71% des moins de 10 salariés et 48% des PME) quand 29% des moins de 10 salariés y ont recours vs 52% des PME).

⇒ Quel impact sur le chiffre d'affaires et comment le développent-ils ?

- **26% ne savent pas le chiffre d'affaires qu'ils réalisent par internet et 28% l'estiment à moins de 20% soient 54%** (54% pour les moins de 10 salariés et 68% pour les PME), 18% de 10 à 30% et 27% plus de 30% (16% pour les PME et 29 pour les moins de 10 salarié).
- 1/3 des répondants ne mènent aucune action pour développer ses ventes.
- Certaines entreprises ont développé des atouts pour créer, entretenir et valoriser une base de clients grâce à internet. **Le formulaire de contact** (49%), l'emailing (30%, mais 63% pour les PME), les newsletters (24% dont 44% pour les PME), les modules de réservation, prises de rendez-vous en ligne (20%) et codes promo (12%). 26% des répondants avouent ne mener aucune action en la matière.

[12] Source : *Source : https://letowski.fr/les-tpe-pme-et-leurs-sites-web/*

- Parmi ceux qui pratiquent l'e-commerce, 64% accordent une importance particulière à disposer de plusieurs canaux pour les contacts, 62% à la diversité des moyens de paiement, 44 pour les moins de 10 salariés à 62% les PME un espace client, 37% un suivi commandes ; 30% proposent plusieurs modes de livraison.
- 67% (toutes tailles confondues) déclarent ne mener **aucune action de publicité en ligne**. Lorsqu'ils en font, c'est sous forme d'achats de publicité sur les réseaux sociaux (28%), de mots-clés sur les moteurs de recherche (10%) et sur les bannières des sites à fort trafic (4% mais 14 pour les PME).
- 84 % utilisent leurs cartes de visite et autres documents papiers pour faire connaître leur adresse internet, 17% sur leurs emballages, 16% sur leurs devantures et 14% sur les véhicules.
- **Quant aux avis et notes en ligne** 59% y répondent systématiquement quelle que soit la taille de l'entreprise, alors que 36% réalisent des évaluations en ligne de la satisfaction de leurs clients ; 16% ne s'en préoccupent pas du tout.

⇒ En conclusion

Théme	items	<10 salariés	10-49 salariés	Au-delà
Motivations	Présenter son activité	63	68	63
	Communiquer avec clients et prospects			53
Types de présence	Réseaux sociaux	79	78	78
	site web	66	85	83
Investissement	Budget de < de 1 000€ par an	89	62	81
	Y consacre <1 heure par jour	55	58	39
	CA internet < de 10%	54	62	68
Gestion de l'identité	Nom de domaine en propre	90	96	93
	Adresse Fr et com	48 et 44	45 et 49	53 et 36
Contenu wev	Utilise des vidéos	39	53	62
	Publication moins d'une fois semaine	61	58	37
	Contenus adaptés aux mobiles	85	80	84
Réseaux sociaux	Facebook, Linkedin, Instragram	88, 0, 56	84, 64, 0	78, 80, 0
	Sait évaluer l'apport du web	26	21	35
	Pas de planning de communication	71	67	52
Visibilité	Aucune publicité sur internet	69	59	49
	Pas d'enquête en ligne sur satisfaction	65	57	44
Réfèrencement	Site pas bien positionné sur moteurs recherche	41	44	45
	Opte d'abord pour un référencement naturel	65	59	81

Mutations du travail & des compétences

LE MECENAT DE COMPETENCES, UN OUTIL POUR DECLOISONNER LES MONDES ? 41

LES NOUVELLES PRATIQUES DE TELETRAVAIL ? L'ORSE PUBLIE UN GUIDE POUR TOUT COMPRENDRE 43

LE HANDICAP : ANGLE MORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....44

LA FRANCE POUSSEE A ETENDRE LES QUOTAS DE FEMMES AUX COMITES EXECUTIFS ET DE DIRECTION.....45

Le mécénat de compétences, un outil pour décloisonner les mondes ?

En partenariat avec Pro Bono Lab :

En 2020, l'INJEP publiait son étude « Expériences de mécénat de compétences en association : une forme particulière d'engagement ? ». Admical, Pro Bono Lab, Koeo et le CNAM faisaient partie du comité de suivi de l'étude. Ce travail participe à enrichir les ressources sur l'impact du mécénat de compétences, en se penchant sur les expériences des personnes engagées dans ce dispositif. Nous vous proposons dans cet article de revenir sur la perception parfois manichéenne du monde de l'entreprise et du secteur associatif, interrogée dans cette étude[13].

Le rapport de l'INJEP sur les trajectoires des collaborateurs d'entreprise engagés en mécénat de compétences développe, en creux, une réflexion sur les liens entre les mondes associatif et de l'entreprise. Les verbatims recueillis durant cette enquête laissent transparaître un dualisme entre ces deux modèles, qui seraient opposés tant au niveau de leur finalité que de leur mode d'organisation.

Les personnes interrogées, issues d'entreprises, portent un regard idéalisé sur le milieu associatif, considéré comme le lieu de l'engagement par excellence. L'engagement y serait entier, sacrificiel, et donc sans contrepartie. (Renault Tinacci M. & Vasconcelos O.A., 2020). Le monde des entreprises, au contraire, serait celui du travail, des relations contractuelles dont l'intérêt ne serait que purement économique. Ces deux représentations n'ont a priori rien en commun, et on ne saurait alors parler de « travail » associatif ou d'« engagement » dans le milieu de l'entreprise. Ainsi, les personnes interrogées par l'INJEP minimisent leur engagement en mécénat de compétences, qu'elles trouvent incomplet par rapport au "vrai" engagement associatif.

Une professionnalisation du monde associatif mais des réalités toujours différentes

La question de la supposée opposition entre « travail » et « engagement » n'est pas nouvelle : depuis une quinzaine d'années, le domaine de la recherche s'y intéresse, et contredit cette opposition de façade (Hély M., 2009 ; Simonet M., 2012). Les évolutions qu'ont connues les structures associatives depuis les années 1980 ont poussé la sociologie du travail à étendre son champ d'études aux associations, qui, pour certaines, sont devenues de véritables « *entreprises associatives* », selon les termes de Hély dans Les *Métamorphoses du monde associatif* (2009). Le développement du salariat associatif, l'entrée des associations sur des marchés où elles sont en concurrence avec des structures

[13] Sources :
Paul, S. (2009), « Matthieu Hély, *Les Métamorphoses du monde associatif* », Lectures [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 24 novembre 2009. URL : http://journals.openedition.org/lectures/829 ; DOI : https://doi.org/10.4000/lectures.829.
Ughetto P. & Combes M.C. (2010), « Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? », Socio-logo [En ligne], 5 | 2010, mis en ligne le 08 juin 2010. URL : http://journals.openedition.org/socio-logos/2462 ; DOI : https://doi.org/10.4000/socio-logos.2462.
Simonet M. (2012), « Chapitre 11 - Le monde associatif : entre travail et engagement » Dans : Norbert Alter éd., *Sociologie du Monde du Travail*. Presses Universitaires de France, pp.95-212. URL : https://www.cairn.info/sociologie-du-monde-du-travail--9782130606413-page-195.htm ; DOI : https://doi.org/10.3917/puf.alter.2012.01.0195.
Renault-Tinacci, M., Vasconcelos, O. (2020), *Expériences de mécénat de compétences en association : une forme particulière d'engagement ? Enquête exploratoire*, INJEP Rapport d'étude. URL : https://injep.fr/publication/experiences-de-mecenat-de-competences-en-association-une-forme-particuliere-dengagement/.

marchandes et donc soumises davantage à une exigence de qualité, et le changement d'échelle auquel elles ont dû s'adapter depuis les années 1980, les menant à « assumer de grands volumes d'activité » (Ughetto P. & Combes M.C., 2010), justifient cette catégorisation des associations comme lieu de travail.

Pourtant, selon les répondants à l'enquête de l'INJEP, les modes de fonctionnement des associations et des entreprises s'opposent. Ils voient dans l'organisation de l'entreprise une hiérarchisation et une division du travail importantes, tandis que l'association serait, elle, caractérisée par un certain amateurisme, un manque de structure, mais aussi une plus grande autonomie (Renault Tinacci M. & Vasconcelos O.A., 2020). Ughetto et Combes caractérisent l'amateurisme imputé aux associations par « un manque de méthode, de systématicité, de connaissance profonde des bases d'un métier » (Ughetto P. & Combes M.C., 2010). Faisant face à des besoins grandissants, le secteur s'est professionnalisé, a gagné en efficacité. Il s'est organisé, a fait appel à des experts. Pourtant, la représentation des associations comme manquant de préparation, improvisant pour agir, demeure. Aujourd'hui, deux modèles d'associations coexistent : l'un très formalisé, l'autre composant avec le manque de moyens et basé principalement sur la mobilisation citoyenne. La vision des répondants à l'étude de l'INJEP gomme cette diversité de fonctionnement. Si deux tiers des enquêtés avaient déjà une expérience du bénévolat avant de s'engager en mécénat de compétences, la plupart était bénévole dans une association liée à ses intérêts et activités propres ou à ceux de sa famille (associations sportives, de parents d'élèves, etc...). Leur vision du monde associatif est donc essentiellement nourrie par sa représentation par les médias (Renault Tinacci M. & Vasconcelos O.A., 2020).

Le transfert de méthodes et de compétences du monde marchand au secteur associatif ces dernières décennies laisserait penser que des liens se sont créés entre ces deux milieux, que des parallèles peuvent être dressés. Pourtant, les verbatims récoltés lors de l'enquête de l'INJEP laissent transparaître une méconnaissance du monde associatif de la part des salariés d'entreprises. D'un autre côté, les recherches menées sur la professionnalisation des associations suggèrent un rejet des militants associatifs pour les termes de « travail » ou d' « organisation » . Ces mots viennent, selon eux, du monde marchand et traduisant une quête de productivité avant tout, en contradiction avec les valeurs désintéressées de l'engagement associatif (UghettoP. & Combes M.C., 2010). Le dualisme entre « travail » et « engagement » persiste. Il se traduit par une opposition entre « engagement pour la cause », c'est-à-dire investissement total pour la finalité associative, pour les bénéficiaires, qui implique une négation de ses propres intérêts, et « engagement dans le travail », c'est-à-dire motivation personnelle qui doit être maintenue pour assurer l'accomplissement des tâches par les travailleurs (Ughetto P. & Combes M.C., 2010).

Le mécénat de compétences comme vecteur de liens entre les deux mondes

Ces deux types d'engagement peuvent toutefois coexister, et cette coexistence serait d'ailleurs bénéfique, pour le secteur associatif comme celui de l'entreprise. C'est là que le mécénat de compétences, cette pratique qui amène un collaborateur d'entreprise à partager ses compétences professionnelles avec une association sur son temps de travail, entre en jeu. En effet, si les liens tissés jusqu'ici entre les deux mondes n'ont pas amené plus de compréhension ni d'interpénétration entre les acteurs associatifs et marchands, le dispositif du mécénat de compétences le pourrait. Le transfert de compétences professionnelles d'un salarié du secteur lucratif au secteur associatif n'est pas une négation des valeurs d'engagement ni une marchandisation du monde associatif. Il est une nouvelle possibilité de répondre aux besoins grandissants des bénéficiaires des associations, dans un contexte où leurs moyens financiers et humains se sont vus réduits par la diminution des subventions et l'entrée dans une logique de concurrence. Le mécénat de compétences permet le transfert de compétences professionnelles clés à l'association, un regard extérieur sur le projet, et ce gratuitement. D'un autre

côté, cela sensibilise des salariés du monde marchand à l'engagement citoyen, et leur permet de développer des compétences. 59% des répondants à l'étude de l'INJEP ont ainsi développé des compétences relationnelles ou techniques, spécifiques au domaine d'intervention de l'association dans laquelle ils se sont engagés. Au-delà de l'engagement, du salarié comme de l'entreprise, puisque cet engagement est bien double, le mécénat de compétences peut être un moyen de changer les pratiques des entreprises vers des modes de fonctionnement et de production plus responsables, ce changement étant porté par la personne engagée en mécénat de compétences, qui fait le lien entre les deux mondes, et permet un transfert de compétences réciproque, et non pas unilatéral.

Lucie Argentier, chargée d'études à Pro Bono Lab

Les nouvelles pratiques de télétravail ? L'Orse publie un guide pour tout comprendre

En partenariat avec l'ORSE :

Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

Avec la crise sanitaire, le télétravail a été mis en place en France de manière rapide et inédite. Cette période doit être le point de départ d'une réflexion sur les contours que les entreprises peuvent donner au télétravail de demain. Les retours du 1er confinement sont clairs : d'après une étude de Malakoff Humanis, 84% des télétravailleurs déclaraient vouloir continuer à télétravailler quelques jours par mois post-confinement.

C'est dans ce cadre que l'Orse a publié un guide intitulé « Les nouvelles pratiques de télétravail » qui a pour ambition d'outiller au mieux, sur un périmètre France, les employeurs, DRH, représentants syndicaux et collaborateurs dans la définition de stratégies de télétravail.

Ce guide[14] présente 6 recommandations, approuvées par les organisations syndicales membres de l'Orse (CFDT, CGT et CFE-CGC) :

1. L'Orse recommande tout d'abord de **revoir les fiches de poste** au regard des capacités qu'offre le numérique et de **raisonner en termes de missions télétravaillables**.

2. Les entreprises doivent également **envisager toutes les possibilités pour travailler dans un autre lieu que celui de l'entreprise** afin de permettre aux collaborateurs de réduire leur temps de trajet (espaces de co-working, tiers-lieux…).

3. Les entreprises doivent impérativement **accompagner la transformation du management** liée au télétravail et former les encadrants au management à distance et à la gestion d'un mode d'organisation hybride (présentiel / distanciel).

4. L'Orse préconise également aux entreprises de prévoir un accès au **« télétravail à durée déterminée »**, qui permettrait à un collaborateur, sur une période temporaire, d'accéder à davantage de télétravail lors de changements de situations familiales, d'accidents de la vie et/ou de situations d'aidance.

[14] Pour en savoir plus sur le guide « Les nouvelles pratiques de télétravail » :
https://www.orse.org/nos-travaux/2021-executive-summary-du-guide-les-nouvelles-pratiques-du-teletravail

5. Pour les cas de force majeure et circonstances exceptionnelles, l'Orse recommande **de prévoir des scénarios de crise** et des **seuils de déclenchement** de différentes formes et rythmes de télétravail. Il est donc recommandé aux entreprises de **définir un plan de continuité de l'activité (PCA) prévoyant les recours possibles au télétravail**.

6. Pour aller plus loin, la crise sanitaire a renforcé **les débats sur l'accès au télétravail, autour de questions d'équité, ainsi que sur l'impact du télétravail sur l'organisation du travail, et même sur l'avenir de l'entreprise**.

Ces recommandations ramenées aux travaux menés par Le RAMEAU, et que suit l'Orse, le télétravail soulève un certain nombre d'enjeux liés aux territoires et aux partenariats public-privé. Tout d'abord, la question des tiers-lieux est un sujet non-négligeable dont peuvent se saisir les collectivités locales. Cela pourrait leur permettre de revaloriser un parc immobilier laissé vacant, et d'attirer de nouvelles entreprises sur leurs territoires. Cela modifierait les mobilités des salariés, réduisant leurs temps de trajet ainsi que leurs émissions de CO_2, et pourrait dynamiser un territoire. C'est à la croisée des questions de bassin d'emplois et d'aménagement du territoire, qui ouvre de nouvelles pistes sur le télétravail, encore peu exploitées.

De plus, la pratique massive du télétravail questionne sur l'impact du télétravail sur l'organisation du travail et l'espace de travail. Si le télétravail devient une norme et le travail en présentiel une exception, cela soulève plusieurs questionnements : que deviendrait l'entreprise physique ? Se dirigerait-on vers des bureaux partagés entre plusieurs entreprises, des locations de bureaux en fonction des besoins ou encore vers des salariés travaillant uniquement depuis chez eux ? Dès lors, quels impacts sur les politiques publiques d'aménagement territorial ?

Les collectivités territoriales ainsi que l'ensemble des acteurs (entreprises, associations…) doivent se saisir de ces questions.

Lydie Recorbet, Chargée de mission social à l'Orse

Le Handicap : angle mort du développement durable

Les inégalités et les discriminations font partie du quotidien des personnes en situation de handicap. Celles-ci sont exposées à la précarité, notamment dans les pays en développement. Pourtant, la reconnaissance de leur vulnérabilité et de leurs besoins spécifiques par les politiques et dans les stratégies de développement est loin d'être systématique.

Le handicap touche aussi bien un enfant né avec une paralysie cérébrale qu'une personne âgée souffrant d'arthrose ou de démence, voire d'une certaine manière les malades atteints de diabète. Les problèmes associés au handicap peuvent être, selon l'OMS, « *visibles ou non, temporaires ou de longues durées, statiques, épisodiques ou dégénératifs, douloureux ou sans conséquence* ».

Cette diversité du handicap est non seulement perçue mais aussi vécue très différemment par les personnes handicapées en fonction de leur environnement. Dans l'approche biopsychosociale, les personnes handicapées le sont en réalité davantage par la société que par leur corps : le handicap est « *une interaction dynamique entre l'état de santé et les facteurs contextuels, à la fois personnels et environnementaux* ». Les environnements inaccessibles – bâtiment sans toilettes adaptées ni ascenseur, ordinateur sans logiciel de lecture d'écran, service public sans interprète en langue des signes – sont autant de sources de handicap, dans le sens où ils font obstacle à la participation et à l'inclusion de tous et de toutes. Ces espaces publics, ces technologies et ces systèmes inadaptés

concourent à la précarisation des personnes handicapées. C'est encore plus vrai dans les pays où les infrastructures sont défaillantes.

Dans le monde, 150 millions d'enfants vivent avec un handicap. Ils ont dix fois moins de chance d'être scolarisés et autonomes une fois adultes. Les familles font souvent face à des frais supplémentaires à supporter, ce qui les soumet à d'importantes difficultés matérielles, notamment dans les pays pauvres, comme au Malawi. Et une fois en âge de travailler, les personnes handicapées sont davantage discriminées et touchées par le chômage. Par ailleurs, le handicap est doublement corrélé à la pauvreté. Comme l'explique l'économiste et philosophe indien, prix Nobel d'économie, Amartya Sen, si le handicap accroît le risque de pauvreté, celle-ci peut également accroître le risque de handicap. Malnutrition, insalubrité, absence d'eau potable ou d'assainissement, conditions de travail et de vie précaires, traumatismes, etc., sont susceptibles de provoquer un handicap.

Si les Objectifs du millénaire pour le développement ne prenaient pas en considération le handicap en tant que tel, les Objectifs de développement durable intègrent bien cette question. Enjeu de droits humains, le handicap est devenu un enjeu spécifique du développement.

Bailleurs de fonds, organisations internationales et ONG déploient des actions conjointes pour répondre aux défis posés à tous les niveaux par le handicap, surtout en matière d'accès aux biens et services essentiels. Cette réponse passe par la production de travaux menés sur le handicap, comme le fait la Banque mondiale, mais aussi par le financement de projets favorisant l'inclusion professionnelle et l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables. Ainsi, le Partenariat mondial pour l'éducation finance et encourage des politiques d'éducation inclusive en Ouganda pour la distribution d'aides auditives aux écoliers atteints de surdité. L'AFD a financé de nombreux projets menés par Handicap International pour favoriser l'inclusion professionnelle. D'autres initiatives mettent l'accent sur l'accès des personnes en situation de handicap à la protection sociale ou aux services de santé et aux soins. En Afrique du Sud, une aide spécifique de l'État couvre les besoins essentiels des individus concernés, un moyen de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Au Sénégal, entre 2013 et 2016, le projet ACCESS visait à améliorer la prise en compte du handicap dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida et ce, afin de favoriser l'inclusion dans les programmes de prévention et donner accès aux soins à tous et toutes. Prévenir les risques sanitaires est une autre manière de répondre à la question du handicap. Une meilleure gestion de la santé offre la possibilité aux personnes handicapées de vivre dans de bonnes conditions, et évite la survenue d'autres handicaps. Enfin, dans les pays aux ressources limitées, les stratégies de réadaptation à base communautaire facilitent la réadaptation physique, l'égalité des chances, et en définitive l'intégration sociale des personnes handicapées.[15]

La France poussée à étendre les quotas de femmes aux comités exécutifs et de direction

Dix ans après la loi Copé-Zimmermann imposant 40 % de quotas de femmes dans les conseils d'administration, le Haut Conseil à l'égalité appelle à étendre cette mesure aux comités exécutifs et de direction. Une proposition de loi, en ce sens, devrait être déposée à la mi-mars.

En 2011, la part de femmes dans les conseils d'administration plafonnait alors à 20 % dans les entreprises du CAC40. Dix ans plus tard, le taux a plus que doublé atteignant désormais 44,6%. Mais

[15] Le Handicap : angle mort du développement durable – adapté de :
- https://ideas4development.org/handicap-angle-mort-developpement/
- https://www.who.int/disabilities/world_report/2011/report/fr/

cette explosion de la présence de femmes ne s'est pas faite naturellement. Il a fallu, pour cela, que la France impose des quotas dans les CA avec la loi Copé Zimmermann. Afin de poursuivre cette dynamique, le 26 janvier, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a appelé à étendre cette mesure aux comités exécutifs et de direction.

« *L'enjeu est de taille car lutter contre le difficile accès des femmes aux postes de responsabilité, connu également sous l'appellation de "plafond de verre", fait partie intégrante des leviers à actionner pour parvenir à l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes* », estiment, dans une déclaration commune, la présidente du HCE, Brigitte Grésy et la co-autrice de la loi de 2011, l'ex-députée Marie-Jo Zimmermann.

Le HCE formule ainsi les recommandations suivantes :

1. Renforcer le suivi de l'ensemble des entreprises visées par les obligations de parité dans leur instance de gouvernance, via les greffes des tribunaux de commerce ;
2. Poursuivre cette dynamique de quotas au sein des comités exécutifs et de direction : 20% dans trois ans puis 40% dans six ans ;
3. Ajouter un indicateur sur la parité au sein de l'Index « Egalité femmes-hommes » et renforcer son efficacité en le liant plus étroitement à la négociation collective sur l'égalité professionnelle ;
4. Corréler l'attribution de financements publics au respect des obligations en matière de parité et d'égalité professionnelle.

Alors qu'une seule femme dirige actuellement une entreprise du CAC40 en la personne de Catherine McGregor, directrice générale d'Engie et que le taux de femmes dans les comités de direction des grandes entreprises ne dépasse pas 17 %, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire s'est dit favorable le 18 janvier, à cette mesure. « *Nous avons la réalité d'une situation qui ne s'améliore pas assez vite. Ni sur l'égalité salariale, ni sur des postes de direction* », a déclaré le ministre lors d'une audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission d'information sur l'égalité économique et professionnelle ajoutant qu' « *il faut maintenant être capable de passer la vitesse supérieure, et donc de rentrer dans une logique plus ambitieuse qui passe par des quotas* ».

Avec les ministres du Travail Élisabeth Borne, de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal et de l'Égalité entre les femmes et les hommes Élisabeth Moreno, le ministre de l'Économie envisage de déposer une proposition de loi au mois de mars.

La France n'est pas le seul pays à se pencher sur la question des quotas dans les Comex. En novembre dernier, le gouvernement allemand a accepté, après moult négociations, d'imposer un quota obligatoire dans les comités exécutifs des sociétés cotées en Bourse (voir Bulletin ISC Décembre 2020). Désormais les directoires devront obligatoirement compter une femme à partir du moment où ils sont composés de trois membres. [16]

[16] La France poussée à étendre les quotas de femmes aux comités exécutifs et de direction – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/social/diversite/isr-rse/parite-la-france-prend-la-voie-des-quotas-dans-les-comites-de-direction-des-grandes-entreprises-149417.html
- https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/10-ans-apres-l-adoption-de-la-loi-cope-zimmermann-le-haut-conseil-a-l-egalite
- https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/direction-d-entreprises-les-quotas-en-debat_2114737.html

Territoires innovants

COMMENT CREER UN TIERS-LIEU EN MILIEU RURAL ?.....48

PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS : DES ESPACES FRANCE SERVICES AU CŒUR D'UN TERRITOIRE RURAL 48

UN CAMPUS MULTISITE AU CŒUR DE GRASSE.....48

LA CONSTRUCTION MODULAIRE EN BOIS « LOW TECH » TOULOUSAINE DE SOFRINNOV AU SERVICE DES TERRITOIRES (ICDD).....49

AFRIQUE : VERS UNE RENAISSANCE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE ? 53

Comment créer un tiers-lieu en milieu rural ?

L'Association nationale Familles rurales a réalisé un guide à destination des créateurs de projets de tiers-lieux, pour les aider sur les premiers pas et les guider dans le pilotage de ces projets collectifs.

Depuis 2018, l'association Familles rurales porte le projet Port@il (PÔle Rural Télétravail @nimation intergénération Loisirs), soutenu par le Réseau rural national et le FEADER, et visant à accompagner l'émergence et la consolidation de tiers-lieux en milieu rural. Ce guide a été réalisé en capitalisant **l'expérience d'une trentaine de tiers-lieux** accompagnés par Familles rurales et ses partenaires (MRJC, Croix-Rouge française), en tentant compte des **spécificités rurales** qui peuvent avoir un impact sur la gouvernance du projet, l'animation du lieu, le métier et les compétences nécessaires, le modèle économique, la communication et la mobilisation sur le territoire, les partenariats, etc.

Réalisé en collaboration avec la Coopérative des tiers-lieux, ce guide[17] propose un cadre et des repères méthodologiques pour faciliter la création de tiers-lieux ruraux, en s'appuyant sur des outils, des bonnes pratiques et des illustrations. Il appréhende les besoins au travers de 12 fiches d'utilisateurs possibles, regroupés en quatre grandes familles : les occupés, les consommateurs ; les engagés, les entreprenants ; les oubliés, les invisibles ; les passagers, les nomades.

Pays Charolais-Brionnais : des espaces France Services au cœur d'un territoire rural

Les Points information médiation multiservices, plus connus sous le nom de « Pimms », sont des lieux d'accueil de proximité. Depuis vingt ans, ce réseau associatif permet aux habitants de territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder plus facilement aux services au public et aux droits sociaux. Un enjeu de vie quotidienne auquel le président de la République entend répondre, en déployant 500 maisons « France Services ». Ce nouveau label va rénover les Maisons de services au public existantes, dont plusieurs sont portées par les Pimms.

Dans le Charolais-Brionnais[18], composé de 129 communes et d'environ 90 000 habitants, les espaces France Services assurent un bon maillage sur ce territoire rural dépourvu de pôle urbain important. Gérés par l'association Pimms du canton de Chauffailles (Saône-et-Loire), ils sont situés sur six sites, répartis entre les départements de la Saône-et-Loire et du Rhône : Châteauneuf, Chauffailles, Coublanc, Melay, Val-de-Joux et Amplepuis. En 2018, ils ont reçu près de 57 000 clients et usagers.

Un campus multisite au cœur de Grasse

Capitale mondiale du parfum, la ville de Grasse, sous-préfecture des Alpes-Maritimes, développe depuis 2015 un concept innovant, articulant nouveaux usages de locaux publics, accueil d'étudiants, animation et mixité sociale.

[17] Article inspiré de : Newsletter TRESSONS n°19 de l'Avise, janvier 2021
- Pour aller plus loin : consultez le guide : guide_portil_methodo_tierslieux-ruraux.pdf (avise.org)

[18] Article inspiré de : Pays Charolais-Brionnais : des espaces France Services au coeur d'un territoire rural | Agence nationale de la cohésion des territoires (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Ainsi, elle construit depuis 2015 le concept d'un **campus territorial multisite**, véritable service transversal dédié, qui s'est affiné au fil du temps pour faciliter l'arrivée des écoles et universités sur le territoire et accompagner leur implantation[19].

La stratégie vise à **optimiser les locaux dont dispose la ville et l'intercommunalité** - bâtiments à réhabiliter ou à réaffecter, notamment l'ancien Palais de Justice qui accueillera dès la rentrée 2022 les partenaires académiques. L'ambition est le **retour d'une mixité sociale** autant qu'une augmentation significative des flux, de l'animation, favorable au commerce de proximité comme aux bailleurs.

La ville est passée de **200 à 800 étudiants entre 2015 et 2020** et attend une accélération significative dans les trois années à venir avec la montée en charge des différentes écoles du campus (parfum, management, ingénieurs, audiovisuel, mode et couture).

Par le biais du dispositif Action Cœur de Ville, le **CNAM**, dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « Au cœur des territoires », viendra **étoffer l'offre de formations**, notamment par un parcours post-bac pertinent et la mise en place de formations tout au long de la vie.

La construction modulaire en bois « Low Tech » toulousaine de Sofrinnov au service des territoires (ICDD)

En partenariat avec :

ICDD
Innovation citoyenne et développement durable

La société Sofrinnov a breveté un dispositif constructif révolutionnaire qui permet de considérer que les **palettes en bois**, qui ont dépassé leur temps d'utilisation en logistique, et dont on ne sait que faire, peuvent être **réutilisées** pour la construction d'un nouveau type de **construction « low-tech »** : celle de **bâtiments sûrs, écologiques, peu coûteux et s'assemblant en quelques jours**. Ces bâtiments ont une propriété complémentaire décisive : ils sont **démontables**, peuvent être mis en place dans des locaux provisoires et être remontés ailleurs. En outre, ils peuvent être assemblés, sous le contrôle d'un professionnel, par des équipes de bénévoles non habitués aux techniques de construction.

La clé de cette innovation est la pièce de liaison qui assemble les palettes et permet à l'assemblage de garantir la stabilité de l'ensemble : nous avons là un pur exemple de « puissance des idées simples » !

Car ces palettes sont ni plus ni moins que des « parpaings » de bois. Si ces « parpaings » existent -il y en a plus de 4,5 milliards en circulation dans le monde et l'Europe en produit près de 400 Millions par an – il ne manquait que le lien, le « ciment » permettant de les assembler. C'est l'objet de cette pièce en bois SYLCAT® qui vient s'insérer dans les palettes afin de constituer des ossatures de mur démontables et recyclables.

Une fois cette pièce de liaison mise au point tout devient possible …

En fait, l'utilisation « détournée » de palettes s'est développée depuis quelques années avec l'engouement du « DIY » (Do it yourself – faites le vous-même) et la création de mobilier.
La palette dans la construction est un sujet travaillé depuis de nombreuses années. A l'initiative du Conseil Economique et Social Européen, en septembre 2009 et dans le cadre de

[19] Article inspiré de : Un campus multisite au cœur de Grasse | Agence nationale de la cohésion des territoires (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

l'évènement « SAVE-IT » à Bruxelles, **la construction d'une maison palette** a démontré, à surface équivalente, des **gains (économiques, écologiques, …) particulièrement importants par rapport aux constructions traditionnelles**. L'utilisation des palettes dans la construction est donc bien connue depuis plusieurs années, de nombreuses associations se sont lancées dans le principe de bâtir des abris, d'autres plus structurées font appel à des architectes (Jean-Pierre Le Bail) pour réaliser de véritables habitations (exemple pour les compagnons d'Emmaüs).

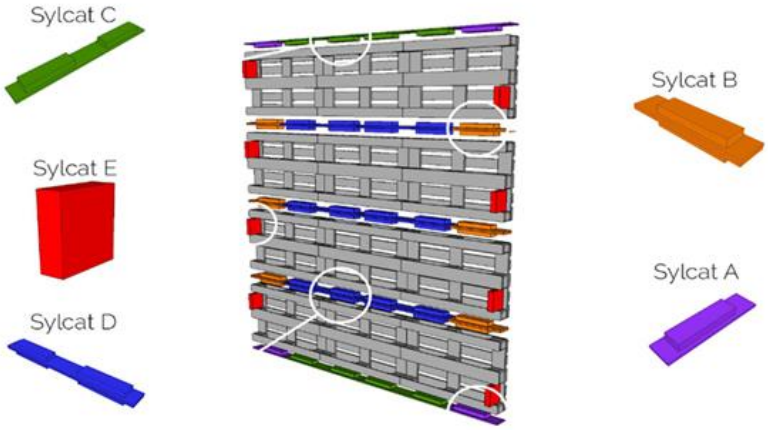

Construction d'un mur à partir de palettes et d'éléments de liaison Sylcat®

Plus d'informations sur les sites :
http://www.sofrinnov.fr & http://www.sylcat.eu

Quelques histoires et quelques projets type

Toulouse Hiver 2018/2019 et 2019/2020 :

Coup de sifflet de la préfecture de Haute Garonne, le plan grand froid est lancé début décembre. La Mairie de Toulouse a décidé de confier à l'association Unity-Cube la réalisation de chambres afin de garantir l'intimité et la mise à l'écart des familles, femmes et enfants accueillis chaque soir au sein de gymnases réquisitionnés pour abriter les sans domiciles fixes de Toulouse. L'association qui a fait l'acquisition de palettes et de Sylcat se mobilise au travers d'une dizaine de bénévoles qui vont œuvrer de sorte à installer dans le gymnase de Bagatelle quatre dortoirs deux de quatre places, un de six places et un de huit places.

Le challenge est relevé dans la journée tandis qu'une équipe de scouts montent les lits.

L'histoire ne s'arrête pas là, la Mairie ne souhaitant pas pénaliser les jeunes en bloquant ce gymnase pendant 3 mois, demande à Unity-Cube de changer de gymnase tous les mois. Ainsi au jour J, l'équipe se remobilise et procède au démontage – transport – et remontage dans la journée de cet ensemble de 4 chambres. Il en sera de même à la fin du mois suivant, ainsi que pour le plan grand froid de l'année suivante.

Ce sont ainsi 7 montages/démontages qui ont été réalisés et qui ont permis de réaliser 4320 nuitées aux plus démunis pour moins de 5€ la nuit, prix qui diminuera encore lors de la prochaine mise en œuvre.

Paris 2019 « Occuper l'inoccupé » :

Le budget participatif de la Mairie de Paris comprend un projet "Des abris pour les sans-abri", qui a été plébiscité par les Parisiens.

Le dossier porté par un groupement AMLI, Palanca et Unity Cube a été retenu pour installer Boulevard Auguste Blanqui, dans une ancienne imprimerie vouée à la démolition sous 3 ans un centre d'hébergement temporaire. Il ne restait plus qu'à se retrousser les manches...

Les 3 niveaux du bâtiment ont été investis et transformés en chambres individuelles pour les personnes isolées, en chambres plus grandes pour les couples et les familles, en une grande cuisine, des sanitaires et une buanderie. L'opération permet d'héberger 33 personnes, dont 5 enfants en bas âge depuis et va être maintenue cette année encore.

Lorsque de nouveaux dispositifs d'accueil seront trouvés, des installations seront démontées pour être réinstallées dans un nouveau bâtiment, présentant l'avantage de non seulement recycler les matériaux mais aussi de faire baisser le coût des prochaines opérations.

Une présentation de ces projets est disponible va le lien :
https://www.sofrinnov.fr/wp-content/uploads/2019/07/reportage-Unity-Cube.pdf

Caritas Toulouse 2020 :

L'association Caritas a fait l'acquisition fin 2020 d'un bâtiment des frères franciscains en plein centre de Toulouse. Caritas souhaite le réhabiliter en 2024 pour le transformer en centre d'accueil et d'aide aux plus démunis le temps de monter le plan de financement de la rénovation.

Toutefois hors de question de laisser cet ensemble immobilier sans utilité d'ici là. Le challenge est de trouver une solution pour créer rapidement 9 chambres dans les grands espaces du bâtiment. Une nouvelle fois les cloisons en palettes font merveille car en seulement 7 jours, le cloisonnement est réalisé tout en sachant qu'elles seront revalorisées lors du programme de rénovation.

Une présentation de ce projet est disponible sur le lien :
https://www.facebook.com/sylcatfrance/posts/3286713614784686

Aveyron – Pont de Salars Depuis 2019

Face à la vague migratoire, tous les départements français ont été mobilisés. Le département de l'Aveyron s'est retourné vers des associations afin d'héberger des migrants et la Fédération des Œuvres Laïques – Ligue de l'Enseignement de l'Aveyron - s'est mobilisée pour proposer l'accueil dans son centre de Pont de Salars. Le centre dispose de chalets (hébergements légers de loisir) ainsi que 8 tentes marabout qui servent de dortoir dans le cadre de classes vertes et classes de découvertes.
Transformer ces huit tentes de 25m² en des dortoirs « 4 saisons » dans un délais inférieur à un mois a été le projet présenté à la Préfecture, avec un projet sociétal faisant intervenir des demandeurs d'emploi pour la réalisation du chantier. Ce sont huit personnes dont 7 ouvriers-novices qui n'avaient jamais réalisé de construction qui sont intervenus du 1er au 26 avril 2019 pour monter les 8 bungalows dortoirs. Ceux-ci ont remplacé les tentes et ils hébergent depuis 40 jeunes migrants mineurs.

Une présentation du projet est disponible via le lien :
https://www.sofrinnov.fr/wp-content/uploads/2019/07/reportage-les-octupl%C3%A9s.pdf

Région Occitanie – programme Readinnov

A l'occasion d'un programme européen d'innovation, la Région Occitanie a lancé un appel à projet visant la dynamisation touristique de son territoire.
C'est avec la Ville de Revel, le Camping du Moulin du Roy, que les sociétés Altern'Mobil, Discover France et Sofrinnov ont proposé la réalisation d'un hébergement collectif de 16 couchages sec au sein du camping afin d'accueillir des pèlerins sur le chemin de Compostelle, ou des groupes de cyclotouristes pour proposer une nuitée à un prix très compétitif.

L'innovation consistait en la mise en œuvre du brevet SYLCAT® permettant de réaliser cet hébergement dans un temps très court mais également la mise en œuvre d'un produit isolant écologique et innovant qu'est la balle de riz. La balle de riz n'est autre que l'enveloppe du grain de riz qui aujourd'hui est vu comme un déchet inexploité. Matériaux fluide et très peu onéreux, la balle de riz permet de réaliser une enveloppe sans ponts thermiques avec facilité et simplicité et des performances thermiques très intéressantes.

Plus d'informations sur ce projet via le lien :
https://www.sofrinnov.fr/wp-content/uploads/2019/06/reportage-Revel.pdf

Bordeaux centre : la Villa Shamengo

Une association qui souhaite regrouper en un lieu toutes les bonnes pratiques pour l'homme et la préservation de la planète, c'est le projet que porte Catherine Berthillier, grand reporter à France Télévision. Elle a convaincu la municipalité d'implanter une villa allées de Serr dans laquelle toutes ces bonnes pratiques seront enseignées et partagées. Une expérience exceptionnelle pour Sofrinnov car en un jour et demi, nous avons fait sortir de terre le premier bâtiment de 35m² destiné à servir de base vie. Comment ? … une petite campagne via des appels sur Facebook à bénévoles et le jour J ce sont 18 personnes qui ne se connaissaient pas qui se retrouvent sur un projet et le lendemain midi autour du verre de l'amitié, la construction terminée…

Plus d'information sur ce projet via le lien :
https://www.youtube.com/watch?v=PvtsFvuDPr4

Construction d'un module

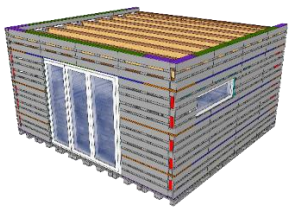

un module en cours de finition

Les maisons en structure de palettes en bois : quel avenir !

Du simple abri à outillage dans le cadre de jardins partagés, au vestiaire pour des stades municipaux, en passant par la salle polyvalente destinée aux associations, toutes ces constructions peuvent se réaliser très simplement à un coût défiant toute concurrence et éventuellement pour créer et maintenir du lien social en chantier participatifs ou avec des artisans locaux.

Ces exemples montrent très bien tous les atouts de ce nouveau type de construction.

Elles sont faites de matériaux naturels essentiellement recyclés ; elles se réalisent très rapidement, sur des terrains provisoires et peuvent se démonter dans la journée. Les constructions donnent un sentiment de sécurité, de silence, de confort sobre, mais efficace. Sur le marché, on ne trouve pas sur le marché de construction moins chère et ayant toutes ces qualités.

Or, le logement est une des questions clés de notre société. Les logements peu coûteux qui permettent de loger des familles qui ne peuvent ni payer leur loyer, ni payer les charges, notamment de chauffage, trouveraient là une solution à tous leurs tourments. N'avons-nous pas ici une des clés que nous cherchons pour résoudre ce problème grave qui perdure et s'amplifie d'année en année ?

Jean-Claude Escriva, fondateur de Sofrinnov

En réalité, l'inventeur attend les commandes ! Car les territoires, en charge des problèmes de logement sur leur territoire, ne se pressent pas pour passer commande. Les innovations font peur, surtout quand elles sont « low-tech ». Dire que l'on fait construire des logements à partir de palettes en bois, il faut être courageux pour passer commande ! Et pourtant, comme on le voit dans les exemples qui viennent d'être présentés, les applications trouvées au cours de ces deux dernières années nous apportent la souplesse et la force de cette solution simple qui nous laisse espérer un bel avenir à l'inventeur, Mr Jean-Claude Escriva et à sa société Sofrinnov qui, depuis la région de Toulouse compte bien développer son innovation dans toute la France et les Territoires d'outre-Mer !

Car le projet de Sofrinnov est également sociétal : nous faisons appel à des ateliers adaptés, CAT, et au système pénitencier pour réaliser nos pièces Sylcat et, pour les constructions, nous nous appuyons beaucoup sur des chantiers d'insertion.

Afrique : vers une renaissance de la Grande Muraille Verte ?

Le projet de Grande Muraille Verte pour lutter contre la désertification au Sahel avance modérément, près de 13 ans après son lancement officiel. Annoncée au *One Planet Summit*, une promesse de presque 12 milliards d'euros de financement, pourrait lui donner une seconde chance.

Officiellement lancé en 2007 par l'Union africaine, la Grande Muraille Verte est en difficulté. Ce projet vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées au Sahel, notamment par la plantation d'arbres, afin de ralentir la progression du désert en Afrique et d'offrir des opportunités d'emploi. Le Sahara, situé au nord du Sahel, avance chaque année vers les savanes au sud du Sahel. Sous l'égide de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, celle-ci traverserait 7.500 km de l'ouest à l'est du continent, avec 11 pays sur son trajet : Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Érythrée, Éthiopie, Djibouti.

Cette muraille aurait dû aboutir en 2030, mais cela paraît compromis. En presque 15 ans, seulement quatre millions d'hectares ont été restaurées selon l'estimation la plus basse, et près de 18 millions d'hectares d'après l'estimation la plus haute. Le compte est loin d'être atteint. Pour cause, plusieurs défis se dressent sur la route des 11 pays. D'une part, certains de ces pays sont parmi les plus pauvres de la Planète, subissent de l'insécurité et des violences en leur sein, et ont globalement d'autres priorités en matière d'investissement. D'autre part, les financements et l'organisation ne semblent pas suffisamment au rendez-vous. Surtout, les financements annoncés par des donateurs peinent à arriver. Sur les quatre milliards de dollars promis en 2015, lors des Accords de Paris, entre 149 et 870 millions ont été versés.

Le 11 janvier, le *One Planet Summit* pour la biodiversité s'est tenu à Paris. Durant cette rencontre internationale, environ 11,8 milliards d'euros sur cinq ans ont à nouveau été promis. Un montant bien plus conséquent, accompagné de la création d'un secrétariat de la Grande Muraille Verte, rattaché à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. « *Reste maintenant à voir comment tout cela sera compatible avec le respect des souverainetés nationales* », avance l'un des donateurs, dont les propos sont rapportés par *Le Monde*.

Cette muraille a un potentiel colossal. Elle pourrait créer dix millions d'emploi et capturer 250 millions de tonnes de carbone. Selon l'ONU, elle est « *conçue pour transformer la vie de 100 millions de personnes en cultivant une mosaïque d'arbres, de prairies, de végétation et de plantes* ». Pour parvenir à son terme, pas moins de 8,2 millions d'hectares devront être restaurés chaque année jusqu'en 2030. Pour un coût total estimé entre 29 et 35 milliards d'euros. Si les annonces du *One Planet Summit* sont suivies d'effets, il reste une chance d'enraciner cette utopie dans la réalité[20].

[20] Article inspiré de : Afrique : vers une renaissance de la Grande Muraille Verte ? (futura-sciences.com)

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

ONE PLANET SUMMIT : 50 ETATS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE .56

ACCORD DE PARIS : 5 ANS APRES, UNE DYNAMIQUE RETROUVEE 57

LA NOUVELLE ADMINISTRATION AMERICAINE PREND UNE PREMIERE SERIE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES 59

EMISSIONS GAP REPORT : LE PNUE ENCOURAGE LES PAYS A ACCELERER LEUR TRANSITION BAS-CARBONE 60

LA CHINE INAUGURE FINALEMENT SON MARCHE CARBONE NATIONAL 61

RAPPORT SWISS RE : LA MOITIE DU PIB MONDIAL MENACEE EN RAISON DU DECLIN DE LA BIODIVERSITE 62

GAZ A EFFET DE SERRE : UNE ETUDE PRECISE LE ROLE DU PROTOXYDE D'AZOTE.....64

LA VILLE D'AMSTERDAM VEUT INTERDIRE LES PUBLICITES POUR LES ENERGIES FOSSILES ET LE TRANSPORT AERIEN.....65

POUR EVITER DE LES ABATTRE, LA NAMIBIE MET EN VENTE 170 ELEPHANTS 66

L'AFFAIRE DU SIECLE : L'ETAT CONDAMNE POUR CARENCES FAUTIVES.....67

LES PAYS DEVELOPPES ACCUSES DE GONFLER ARTIFICIELLEMENT LE MONTANT DE LEUR FINANCEMENT POUR L'ADAPTATION AUX DEREGLEMENTS CLIMATIQUES 69

LES GRANDES BANQUES MONDIALES ACCUSEES DE TROP FINANCER LE PLASTIQUE 70

One Planet Summit : 50 Etats s'engagent pour la protection de la biodiversité

C'est l'un des objectifs phare de la prochaine COP15 de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique, qui se tiendra au second semestre en Chine. Porté initialement par la France et le Costa Rica, au sein de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, cet objectif vise à protéger 30 % de la planète d'ici 2030, dit objectif "30x30". Ce lundi 11 janvier, lors du One Planet Summit Biodiversité, organisé par Emmanuel Macron à l'Élysée, 50 États ont annoncé endosser à leur tour cet objectif. D'ores et déjà, 15 % des espaces terrestres et 7 % des océans sont sous protection.

Mais au niveau international, aucun des objectifs fixés pour la décennie écoulée en termes de protection de la biodiversité n'a été atteint, a rappelé le Président hôte du sommet E. Macron. Il appelle à ce qu'un maximum de pays rejoigne cette coalition de l'ambition avant la COP15.

Parmi les pays engagés dans l'objectif 30x30, on trouve désormais l'Allemagne, le Canada, le Chili, la Colombie, la Finlande, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Japon, le Pakistan, le Rwanda, les Émirats arabes unis ou encore la République démocratique du Congo, deuxième poumon écologique de la planète. Ensemble, ils abritent 30% de la biodiversité terrestre mondiale, un quart des réserves mondiales de carbone terrestre, 28 % des zones prioritaires de biodiversité océanique et plus d'un tiers des réserves de carbone océanique. Mais le Brésil, la Chine, la Russie, l'Indonésie et l'Australie, qui comptent d'importants réservoirs de biodiversité, font partie des grands absents.

L'implication des peuples autochtones dans la mise en place d'aires protégées est également un sujet d'inquiétude alors qu'ils sont les garants de 80 % de la biodiversité mondiale. La France et le Costa Rica ont mis en place un groupe de travail avec les groupes et les ONG qui représentent les populations autochtones afin de déterminer des indicateurs pour la cible de 30 % qui offre des garanties aux représentants des populations autochtones et des communautés locales.

Alors que cela devrait être une priorité, le traité sur la haute mer, seul outil juridiquement contraignant pour protéger les océans et actuellement en discussion à l'ONU, n'a pas été évoqué lors de ce sommet. « *Pour atteindre une protection de 30 % de l'océan, des aires marines protégées (AMP) devront être établies en haute mer* », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, a réagi la coalition d'ONG High Seas alliance. Prévue en mars dernier, la conférence de négociation finale sur le traité de la haute mer a été reportée en raison de la pandémie de coronavirus.

Afin de montrer l'exemple, la France a confirmé qu'elle atteindrait l'objectif de 30 % d'espaces protégés dès 2022, dont 10 % sous protection forte, et a présenté sa stratégie nationale des aires protégées d'ici 2030. Le plan de relance propose en outre de replanter 7 000 km de haies autour des cultures sur les parcelles agricoles et à l'intérieur de celles-ci en deux ans, à hauteur de 50 millions d'euros. Paris lance aussi avec six autres pays la Coalition pour une Méditerranée exemplaires 2030 avec des actions visant la protection de la biodiversité, la pêche durable, la lutte contre la pollution marine et la durabilité du transport maritime.

La France prend par ailleurs l'engagement d'orienter 30 % de sa finance climat bilatérale vers les solutions fondées sur la nature (*nature based solutions*) et lance avec l'Allemagne le programme de recherche-action Prezode (Prevention of the emergence of zoonotic diseases) dédié à la prévention de nouvelles pandémies issues de réservoirs animaux autour de l'approche One Health (une seule santé pour la biodiversité, les animaux et les hommes). Enfin le projet de grande muraille verte pour lutter contre la désertification au Sahel a recueilli 14,3 milliards de dollars.

A la tête du groupe de travail chargé de rédiger le projet de cadre mondial qui sera discuté en Chine, Basile van Havre salue un sommet utile et des dynamiques positives. Il regrette toutefois que l'urgence

à agir ne se soit pas exprimée plus fortement, alors que l'agenda des négociations s'annonce particulièrement serré. « *Je sais que si certains veulent avancer rapidement, d'autres n'y sont pas prêts, note-t-il. Or si on rate une échéance, on ne parviendra pas à un accord ambitieux en 2021.* » La France donne rendez-vous au Congrès mondial de la Nature, qui se tiendra à Marseille début septembre, pour un premier bilan.[21]

Accord de Paris : 5 ans après, une dynamique retrouvée

L'Accord de Paris a tenu bon. Cinq ans après son adoption en France, le 12 décembre 2015, ce texte a résisté au retrait des Etats-Unis, ainsi qu'aux critiques des dirigeants brésiliens, saoudiens, ou australiens. Mieux encore, il a connu une renaissance avec une accélération des engagements ces derniers mois vers la neutralité carbone, de la part de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, du Canada ou encore de l'Afrique du Sud. Le nouveau Président des États-Unis, Joe Biden, a fait du retour de son pays dans ce traité l'une de ses premières *executive actions* signées après sa prise de fonction.

Carte : pays engagés sur une trajectoire net-zero emissions

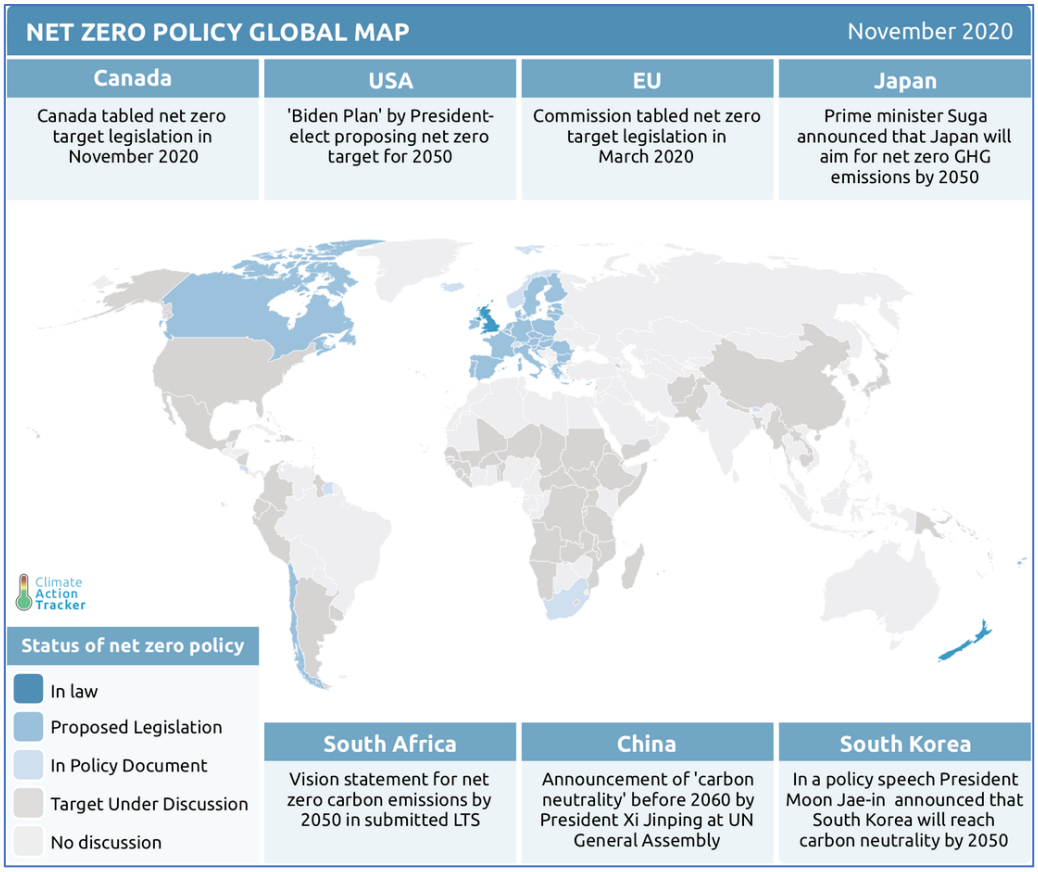

[21] One Planet Summit : 50 Etats s'engagent pour la protection de la biodiversité – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/01/12/au-one-planet-summit-une-mobilisation-politique-inedite-pour-la-biodiversite_6065930_3244.html
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/cop15-biodiversite-50-etats-sont-desormais-engages-a-preserver-30-de-la-planete-d-ici-2030-149388.html
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/12/sahel-la-grande-muraille-verte-relancee-lors-du-one-planet-summit_6065972_3212.html

En y ajoutant les engagements plus anciens de l'Union européenne, le réchauffement global serait ainsi limité à +2,1°C d'ici 2100, selon les estimations du Climate Action Tracker. « *Avant la COP21, nous nous dirigions vers un réchauffement compris entre +4 et +6°C. Après les engagements de 2015, nous étions passés à +3,7°C et aujourd'hui, enfin, nous voyons des progrès et nous avançons vers la décarbonation de l'économie* », se réjouit Christiana Figueres, l'ancienne secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur le Changement climatique (CCNUCC).

Autre signe que l'Accord de Paris est bien vivant : toutes ces annonces ont été faites malgré la crise économique et avant le dénouement de l'élection américaine sans que celle-ci ne représente une quelconque forme de conditionnalité. Il est vrai que la dynamique avait été ralentie, suite à l'élection du Président Trump, survenue un an après l'adoption de l'Accord de Paris.

« *La neutralité carbone, encore perçue il y a cinq ans comme une idée folle, est désormais devenue la norme* », poursuit Christiana Figueres. Plus d'une centaine de pays ont ainsi indiqué qu'ils travaillaient sur un tel objectif à 2050 ainsi que de nombreuses villes et régions à travers le monde et des centaines d'entreprises, certaines prenant même comme horizon 2030 ou s'engageant à être carbon neutral, carbon free (Google) ou carbon negative (Microsoft).

Conformément à l'Accord de Paris, les 189 Parties (sur 197) ayant ratifié le texte – manquent à l'appel la Turquie, l'Iran, l'Irak ou encore la Libye – ont jusqu'à la fin de l'année pour présenter une contribution nationale déterminée (NDC) revue à la hausse. Déjà 16 pays, représentant 4,6 % des émissions globales, se sont déjà acquittés de cette tâche. Le Royaume-Uni, qui vient de relever son objectif de réduction des émissions à -68 % entre 1990 et 2030, ainsi que l'Union européenne, qui doit adopter cette semaine un objectif de -55 %, seront les prochains sur la liste.

Figure : effet des politiques climatiques annoncées sur l'évolution des températures moyennes

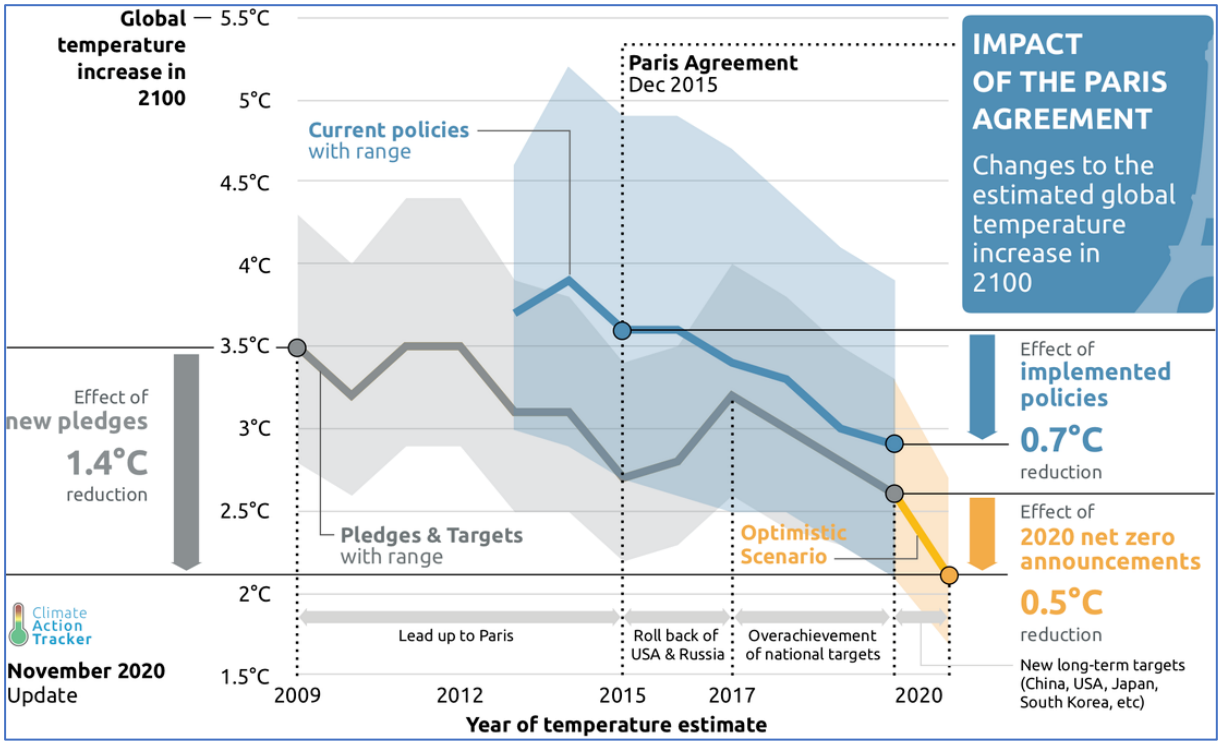

Source : Climate Action Tracker.

La COP26 à Glasgow, reporté à novembre 2021 en raison du COVID, doit être l'occasion de s'appuyer sur ce momentum. Si la question de l'ambition reste en suspens, les règles d'applications de l'Accord de Paris doivent encore être finalisées : plusieurs questions techniques devront impérativement être résolues l'année prochaine sur les règles d'application de l'Accord de Paris notamment sur les marchés carbone, sur la transparence ou sur les 100 milliards de dollars promis par les pays du Nord à ceux du Sud. La COP26 devra boucler ces sujets afin d'ouvrir un nouveau cycle de COP plus politique, permettant de lever les points blocages de chacun vers plus d'ambition.[22]

La nouvelle administration américaine prend une première série de mesures environnementales

Le nouveau Président des Etats-Unis ne veut pas perdre de temps. Une semaine après son investiture, Joe Biden entend prouver son engagement sur le plan environnemental. Le 27 janvier, il a pris une série de mesures sur les forages pétroliers et gaziers, la biodiversité et le changement climatique. L'administration du président démocrate a rédigé un texte imposant un moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions pour des forages pétroliers et gaziers sur les terres et les eaux appartenant au gouvernement.

Si le moratoire n'aura pas d'impact sur les concessions déjà accordées, il permettra à Joe Biden de tenir une de ses promesses de campagne quant à l'abandon progressif des énergies fossiles et d'une neutralité carbone dans le secteur énergétique d'ici 2035. Certaines associations environnementales, comme l'ONG Oceana, souhaitent toutefois que le Président aille encore plus loin, en transformant le moratoire sur les forages en une interdiction permanente, tandis que le projet présidentiel a provoqué de vives critiques parmi les entreprises du secteur des énergies fossiles.

Les Etats-Unis devraient aussi s'engager à préserver l'intégrité de 30% des terres et des eaux fédérales d'ici 2030, afin d'enrayer la perte de la biodiversité. Cet objectif est notamment porté par la France et le Costa Rica en amont de la COP15 Biodiversité qui doit se tenir à la fin de l'année en Chine (voir par ailleurs). Jusqu'ici, les Etats-Unis ne s'étaient pas prononcés. Joe Biden devrait également donner au changement climatique le statut de « priorité de sécurité nationale » et reconstituer un groupe d'experts en science et technologie chargé de le conseiller.

Il annoncera aussi un sommet sur le climat réunissant des dirigeants internationaux aux Etats-Unis le 22 avril, jour de la Terre. Ce sera l'occasion pour la première puissance mondiale de s'asseoir à la table des discussions avec les autres nations afin de faire avancer la lutte contre les déreglements climatiques, avant que se tienne la grande conférence de l'ONU sur le climat (COP26) au Royaume-Uni en novembre. Dans ce cadre, les Etats-Unis devraient faire connaître la révision de leur Contribution Nationale à l'Accord de Paris (NDC) visant à rehausser leurs objectifs, avec comme horizon potentiel une baisse de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005.

Le président démocrate doit par ailleurs présenter au Congrès le mois prochain son plan de 2 000 milliards de dollars pour le climat, censé placer durablement les mesures vertes au cœur de l'économie américaine. Il pourrait cependant faire face aux réticences des élus républicains, même si un accord bipartite reste envisageable.[23]

---

[22] Accord de Paris : 5 ans après, une dynamique retrouvée – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/accord-de-paris-les-annonces-recentes-de-neutralite-carbone-placent-le-monde-sur-une-trajectoire-de-rechauffement-de-2-1-c-149267.html
- https://climateactiontracker.org/publications/global-update-paris-agreement-turning-point/
- https://www.carbonbrief.org/analysis-which-countries-met-the-uns-2020-deadline-to-raise-climate-ambition

[23] La nouvelle administration américaine prend une première série de mesures environnementales – pour en savoir plus :

Emissions gap report : le PNUE encourage les pays à accélérer leur transition bas-carbone

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a publié son rapport annuel phare sur l'écart des émissions entre objectifs annoncés et trajectoires d'émissions actuelles, avertissant que le monde est en voie de se réchauffer de plus de 3°C au cours de ce siècle. Bien que COVID-19 ait provoqué une brève baisse des émissions, le rapport prédit que l'impact à long terme sur le changement climatique sera négligeable, à moins qu'il ne soit associé à une reprise verte.

Le rapport constate que les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté en moyenne de 1,4% par an depuis 2010. Les émissions totales de GES en 2019, y compris celles liées au changement d'affectation des terres, ont atteint un nouveau sommet de 59,1 $GtCO_2$-eq., affichant une augmentation plus rapide de 2,6 % d'une année sur l'autre, causée par l'augmentation importante des incendies de forêt. C'est la troisième année consécutive de croissance des émissions mondiales de GES, met en garde le rapport. Les quatre principaux émetteurs, la Chine, les États-Unis, l'UE-27+Royaume-Uni et l'Inde, ont contribué à hauteur de 55 % aux émissions totales, sans tenir compte du changement d'affectation des terres, tandis que le Groupe des 20 (G20) a représenté 75 % des émissions totales. Le rapport note que l'amélioration de l'efficacité et la croissance des sources d'énergie à faible teneur en carbone ont entraîné une diminution des émissions des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais que les émissions des pays non membres de l'OCDE ont continué à augmenter.

Le rapport prévoit que les émissions de 2020 diminueront de 7 % par rapport aux niveaux de 2019 en raison du COVID-19, mais cette baisse ne ralentira le réchauffement climatique que de 0,01 °C d'ici 2050. Toutefois, le rapport constate qu'une reprise verte à l'échelle mondiale, guidée par un soutien direct aux technologies et infrastructures à émissions nulles, la réduction des subventions aux combustibles fossiles, l'absence de nouvelles centrales au charbon et des solutions basées sur la nature, entre autres politiques, pourrait réduire les émissions de 2030 de 25 % par rapport aux prévisions antérieures à COVID-19, ce qui augmenterait considérablement la possibilité de limiter le réchauffement à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, bien que 1,5 °C reste hors de portée. À ce jour, seul un quart des pays du G20 ont consacré une part de leurs dépenses à des mesures à faible intensité de carbone.

L'Emissions gap report répète les estimations précédentes selon lesquelles les engagements actuels de l'accord de Paris limiteront le réchauffement climatique à pas moins de 3,2 °C d'ici la fin du siècle. D'ici 2030, les émissions annuelles doivent être inférieures de 15 $GtCO_2$-eq. aux objectifs actuels de contribution nationale conditionnelle (NDC) pour limiter le réchauffement à 2 °C, et les politiques sont collectivement loin d'atteindre les objectifs NDC actuels d'ici 3 GtCO2. À l'inverse, selon le rapport, « *l'évolution la plus significative et la plus encourageante de la politique climatique en 2020 est la décision de 126 pays, représentant 51 % des émissions mondiales, de s'engager à atteindre ou d'envisager des objectifs de zéro net au milieu du siècle* » (voir par ailleurs). Un communiqué de presse du PNUE note que ces engagements doivent encore être reflétés dans les engagements des pays dans

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/climat-president-etats-unis-joe-biden-relance-diplomatie-internationale-36963.php4
- https://www.nytimes.com/2020/07/14/us/politics/biden-climate-plan.html
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/joe-biden-prend-une-premiere-serie-de-mesures-environnementales-149457.html
- https://www.liberation.fr/planete/2021/01/28/climat-les-quatre-actes-fondateurs-de-joe-biden_1818728/

le cadre de l'Accord de Paris ou être soutenus par une action efficace. Si elles sont tenues, elles ont le potentiel de réduire le réchauffement de 0,5°C.

Le rapport analyse également le comportement des consommateurs et les secteurs du transport maritime et aérien. Selon le rapport, le 1% le plus riche de la population mondiale représente deux fois la part combinée des émissions des 50% les plus pauvres. Le rapport recommande de remplacer les vols par le train, de permettre l'utilisation du vélo et le covoiturage, et d'améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Bien que les améliorations technologiques et opérationnelles aient permis d'accroître le rendement énergétique et que des progrès aient été réalisés dans les accords de limitation des émissions pour le transport maritime et aérien, qui représentent ensemble 5 % des émissions mondiales, l'augmentation prévue de la demande signifie que cela ne se traduira probablement pas par des réductions absolues des émissions. Le rapport constate que les deux secteurs doivent combiner l'efficacité énergétique et une transition rapide des combustibles fossiles.

Le rapport conclut qu'il est encore possible de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C si la relance verte est associée à une mise en œuvre rapide des engagements de réduction d'émissions.[24]

La Chine inaugure finalement son marché carbone national

Annoncé depuis plus de 5 ans, et sans cesse repoussé, le marché carbone national en Chine est finalement entré en vigueur le 1er février. Ne sont concernées pour commencer que les entreprises de production électrique. Cela constitue déjà un vrai défi, puisque 57% de l'électricité chinoise provient du charbon.

Les 2225 centrales thermiques, qui jouent un rôle majeur dans les 14 milliards de tonnes de CO_2 émises en 2019 par le pays, vont se voir attribuer un quota d'émissions. Si elles en émettent moins, elles pourront revendre des droits à émettre aux centrales qui dépassent leur part allouée. Ces dernières seront contraintes d'acheter des titres pour compenser. L'objectif est d'encourager les entreprises à investir dans des équipements moins polluants et d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions au moindre coût. Les entreprises qui ne joueront pas le jeu seront soumises à des amendes.

Si les règles viennent d'être fixées, les incertitudes quant au fonctionnement subsistent encore. Au début du mois de janvier, une réglementation autorisant les provinces à fixer un quota d'émission de gaz à effet de serre a été publiée par le ministère de l'Environnement chinois, en fonction des émissions passées. Le véritable enjeu se cache ici : des quotas confortables et des amendes peu dissuasives, qui pourraient être négociés par des groupes de pression, n'encourageraient pas les entreprises à s'engager. Le processus pourrait prendre encore quelques mois.

Pour Yvonne Liu, analyste au centre de recherche Bloomberg New Energy Finance qui s'est exprimée dans un article de Bloomberg, le marché tel qu'il est actuellement conçu n'accélérera pas immédiatement la décarbonisation de la Chine. En revanche, selon elle, il s'agit d'un puissant outil de politique climatique pour le gouvernement qu'il pourra utiliser à l'avenir, et qui aidera également les entreprises à intégrer les objectifs d'émissions sur le long terme.

[24] Emissions gap report : le PNUE encourage les pays à accélérer leur transition bas-carbone – pour en savoir plus :
- https://wedocs.unep.org/xmlui/bitstream/handle/20.500.11822/34426/EGR20.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- http://sdg.iisd.org/news/emissions-gap-report-2020-1-5c-goal-requires-green-recovery-rapid-action/

À partir de la fin 2011, huit systèmes régionaux d'échange de quotas d'émission ont été successivement introduits dans différentes régions de Chine (Shenzhen, Shanghai, Pékin, Guangdong, Tianjin, Hubei, Chongqing et Fujian). Ces systèmes ont permis au gouvernement central d'acquérir une expérience précieuse dans l'élaboration d'un mécanisme national de tarification du carbone. Ils ont adopté des plafonds basés sur l'intensité de carbone (émissions par unité de PIB) plutôt qu'un plafond d'émissions absolu. Cette approche est cohérente avec un certain nombre d'autres systèmes d'échange de droits d'émission, notamment au Royaume-Uni (pendant la première phase de l'EU-ETS) et en Alberta, au Canada. Elle a été adoptée par le gouvernement chinois comme étant la mieux adaptée pour atteindre à la fois la croissance économique et la réduction des émissions.

Le marché carbone chinois devrait devenir le premier marché mondial en termes de quantités d'émissions qu'il régule. Quelque 2 000 centrales qui émettent plus de 26 000 tonnes de gaz à effet de serre par an sont concernées. Une fois à son rythme de croisière, le nouveau système devrait couvrir le tiers des émissions de dioxyde de carbone en Chine, d'après le Partenariat international d'action sur le carbone.

Fin 2020, la Chine s'est engagée à viser la neutralité carbone pour 2060, avec une réduction des émissions de CO_2 à partir de 2030. Le président chinois Xi Jinping a détaillé son programme pour y parvenir, lors du Sommet pour l'ambition climatique mi-décembre : « *D'ici 2030, nous allons réduire notre intensité carbone (émissions de CO_2 rapportées au PIB) de plus de 65 %, augmenter la part des énergies non fossiles à 25 % de la consommation d'énergie primaire contre 15,3 % fin 2019, augmenter le stock forestier de 6 milliards de mètres cubes et porter la capacité totale installée d'énergie renouvelable à plus de 1 200 GW, par rapport à 2005*. »

L'enjeu est de taille : le pays dépend encore largement du charbon. La production à partir de cette source a encore augmenté de 0,9% en 2020 malgré la pandémie. la consommation d'électricité globale, elle, ne cesse de croître. Le défi se joue également à l'échelle internationale, puisque le pays, premier émetteur de dioxyde de carbone au monde, a émis 29 % du total mondial en 2019.[25]

Rapport Swiss Re : la moitié du PIB mondial menacée en raison du déclin de la biodiversité

La pollinisation, l'approvisionnement alimentaire, la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la qualité de l'air… autant de services indispensables rendus possible grâce à la nature. Mais le maintien de ces écosystèmes est en péril selon le rapport annuel du réassureur Swiss Re estimant qu'avec le déclin de la biodiversité, les écosystèmes d'un cinquième des pays du monde sont menacés d'effondrement.

Tous les pays, développés ou en développement, sont concernés. 39 pays sont particulièrement à risque car un tiers de leurs terres est déjà fragilisé. C'est le cas notamment de Malte, Israël, Chypre ou encore Bahreïn. Parmi les pays du G20, l'Afrique du Sud et l'Australie sont les plus à risque. Mais le plus inquiétant vient des pays dont le PIB repose essentiellement sur les services rendus par la nature.

« *Les pays en développement riches en ressources avec de grands secteurs agricoles se démarquent, comme le Kenya, le Vietnam, le Pakistan, l'Indonésie et le Nigeria* », note Swiss Re. Au total, il s'agit de 55% du PIB mondial qui dépend d'une biodiversité en bonne santé. Pour le réassureur, « *si le déclin des*

[25] La Chine inaugure finalement son marché carbone national – pour en savoir plus :
- https://chinadialogue.net/en/climate/chinas-national-carbon-market-is-about-to-launch/
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/la-chine-lance-son-propre-marche-carbone-149475.html
- https://www.lesechos.fr/monde/chine/climat-la-chine-lance-le-plus-gros-marche-mondial-du-carbone-1286373

services écosystémiques se poursuit dans les pays à risque, vous verrez alors les pénuries se développer encore plus fortement, jusqu'à des points de basculement ».

La forêt amazonienne par exemple, a déjà perdu 17 % de sa superficie d'origine. Selon le climatologue et chercheur brésilien Carlos Nobre, si l'Amazonie dépasse entre 20 et 25 % de déforestation, elle ne pourra plus se régénérer. Elle n'est pas la seule à se rapprocher dangereusement de ce point de non-retour. C'est notamment pour cette raison que Swiss Re a créé son indice de biodiversité, basé sur 10 services écosystémiques identifiés par les scientifiques, afin de souligner l'importance de la conservation de la nature pour l'économie de manière claire.

Cet index (BES, pour Biodiversity and Ecosystem Services) fournit une vue plus globale et comparative de l'état du BES dans le monde. Il fonctionne en agrégeant des données provenant de dix catégories BES différentes, portant sur la sécurité de l'eau, l'approvisionnement en bois, l'approvisionnement alimentaire, l'intégrité des habitats, la pollinisation, la fertilité des sols, la qualité de l'eau, la régulation de la qualité de l'air et du climat local, le contrôle de l'érosion et la protection des côtes.

Les données agrégées sont fournies à une résolution de 1km² à travers le monde. Cela permet à la fois une analyse très localisée, ainsi que la possibilité de fournir une vue nationale ou régionale de la biodiversité et des services écosystémiques.

Swiss Re rendra l'index disponible dans le cadre de CatNet®, le système d'information et de cartographie en ligne de Swiss Re sur les risques naturels. L'utilisation des données de l'indice BES de l'Institut Swiss Re permet aux clients d'ajouter une perspective de durabilité à la sélection des risques et d'éclairer leur décision quant à l'adéquation de leurs primes aux risques à long terme.

Carte : Carte de l'Index BES à résolution de 1 km²

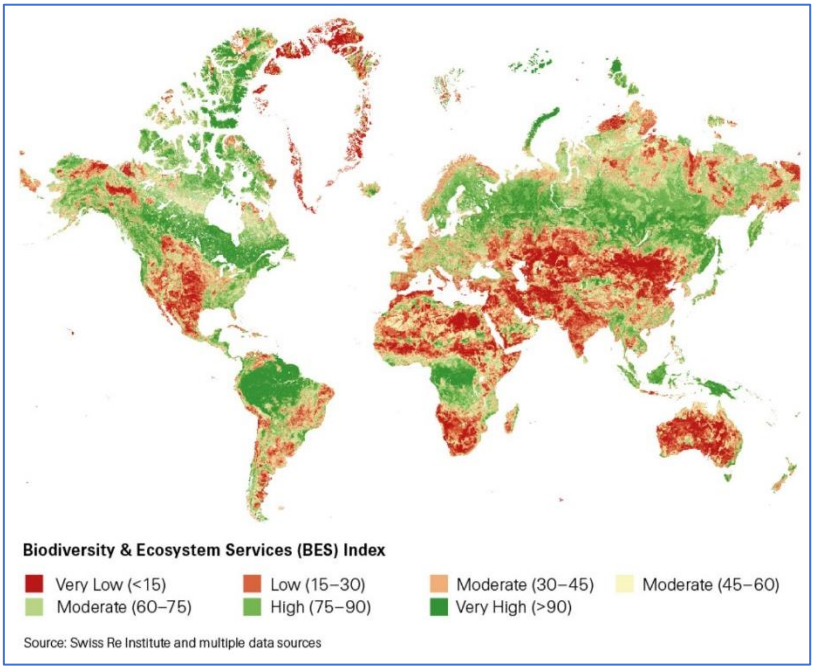

L'utilisation de cet indice comme base de prise de décision en matière de souscription et de gestion d'actifs rendra les entreprises et les investissements plus résilients. Le réassureur souligne par exemple que la restauration des écosystèmes le long de la côte de la Louisiane pourrait réduire les coûts d'inondation prévus de 5,3 milliards de dollars.

Au contraire, Swiss Re fait du cas de la destruction de la mer d'Aral un symbole des impacts du déclin de la biodiversité. Sa destruction a en effet mené à un effondrement économique et à des migrations massives de la zone côtière environnante. Une « *illustration extrême de la manière dont l'effondrement d'un écosystème peut affecter une économie locale* », conclut Swiss Re.[26]

Gaz à effet de serre : une étude précise le rôle du protoxyde d'azote

C'est le troisième gaz à effet de serre le plus présent dans l'atmosphère, après le dioxyde de carbone (CO_2) et le méthane (CH_4). Le protoxyde d'azote (N_20) est responsable de 6,5 % des émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte de son pouvoir de réchauffement 300 x supérieur à celui du CO_2, mais de sa durée de vie réduite, à 120 ans environ. Ce gaz à effet de serre participe également à la destruction de la couche d'ozone. Depuis 1750, sa concentration a augmenté de 22 %. Et de 30 % si l'on ne prend que les 40 dernières années, alertent le Global Carbon Projet et l'International Hydrogen Initiative, dans une étude parue début octobre dans la revue Nature.

Figure : source et puits de protoxyde d'azote

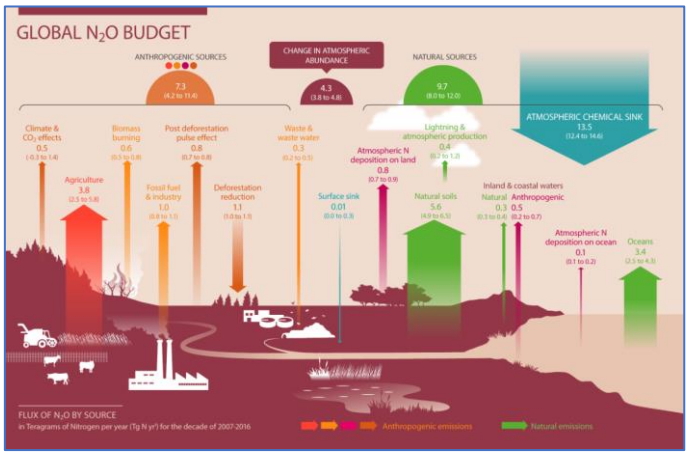

Source : Global carbon project.

Le principal moteur de l'augmentation de la concentration du protoxyde d'azote dans l'atmosphère vient de l'agriculture, et la demande croissante de nourriture et d'aliments pour animaux va encore augmenter les émissions mondiales. Il y a un conflit entre la façon dont nous nourrissons les gens et la stabilisation du climat, selon les auteurs de l'étude.

Les principaux contributeurs à la croissance de ce gaz à effet de serre sont situés en Asie et en Amérique. En Chine, en Inde mais aussi aux Etats-Unis, les émissions de protoxyde d'azote proviennent essentiellement de l'utilisation d'engrais chimiques tandis qu'en Afrique et en Amérique du Sud, celles-ci sont dues à l'épandage de fumier ou de lisier. Seule l'Europe a réussi à réduire ses émissions de N_20 depuis 1990, grâce à la mise en place de politiques industrielles et agricoles favorables et à l'optimisation de l'efficacité de l'utilisation des engrais.

[26] Rapport Swiss Re : la moitié du PIB mondial menacée en raison du déclin de la biodiversité – pour en savoir plus :
- https://www.swissre.com/media/news-releases/nr-20200923-biodiversity-and-ecosystems-services.html
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/la-moitie-du-pib-mondial-menacee-en-raison-du-declin-de-la-biodiversite-149210.html
- https://ekodev.com/blog/On-en-parle/La-biodiversite-socle-economique-de-nos-activites

Figure : évolution des émissions de gaz à effet de serre (en milliards de tonnes de CO_2-eq. /an)

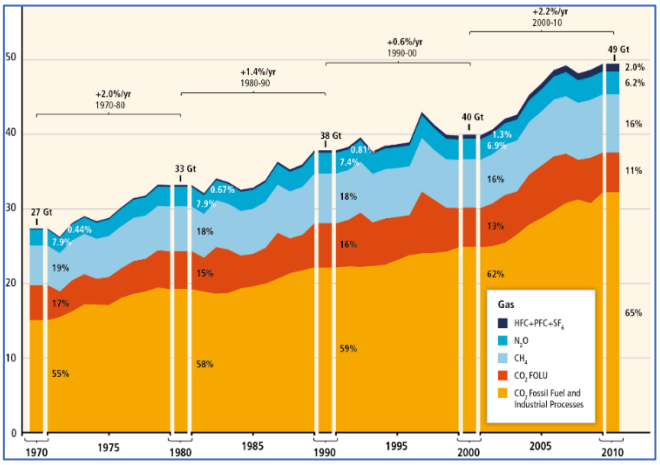

Source : GIEC, AR5.

L'azote est en un élément nutritif essentiel à la croissance des plantes, mais même s'il est naturellement présent dans le sol, les agriculteurs en utilisent pour booster les rendements. Ainsi depuis 1960, la consommation d'engrais de synthèse a explosé dans le monde : + 800 %. La France est le principal consommateur européen de ces substances et représente 8 % de la consommation mondiale. Une dizaine de millions de tonnes de fertilisants minéraux sont utilisés dans l'Hexagone chaque année, selon le ministère de la Transition écologique, dont cinq à six millions d'engrais azotés.

Pour limiter leur utilisation, la Convention citoyenne pour le climat a proposé que soit inscrite dans le budget de l'Etat la mise en place d'une taxe sur les engrais chimiques. Ce recours à la fiscalité doit permettre de financer les alternatives, mais la proposition n'a pas été reprise dans le Projet de loi de Finances pour 2021. Elle fait en revanche partie des premiers arbitrages rendus début décembre par Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique, sur le futur projet de loi CCC. Une trajectoire de réduction des émissions d'ici 2030 va être mise en place avec une fiscalité associée pour les agriculteurs dès 2024, a-t-elle assuré. [27]

La ville d'Amsterdam veut interdire les publicités pour les énergies fossiles et le transport aérien

Amsterdam poursuit sa volonté de transformation durable. Une motion déposée par les Verts (GroenLinks) a été adoptée en décembre 2020. Elle demande à la municipalité d'étudier comment les publicités pour l'industrie des combustibles fossiles et du transport aérien pour les vacances pourraient être bannis des panneaux d'affichage et des abribus de la ville. Le groupe politique voudrait aussi se passer des événements professionnels de ces secteurs.

L'initiative citoyenne Reclame Fossielvrij (« *une publicité sans fossiles* »), à l'origine des pressions sur la ville, a salué la décision du conseil. « *C'est la première ville au monde que nous connaissons à interdire spécifiquement la publicité sur les fossiles. C'est le début d'un mouvement, car les partis des conseils municipaux de La Haye, Rotterdam et Utrecht ont également indiqué dans des questions écrites au*

[27] Gaz à effet de serre : une étude précise le rôle du protoxyde d'azote – pour en savoir plus :
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/protoxyde-dazote-lautre-gaz-a-effet-de-serre-qui-menace-le-climat-1253841
- https://www.nature.com/articles/s41586-020-2780-0
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-protoxyde-d-azote-ennemi-oublie-du-climat-149108.html

conseil municipal qu'ils souhaitaient explorer avec Amsterdam si ces publicités nuisibles peuvent également être interdites dans leurs villes », a déclaré la coordinatrice Femke Sleegers.

Plusieurs autres initiatives ont été prises dans le même sens par différents acteurs de la ville plus tôt dans l'année. Une publicité de Shell s'était ainsi vue retirer par la société de transport d'Amsterdam, à la suite d'une action d'Extinction Rebellion. Plusieurs musées, parmi les plus importants de la ville, ont également renoncé au sponsoring des compagnies pétrolières.

La décision intervient dans un contexte de remise en question du rôle de la publicité dans l'accélération du changement climatique. Le débat fait rage en France à la suite des propositions de la Convention citoyenne sur le climat, qui souhaitait une telle mesure pour l'ensemble du territoire et des médias.

D'autres villes ont été plus radicales par le passé. En 2007, la ville de Sao Paulo au Brésil avait créé le choc en supprimant tous ses panneaux publicitaires. Avant de revenir sur sa décision cinq ans plus tard face au manque à gagner. En 2014, la ville de Grenoble avait elle aussi fait grand bruit en démontant plus de 300 panneaux publicitaires de la commune. Mais son contrat avec JC Decaux court jusqu'en 2031 pour les abribus. [28]

Quant aux entreprises du secteur des énergies fossiles, elles s'empressent d'exposer des plans zéro émissions ainsi que de se diversifier vers les énergies renouvelables et la mobilité afin de ne pas connaître le même sort que l'industrie du tabac…

Pour éviter de les abattre, la Namibie met en vente 170 éléphants

Un encart publicitaire paru le 2 décembre 2020 dans le quotidien gouvernemental New Era a proposé 170 éléphants « *de grande valeur* » à la vente et appelé les acheteurs nationaux et internationaux à se manifester. Pays semi-aride et peu peuplé d'Afrique australe, la Namibie abrite quelque 28000 pachydermes, selon son ministre de l'Environnement Pohamba Shifeta. Le gouvernement a choisi de vendre des éléphants vivants pour plusieurs raisons, en particulier leur nombre croissant.

Selon le ministère, cette décision a été prise après « *l'identification d'un besoin de réduire leur population en raison de la sécheresse et de l'accroissement du nombre d'animaux, en lien avec les conflits humains-éléphants* ». Lors de l'indépendance en 1990, le nombre d'éléphants était tombé en Namibie à quelque 5 000 mais il a fortement remonté après la mise en place d'un programme de protection salué dans le monde entier.

Selon le gouvernement, des troupeaux entiers seront capturés afin de ne pas laisser des petits ou jeunes animaux abandonnés. Cependant, l'État africain entend bien être vigilant sur les acheteurs. Pour exporter ces animaux, les acheteurs devront s'assurer que les exigences de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) afin que la transaction soit autorisée.

Comme plusieurs autres nations africaines, la Namibie tente de trouver un équilibre entre la protection d'espèces de grande valeur comme les éléphants et les rhinocéros, tout en gérant le danger qu'ils représentent lorsqu'ils empiètent sur les zones d'habitation humaine.

Ce n'est pas une première. La Namibie avait mis en vente 100 buffles sauvages en octobre. En juin 2019, après avoir déclaré l'état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse, elle avait également

[28] La ville d'Amsterdam veut interdire les publicités pour les énergies fossiles et le transport aérien – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/amsterdam-veut-interdire-la-publicite-pour-les-energies-fossiles-149372.html

proposé à la vente un millier d'animaux dont 600 buffles, 150 springboks, 60 girafes et déjà 28 éléphants. L'objectif était, selon le ministère de l'Environnement, de limiter les pertes animales et d'obtenir 1,1 million de dollars destinés à la conservation des espèces.

L'alternative est moins engageante : le pays envisage d'autoriser davantage la chasse au trophée et l'exportation d'animaux vivants, en faisant valoir que les fonds qu'il récolterait l'aideraient à protéger l'espèce.[29]

L'affaire du siècle : l'Etat condamné pour carences fautives

Le jugement rendu mercredi 3 février par le tribunal administratif de Paris a donné satisfaction aux associations de défense de l'environnement et à leurs avocats. Deux ans après avoir recueilli plus de 2 millions de signatures en moins d'un mois – une mobilisation sans précédent en France –, pour dénoncer l'*« inaction climatique »* de l'Etat, « L'affaire du siècle » avait rendez-vous avec la justice. Les quatre ONG à l'origine de la pétition (Notre affaire à tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot) avaient déposé en mars 2019 un recours devant le tribunal administratif de Paris pour *« carence fautive »* de l'Etat.

A l'issue de ce *« premier grand procès climatique en France »* – comme l'avait qualifié la rapporteuse publique dans ses conclusions lors de l'audience du 14 janvier –, la justice reconnaît pour la première fois que l'Etat a commis une *« faute »* en se montrant incapable de tenir ses engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) sur la période 2015-2018. Pour rappel, la France s'est engagée à diminuer ses émissions de 40 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990 et à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le tribunal a condamné l'Etat à verser un euro symbolique aux associations requérantes pour *« le préjudice moral »* résultant des *« carences fautives de l'État à mettre en œuvre des politiques publiques lui permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'il s'est fixés »*.

La France n'est en effet pas sur la bonne trajectoire. Dans son rapport annuel, publié en juillet 2020, le Haut Conseil pour le climat juge sévèrement la politique du gouvernement : *« Les actions climatiques ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des objectifs. »* Ainsi, les émissions de GES ont baissé de 0,9 % entre 2018 et 2019, alors que le rythme devrait être d'une diminution annuelle de 1,5 %, et de 3,2 % à partir de 2025 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Et encore ces objectifs ont été revus depuis à la baisse par le gouvernement, contre l'avis du Haut Conseil.

Ce jugement est considéré comme historique pour les associations : parce qu'il reconnaît la *« responsabilité de l'Etat »* dans la crise climatique, que son *« inaction »* sera désormais *« illégale »* et considérée comme la cause d'un *« préjudice écologique »*.

[29] Pour éviter de les abattre, la Namibie met en vente 170 éléphants – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/pour-eviter-de-les-abattre-la-namibie-met-en-vente-170-elephants-149263.html
- https://www.theguardian.com/world/2020/dec/03/namibia-to-auction-170-wild-elephants-saying-rising-numbers-threaten-people

Pour la première fois, le juge administratif a reconnu l'existence d'un préjudice écologique – caractérisé par une modification de la composition de l'atmosphère liée à un surplus d'émissions de GES – et le fait que l'Etat devait être regardé comme responsable d'une partie de ce préjudice dès lors qu'il n'avait pas respecté ses engagements en matière de réduction des émissions. Jusqu'à présent, seul le juge judiciaire avait reconnu ce préjudice – dans l'arrêt Erika. Il a ensuite été consacré dans le code civil depuis la promulgation de la loi sur la biodiversité de 2016.

Mais le tribunal a rejeté la demande d'indemnisation financière de ce préjudice écologique. Il estime, d'une part, que les associations requérantes n'ont pas démontré qu'il était impossible pour l'Etat de le réparer en nature, et d'autre part, que leur demande de versement d'un euro symbolique *« est sans lien avec l'importance »* du préjudice. Il a toutefois considéré qu'elles étaient fondées à demander la réparation en nature. Afin de déterminer les mesures devant être ordonnées à l'Etat pour réparer le préjudice causé ou prévenir son aggravation, les juges ont prononcé un supplément d'instruction, assorti d'un délai de deux mois. Dans un deuxième jugement, le tribunal pourrait ainsi ordonner au gouvernement de revoir sa copie pour réduire effectivement les émissions de GES.

La justice s'inscrit ici dans le prolongement de la décision, tout aussi inédite, rendue le 19 novembre 2020 par le Conseil d'Etat. Dans un autre recours visant l'inaction climatique de l'Etat, déposé cette fois par la ville de Grande-Synthe (Nord), la plus haute juridiction administrative a fixé un ultimatum à l'exécutif en lui donnant trois mois pour *« justifier que la trajectoire de réduction à horizon 2030 pourra être respectée ».*

« Cette reconnaissance de l'obligation pour l'Etat de réparer le préjudice écologique est une avancée, estime Julien Bétaille, maître de conférences en droit public à l'université Toulouse-I Capitole. *Mais il faudra qu'elle soit confirmée, par une décision du Conseil d'Etat, et surtout appliquée, c'est-à-dire qu'un juge prononce une obligation de réparation. »* A ce titre, le spécialiste du droit de l'environnement estime que les associations auraient dû proposer une *« évaluation sérieuse »* du préjudice écologique et non se contenter de demander sa réparation à hauteur d'un euro, *« sans décrire et évaluer précisément la substance de ce préjudice »*.

Cette pression exercée devant les tribunaux pourrait-elle, comme l'espèrent les ONG, modifier le rapport de force politique au moment où le projet de loi climat et résilience issu des propositions de la convention citoyenne doit être présenté en conseil des ministres, le 10 février, avant d'être débattu au Parlement à partir de la fin de mars ? Ce texte n'est pas à la hauteur des objectifs climatiques de la France, selon le Conseil économique, social et environnemental et le Conseil national de la transition écologique.

De son côté, l'exécutif *« prend acte »* du jugement du tribunal administratif. *« Le gouvernement a conscience du fait que les premiers objectifs fixés sur cette période passée* [2015-2018] *n'ont en effet pas été atteints,* indique-t-il. *C'est précisément pour cela qu'il a, depuis 2017, fortement rehaussé ses efforts en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre »*. Et de citer la loi d'orientation des mobilités, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ou encore la loi énergie-climat. Le projet de loi climat et résilience *« constituera une nouvelle étape décisive en accélérant la transition écologique de la France »*, promet le gouvernement.[30]

[30] L'affaire du siècle : l'Etat condamné pour carences fautives – pour en savoir plus :

Les pays développés accusés de gonfler artificiellement le montant de leur financement pour l'adaptation aux dérèglements climatiques

Les pays développés ont exagéré le montant des fonds qu'elles ont alloués pour aider les pays les plus pauvres du monde à faire face aux conséquences du changement climatique telles que les inondations et la sécheresse, selon une analyse de l'organisation caritative Care International.

Une lecture attentive de 112 projets représentant 13 % du financement mondial de l'adaptation en 2013-17 a révélé que les 25 pays donateurs ont collectivement surestimé de 42 % le montant consacré à l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du processus des Nations unies sur le climat, le monde développé s'est engagé à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour le financement de la lutte contre le changement climatique, avec un équilibre entre les projets d'atténuation (réduction des émissions de carbone) et d'adaptation. Lors du dernier décompte en 2018, ils ont fourni 16,8 milliards de dollars de financement pour l'adaptation, selon l'OCDE - mais si les niveaux de déclaration excessifs persistent, le montant réel pourrait être inférieur à 10 milliards de dollars.

« *Cela montre vraiment que les pays riches ne sont pas aussi soucieux de respecter leurs engagements climatiques qu'ils devraient l'être* », a déclaré John Nordbo, co-auteur du rapport et conseiller principal en matière de défense du climat chez Care Denmark, à Climate Home News.

Le rapport publié jeudi a désigné le Japon comme l'un des plus grands contrevenants, avec une surdéclaration de 1,3 milliard de dollars. Le pays est accusé d'avoir qualifié des projets qui n'ont rien à voir avec l'adaptation climatique de financement de l'adaptation, comme les prêts pour les projets de construction de routes et de ponts.

La Banque mondiale a surestimé de 832 millions de dollars le financement de l'adaptation. Elle a qualifié 86 % des 328 millions de dollars dépensés pour un projet de relogement suite à un tremblement de terre au Népal de financement de l'adaptation, alors que le projet répondait à un risque géographique non causé par le changement climatique.

La France n'est pas en reste, ayant exagéré son financement de l'adaptation de 104 millions de dollars. Elle a déclaré que 93 millions de dollars ont été consacrés à l'adaptation au climat dans le cadre d'un programme de renforcement de la gouvernance locale aux Philippines. Une analyse plus approfondie a montré que seuls 5 % du budget étaient destinés à l'adaptation, a noté le rapport.

Le mois dernier, les pays les plus pauvres du monde ont appelé les nations riches à fournir davantage de fonds pour les aider à s'adapter au changement climatique. Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a exhorté les gouvernements donateurs et les banques de développement à s'engager à consacrer au moins 50 % de leur financement climatique à l'adaptation et à la résilience avant la CdP26 de l'année prochaine.

Début janvier, le Programme des Nations unies pour l'environnement a averti que les coûts annuels d'adaptation dans les pays en développement pourraient atteindre 300 milliards de dollars d'ici 2030.[31]

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/02/03/climat-l-etat-condamne-pour-carences-fautives-dans-l-affaire-du-siecle_6068613_3244.html
- https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/affaire-du-siecle-letat-condamne-a-verser-un-euro-symbolique-a-quatre-associations-en-reparation-de-leur-prejudice-moral_4281937.html
- https://www.challenges.fr/entreprise/environnement/affaire-du-siecle-condamnation-historique-de-l-etat_749160

[31] Les pays développés accusés de gonfler artificiellement le montant de leur financement pour l'adaptation aux dérèglements climatiques :

Les grandes banques mondiales accusées de trop financer le plastique

Chaque jour, les plus grandes banques mondiales accordent près de 800 millions de dollars (650 millions d'euros) de financements à l'industrie du plastique. C'est ce que révèle une enquête inédite de l'initiative Portfolio.earth, intitulée *Bankrolling plastics*, publiée le 7 janvier. Le plastique, qui ravage notre environnement, est en train de devenir un véritable fléau. A l'instar du charbon, les experts alertent sur le risque d'actifs échoués qui pèse sur le secteur et appellent les banques à prendre leurs responsabilités.

« *Les banques contribuent à la crise de la pollution plastique. Elles ont développé des politiques sur les combustibles fossiles et les produits forestiers mais rien sur le plastique* » déplore Liz Gallagher, de Portfolio.earth. Pour cette organisation, les banques doivent atténuer leur rôle dans la pollution des plastiques de plusieurs façons, par exemple en alignant leurs portefeuilles de prêts sur les politiques publiques de réduction, de réutilisation et de recyclage des plastiques et en cessant de financer de nouvelles usines qui utilisent des matières premières vierges pour produire des emballages plastiques à usage unique.

Entre janvier 2015 et septembre 2019, 265 des plus grandes banques au monde ont soutenu l'industrie du plastique à hauteur de 1 700 milliards de dollars, soit l'équivalent du PIB de la Russie. Seules 20 banques sont à l'origine de 80 % de ces financements, Bank of America, Citigroup ou JPMorgan en tête. Mais dans le classement, on trouve aussi deux acteurs français : BNP, au 9ème rang avec 56 milliards de dollars, et Société générale, au 14ème rang avec 38 milliards de dollars. Parmi les 40 entreprises les plus financées, on trouve BASF, Dow Chemical, Exxon ou encore Coca-Cola, Pepsi Co, Danone, Mars, Unilever Amazon et Walmart.

Selon le rapport, si de nombreuses banques sont conscientes de la crise de la pollution plastique, aucune n'a développé de systèmes de *due diligence*, mis en place des prêts conditionnés ou des exclusions de financement pour les emballages plastiques. Par exemple, aucune banque étudiée n'a subordonné son financement aux entreprises ayant des politiques visant à réduire la quantité de plastique ou à favoriser la réutilisation et le recyclage des plastiques vierges.

Le secteur du plastique est un relais de croissance prisé des entreprises énergétiques, qui voient la consommation de pétrole pour le transport, l'industrie ou le résidentiel reculer dans les années à venir.

- https://www.climatechangenews.com/2021/01/21/rich-nations-accused-inflating-climate-adaptation-finance-figures/
- https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2021/01/CARE_Climate-Adaptation-Finance_Fact-or-Fiction.pdf

Figure : production mondiale de plastique par usage

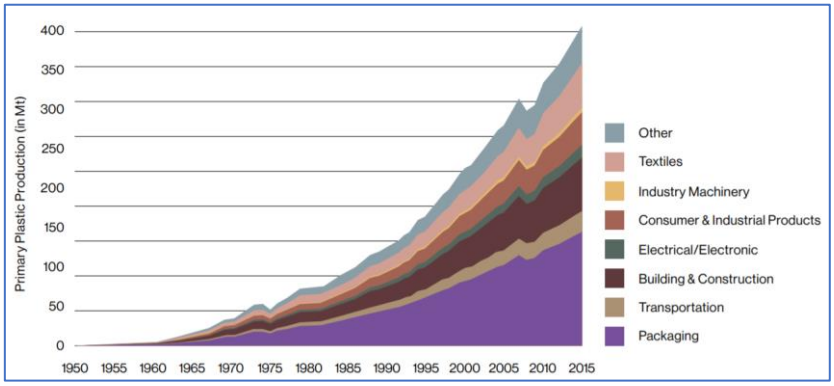

Source: Geyer, R. et al. (2017). Production, use, and fate of all plastics ever made. Science Advances

Chaque minute dans le monde, l'équivalent d'un camion benne rempli de déchets plastiques se déverse dans l'océan. Les emballages en plastique ont atteint tous les coins de la planète, du plus profond des océans jusqu'au sommet du mont Everest tuant un million d'oiseaux marins et 100 000 animaux marins chaque année. D'autres études rappellent que chaque consommateur ingère aussi 70 000 particules de microplastiques par an. Depuis le 1er janvier, la France interdit la commercialisation des pailles et couverts jetables, des touillettes et autres objets à usage unique. De telles mesures se multiplient partout à travers la planète.[32]

Carte mondiale des politiques publiques de régulation de l'usage des sacs plastiques jetables (juin 2020)

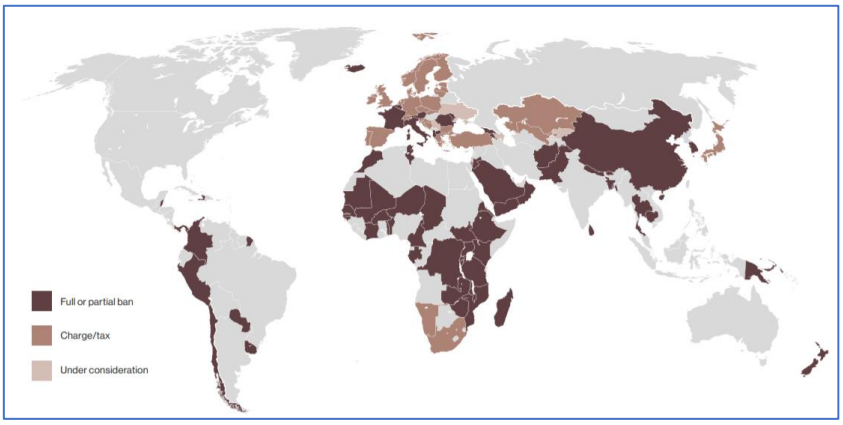

Source : Statista.

[32] Les grandes banques mondiales accusées de trop financer le plastique – pour en savoir plus :
- https://portfolio.earth/wp-content/uploads/2021/01/Portfolio-Earth_Bankrolling-Plastics.pdf?utm_campaign=FR+ACT+Bankrolling+Plastics&utm_medium=email&utm_source=autopilot
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isr-rse/risques-d-actifs-echoues-le-plastique-est-le-nouveau-charbon-149367.html

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES 73
A DECOUVRIR 74

Evènements clés

MARS

4 mars 2021
France
Webcafé « proposition de loi droit d'alliances d'intérêt général »

Présentation et témoignage des 7 leviers de ce projet de loi, visant à développer des expérimentations sur le « jouer collectif » en territoire.

https://www.jouer-collectif.fr/

4 mars 2021
France
Webinaire « Décryptage de la nouvelle stratégie européenne d'adaptation au changement climatique »

Analyse d'experts internationaux de la nouvelle stratégie de l'Union Européenne, dans le cadre de son programme du Green Deal.

http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=14178

16 – 18 mars 2021
France
Conférence de fundraising pour l'enseignement supérieur et la recherche

Conférence avec analyses, ateliers et témoignages, organisé par l'AFF.

15ème Conférence de fundraising pour l'ESR | Association Française des Fundraisers

18 mars 2021
France
Webinaire « Alliances stratégiques en pratiques »

3ème webinaire du volet « hybrider un modèle socio-économique » d'intérêt général.

MSE - Les alliances stratégiques en pratiques | Le RAMEAU (livestorm.co)

18 mars 2021
France
Webinaire « RéZolutions Numériques »

Présentation du kit organisateurs par le collectif RéZolutions Numériques, cycle de rencontres territoriales pour accompagner les associations dans leur transition numérique.

Lien d'inscription

25 mars 2021
France
Séminaire de recherche « Co-construction du bien commun »

Organisé par l'Institut CDC pour la Recherche et Le RAMEAU. Il mettra en débat les résultats de l'étude IMPACT-Académiques de l'Observatoire des partenariats.

LR_ProgrammeSeminaireRecherche_25_03_21.pdf (mcusercontent.com)

30 mars 2021
France
Webinaire « Les Catalyseurs territoriaux en pratique »

Le Réseau des pionniers des alliances en Territoire dévoilera le « kit pratique de la connaissance territoriale », et présentera ses partenariats avec Idealco et MIA.

Lien d'inscription

AVRIL

1er et 2 avril 2021
Isère, France
Tour de France des ODD

Cet événement s'inscrit dans la 3éme Biennale des villes en transition pilotée par la ville de Grenoble. Mobilisation des acteurs publics, privés et académiques, par le Comité 21, pour l'Agenda 2030.

http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=14164

7 avril 2021
Paris, France
Séminaire « Economie & Sens »

L'Ecole de Paris du Management accueillera Philippe JOUANNY, président de la Fédération des Entreprises de la Propreté, sur le thème « pour une stratégie RSE ambitieuse dans les métiers de la propreté. »

https://www.ecole.org/fr/seance/1457-pour-une-strategie-rse-ambitieuse-dans-les-metiers-de-la-proprete

13 - 22 avril 2021
Europe
Sustainable Investment Forum

Organisé par Climate Action, en partenariat avec UNEP-FI sous le thème « Growth in Europe can be driven by Europe ».

https://www.climateaction.org/events/digital/sustainable-investment-forum-europe-2021

12 - 15 avril 2021
New York, Etats-Unis
Financing for Development (FfD) Forum

Evénement organisé sous l'égide de l'ECOSOC (UN Economic & Social Forum).

https://www.un.org/development/desa/financing/events/2021-ecosoc-forum-financing-development

A découvrir

Prospective & co-construction des territoires au XXIe siècle, Colloque de Cerisy

Les territoires sont traversés par des transformations profondes qui mettent en question leur développement et leurs stratégies : enjeux environnementaux, numériques, économiques et sociaux, enjeux de gouvernance. Ces mutations convergent vers un besoin grandissant d'éclairage à long terme, de prospective, à partir des acteurs des territoires, mais aussi de stratégies innovantes.

En tant qu'acteur important des territoires, la Caisse des Dépôts avec sa Banque des territoires soutient de nombreuses réflexions territoriales, pour mieux adapter ses missions aux besoins de demain. Un colloque de capitalisation de ces travaux a été organisé en septembre 2018 au Centre culturel international de Cerisy, qui a rassemblé une soixantaine de géographes, économistes, chercheurs en aménagement du territoire et urbanisme, mais aussi experts, techniciens, élus, étudiants, entrepreneurs.

Cet ouvrage, issu du colloque, présente des résultats, mais ouvre aussi de nouvelles pistes pour l'avenir. Il est publié chez Hermann Editeurs[33].

Entreprises, Responsabilités & Civilisations – Vers un nouveau cycle du développement durable, Collectif, Colloque de Cerisy

Face aux menaces qui pèsent sur l'histoire humaine, les transformations à conduire vont bien au-delà d'un changement d'économie ou de société. C'est une transformation de civilisation qu'il s'agit de conduire : une transformation qui implique l'ensemble des pratiques, des savoirs et des valeurs qui conditionnent le fonctionnement des sociétés humaines. Or, l'État, le marché ou la société civile ne peuvent pas en être les seuls acteurs.

Dans les grands récits de la modernité, le rôle de l'entreprise a été en grande partie ignoré, réduit au rôle d'employeur ou à ses effets les plus destructeurs. Pourtant, depuis leur apparition à la fin du XIXe siècle, les entreprises ont développé une puissance d'action sans précédent, et imprégné nos civilisations.

Les travaux réunis dans cet ouvrage, publié aux Presses des Mines[34], prennent acte de cette puissance civilisationnelle de l'entreprise et de ses conséquences pour l'histoire mondiale. Ils examinent les formes de la responsabilisation de l'entreprise sans laquelle aucune transition souhaitable et globale n'est possible. Les fondements et les effets de la récente loi française (Pacte) sont en particulier discutés par les chercheurs et les dirigeants qui ont été pionniers sur ces questions. Mais concevoir l'entreprise comme une puissance responsable du bien commun suppose aussi de sortir des cadres économiques et juridiques classiques. L'ouvrage propose de penser désormais les interdépendances entre États, entreprises et autres acteurs collectifs (territoires, science, syndicats…) dans la perspective d'un cadre civilisationnel résilient et d'un nouvel âge de la responsabilité.

[33] Ouvrage « Prospective & Co-construction des territoires au XXIe siècle » à commander par bon de souscription : SouscriptionHermannTerritoiresCerisy.pdf (cerisy-colloques.fr)

[34] Ouvrage « Entreprises, Responsabilités & Civilisations » à commander par un bon de souscription : Entreprises, Responsabilités et Civilisations | Centre Culturel International de Cerisy (cerisy-colloques.fr)

Villes et territoires résilients, Collectif, Colloque de Cerisy

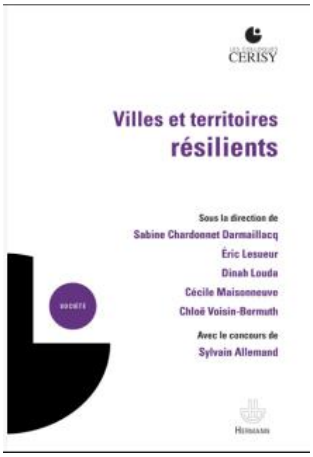

Confrontées aux défis écologiques, bouleversements numériques, risques et catastrophes de tout ordre, les villes et territoires s'interrogent sur leurs capacités d'adaptation, de transformation et d'anticipation. Cet ouvrage, issu du colloque de Cerisy "Villes et territoires résilients", propose un dialogue contradictoire et constructif entre contributeurs issus d'horizons divers : chercheurs, industriels, ingénieurs, politiques, élus, acteurs culturels, assureurs, opérateurs de réseaux… La résilience de qui ? De quoi ? Pour qui ? Avec quels moyens, outils et connaissances ?

Au-delà des différences d'interprétation selon les disciplines de la notion comme de l'évaluation des actions engagées au titre de la résilience, des convergences se sont dessinées autour des enjeux, des méthodes et des leviers d'action. Ainsi, la question des échelles interroge particulièrement : échelles spatiales (locales, régionales, mondiales) ; échelles de temps dans la mise en œuvre des phases d'action et d'anticipation comme pour les perspectives humaines et techniques des territoires habités ; échelles d'action qui posent le problème des objectifs entre autonomie et solidarités, de l'information appropriée, jusqu'à repenser les rôles respectifs des citoyens et des réseaux, des assurances et de l'économie.

L'ouvrage interroge notre compréhension des complexités à l'œuvre et souligne l'intérêt de faire une large place à l'intelligence collective et aux stratégies inclusives. Publié chez Hermann Editeurs[35].

Le choix des sobriétés – Des idées pour passer à l'action, par Le Pacte Civique

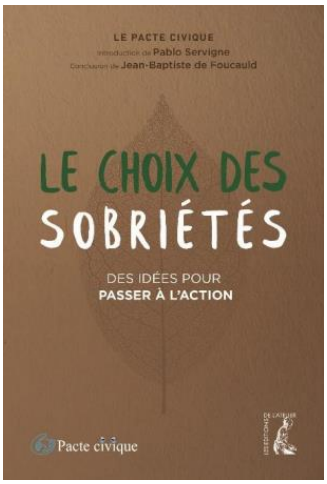

La crise du COVID19 nous interpelle sur comment changer la vie, collectivement et individuellement, pour construire ensemble un monde où chacun puisse vivre et s'épanouir. Le thème des sobriétés, pourtant largement absent du débat public, entre peu à peu dans les consciences individuelles et même dans la conscience collective. La sobriété est désormais en marche, sous des formes multiples, dans les esprits et dans les actes. Cet ouvrage, publié aux Editions de l'Atelier[36] permet d'en saisir les clefs : il invite à réagir, à agir, pour recenser des questionnements et provoquer un débat stimulant, précurseur de l'action.

Avec des récits de vie, des témoignages d'engagement concrets, des propositions de mise en œuvre de la valeur sobriété dans le domaine de l'écologie et des questions sociales. À l'invitation du Pacte civique, plus de 25 contributeurs.trices – philosophe, élu.e, entrepreneur.se, citoyen.ne, universitaire, représentant.e d'association, etc. – ont confronté la notion de « sobriétés » à leurs expériences de vie. Les regards croisés de leurs propos explorent ses multiples dimensions : philosophique, écologique, individuelle, collective, mais aussi politique.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Diane ABEL, Lucie ARGENTIER, Dorothée CORBIER, Sarah DAYAN, Jean-Claude ESCRIVA, Charles-Benoît HEIDSIECK, Tatiana HEINZ, Sidney LAMBERT-LALITTE, Céline LAURICHESSE, André LETOWSKI, Odile MENNETEAU, Lydie RECORBET & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédit image : Freepik

[35] Ouvrage « Villes & territoires résilients » disponible par bon de souscription : SouscriptionHermannTerritoiresCerisy.pdf (cerisy-colloques.fr)

[36] « Le choix des sobriétés – des idées pour passer à l'action », du Pacte Civique, est à commander aux Editions de L'Atelier : https://editionsatelier.com/boutique/accueil/152-le-choix-des-sobrietes-9782708253681.html